



BANQUE DE TUNISIE

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2019

SOMMAIRE

Présentation générale de la Banque de Tunisie

- Répartition du capital et des droits de vote
- Conditions d'accès aux assemblées générales
- Composition du Conseil d'Administration
- Chiffres clés de la Banque de Tunisie

L'environnement économique et financier en 2019

Activités de la Banque de Tunisie

- Ressources collectées
- Les crédits à la clientèle
- Le portefeuille-titres
- La monétique

Résultats de la Banque de Tunisie

- Intérêts et revenus assimilés
- Les commissions bancaires
- Le produit net bancaire
- Les frais généraux
- Le résultat brut d'exploitation
- Le résultat net de l'exercice
- Répartition des bénéfices
- Renforcement des fonds propres

Normes prudentielles et gestion des risques

- Ratios réglementaires
- Créances classées et provisions
- Provisions collectives
- Division et couverture des risques
- Contrôle interne et gouvernance
- Prévention contre le blanchiment d'argent

Le titre Banque de Tunisie en Bourse

Développement et modernisation de la banque

- L'évolution de l'effectif
- La formation et le développement des compétences
- La Banque de Tunisie, une banque citoyenne

Evolution prévisionnelle de l'activité en 2020

Etats financiers de la Banque de Tunisie au 31 décembre 2019

Rapport de gestion du groupe Banque de Tunisie

Etats financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2019



PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE DE TUNISIE

Dénomination :	BANQUE DE TUNISIE – BT -
Forme juridique :	Société Anonyme
Nationalité :	Tunisienne
Siège social :	2, Rue de Turquie - 1001 Tunis
Téléphone :	71 125 500
Fax :	71 125 410
Site Web :	www.bt.com.tn
Date de constitution :	23 Septembre 1884
Durée :	Prorogée au 31 Décembre 2027
RNE :	0000120H
Capital social :	225.000.000 dinars
Objet social :	Banque Universelle au sens de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements financiers
Régime fiscal :	Droit Commun

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 Décembre 2019, le capital social de la Banque est réparti comme suit en actions et en droits de vote :

Actionnaires	2019		2018	
	Nbre d'actions	% droit de vote	Nbre d'actions	% droit de vote
Actionnaires tunisiens	141 462	62,87%	140 258	62,34%
Dont :				
Héritiers Abdellatif EL FEKIH	22 500	10,00%	22 431	9,97%
Groupe Habib KAMOUN	19 273	8,57%	13 888	6,17%
Actionnaires étrangers	83 284	37,02%	83 614	37,16%
Dont Banque Fédérative du Crédit Mutuel	79 501	35,33%	76 500	34,00%
Divers	254	0,11%	1 129	0,50%
Total	225 000	100,000%	225 000	100,000%

CONDITIONS D'ACCES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Tout actionnaire désirant prendre part à une Assemblée Générale de la Banque de Tunisie doit retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

Les actionnaires, qui le souhaitent, peuvent se faire représenter à l'assemblée par une autre personne munie d'un mandat spécial à cet effet.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de 9 membres, dont deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires et ce conformément à la réglementation en vigueur.

A la tenue de l'Assemblée Générale de 2019, le conseil d'administration est ainsi composé :

Président

M. Eric CHARPENTIER

Administrateurs

M. Habib KAMOUN

MME. Henda EL FEKIH

MME. Hella MEHRI

M. Elyès JOUINI

M. Fadhel ABDELKEFI

M. Sadri CHIHAOUI

Banque Fédérative du Crédit Mutuel –BFCM– Représentée par M. Alexandre SAADA

Compagnie d'Assurances et de Réassurances –ASTREE– Représentée par M. Abdelmonem KOLSI

Comités rattachés au Conseil d'Administration

Les comités assistent le conseil dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Comité Permanent d'Audit Interne :

Les missions fondamentales du Comité d'audit sont :

- Veiller à la mise en place et au bon fonctionnement du système de contrôle interne et de la fiabilité de l'information financière ;
- Assurer le suivi et la supervision des activités de contrôle interne ;
- Procéder à la proposition de la nomination des commissaires aux comptes et des auditeurs externes et donne un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles.

Comité des risques :

Le comité des risques a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière, notamment :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;

- Le contrôle du respect par la direction générale de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;
- L'analyse de l'exposition de la banque à tous les risques (risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel...)
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement ;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil ;
- L'approbation des plans de continuité d'activité ;
- La désignation d'un responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa rémunération ;
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 ;
- Le comité des risques recommande au conseil des actions correctrices pour une meilleure maîtrise des risques.

Comité de nomination et de rémunération :

Le comité de nomination et de rémunération a pour mission d'assister le conseil d'administration dans toutes les matières relatives à la nomination et à la rémunération des administrateurs et de la direction.

En matière de nominations, le comité de nomination et de rémunération veille à ce que le processus de nomination et de réélection soit organisé objectivement et professionnellement.

Le comité de nomination et de rémunération :

- Établit ou vérifie les procédures et les principes (d'indépendance, de compétence,) qui régissent la sélection et la nomination des administrateurs et recommande éventuellement des changements au conseil d'administration ;
- Adresse au conseil d'administration, sur demande de celui-ci, un avis sur les propositions de nomination, de réélection, ou de révocation des administrateurs et sur les candidats aux fonctions vacantes à pourvoir ;
- Évalue périodiquement la taille et la composition du conseil d'administration et soumet des recommandations au conseil d'administration en vue de modifications éventuelles ;
- Revoit et discute chaque année les éléments fournis sur les questions relatives aux successions.

Commissaires aux comptes

Sur proposition du comité permanent d'audit interne, et suite aux entretiens et après discussion avec la Direction Générale, l'AGO du 23 avril 2018 a approuvé la nomination des commissaires aux comptes suivants :

CONSEIL AUDIT FORMATION (PwC)
Représentée par M. ABDERRAHMEN FENDRI

TUNISIE AUDIT ET CONSEIL
(GRANT THORNTON)
Représentée par M. LAMJED MBAREK



LES CHIFFRES CLES DE LA BANQUE DE TUNISIE

(chiffres en Milliers de Dinars)

	2019	2018	Evolution
ACTIVITE			2019/2018
Total du Bilan	6 022 870	5 990 011	0,5%
Dépôts clientèle	4 025 574	3 745 129	7,5%
Encours des crédits clientèle au bilan	4 453 973	4 465 443	-0,3%
Total concours à l'Economie	4 699 267	4 688 406	0,2%

RESULTATS

Marge d'Interêt	217 599	184 381	18,0%
Volume des commissions	60 661	58 589	3,5%
Produit Net Bancaire	361 114	327 577	10,2%
Frais Généraux	107 157	96 586	10,9%
Résultat Brut d'Exploitation	247 899	224 780	10,3%
Résultat Net	135 290	110 547	22,4%

FONDS PROPRES

Fonds propres avant affectation de l'exercice	783 075	728 778	7,5%
Fonds propres après affectation de l'exercice	918 365	783 075	17,3%

RATIOS FINANCIERS

Rentabilité des fonds propres (ROE)	15,9%	14,6%
Rentabilité des actifs (ROAA)	2,3%	1,8%
Coefficient d'exploitation (F. GLOBAUX DE GESTION / PNB)	31,7%	31,7%
Capitalisation boursière au 31/12	1 755 000	1 797 750

RATIOS REGLEMENTAIRES

Ratio de solvabilité	16,76%	13,86%
Ratio de liquidité	510,90%	100,80%
Ratio Crédits/Dépôts (LTD)	110,60%	123,40%

EFFECTIF ET NOMBRE D'AGENCES

Effectif permanent	1 052	1 052
Nombre d'agences	126	126

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Conjoncture internationale

Le Fonds Monétaire International (FMI) a révisé à la baisse ses prévisions de la croissance économique mondiale attendue pour 2020 et 2021 à 3,3% et 3,4% et 2,9% estimé pour 2019.

Cette révision à la baisse est principalement attribuée à la montée des tensions géopolitiques et l'instabilité sociale dans certains pays du Moyen-Orient, principalement, et ce, outre une activité économique moins vigoureuse qu'attendu dans certaines grandes économies émergentes à l'instar de l'Inde.

S'agissant de la situation de l'emploi, elle a connu une amélioration au cours des derniers mois de 2019 dans les principaux pays industrialisés. Ainsi, aux Etats-Unis, le taux de chômage est revenu à 3,5% au terme de l'année 2019, enregistrant ainsi une baisse de 0,4 point de pourcentage par rapport à son niveau de fin 2018. De même, ce taux a connu un léger repli au Japon pour s'établir à 2,2%, en novembre 2019, contre 2,4% enregistré un mois auparavant. Quant à la Zone Euro, le taux de chômage s'est stabilisé à 7,5% en novembre 2019 et ce, pour le deuxième mois consécutif, contre 7,9% un an plus tôt.

Concernant l'évolution des prix à la consommation, les taux d'inflation se sont accélérés, au cours des derniers mois de 2019, dans les principales économies avancées en relation, surtout, avec la hausse des prix de l'énergie. Ainsi, les prix à la consommation dans la Zone Euro se sont accrus de 1,3%, en glissement annuel au cours du mois de décembre 2019 contre 1% un mois auparavant. Aux Etats-Unis, le taux d'inflation a atteint 2,3% contre 2,1% en novembre. Quant au Japon, la hausse des prix s'est accélérée à 0,8% contre 0,5% au cours du mois précédent.

Les marchés financiers internationaux ont enregistré, durant l'année 2019, des performances exceptionnelles pour les principaux indices boursiers. Dans ce contexte, les indices américains Dow Jones et Nasdaq se sont accrus de 22,3% et 35,2%, respectivement, grâce à la bonne tenue de la croissance et de l'emploi aux Etats-Unis qui ont eu des répercussions positives sur les marchés financiers de ses principaux partenaires notamment japonais avec un accroissement de l'indice Nikkei de 18,2% ainsi que sur les bourses européennes notamment celle de Paris sur laquelle l'indice Cac40 s'est inscrit en hausse de 26,4%.

De leur côté les marchés des changes internationaux ont été marqués par une légère dépréciation de la devise européenne vis-à-vis du dollar américain, revenant à 1,121 dollar au terme du mois de décembre contre 1,147 dollar à la fin du même mois de 2018, en relation avec le rythme soutenu de l'activité aux Etats-Unis ainsi que la confiance des investisseurs à l'égard de la crédibilité de la politique monétaire de la Fed.

Conjoncture nationale

Le taux de croissance de l'année 2019 a été revu à la baisse pour s'établir à 1% contre 2,7% en 2018 traduisant la faiblesse de l'activité économique, qui revient à plusieurs facteurs notamment la baisse de la demande émanant de la Zone Euro qui a impacté négativement les industries manufacturières destinées à l'exportation et ce, malgré l'amélioration de certains indicateurs relatifs au secteur touristique et à la récolte exceptionnelle des céréales.

La balance des paiements courants a dégagé, au cours de l'année 2019, un déficit qui s'est situé à 10.014 MDT, soit 8,8% du PIB, contre -11.722 MDT et 11,1% du PIB une année auparavant. Le déficit de la balance commerciale s'est établi, durant l'ensemble de l'année 2019, à un niveau record de 19,409 milliards de dinars contre 19,023 milliards de dinars en 2018.

Le taux d'inflation en décembre 2019 se replie à 6,1% après un taux de 6,3% le mois dernier et 6,5% le mois d'avant.

Malgré une évolution en dents de scie, l'inflation a connu une tendance résolument baissière passant de 7,5% en décembre 2018 à 6,1% en décembre 2019. En moyenne sur toute l'année 2019, ce taux s'établit à 6,7% contre 7,3% en 2018.

Le taux de chômage a enregistré une baisse pour se situer à 14,9% à fin 2019 dont 27,8% des diplômés de l'enseignement supérieur.

Les interventions de la Banque Centrale ont atteint une moyenne de 11.411 MDT au cours du dernier trimestre de 2019, en baisse de 266 MDT par rapport au trimestre précédent avec le maintien des opérations principales de refinancement au même niveau tout au long de 2019, soit 7.000 MDT.

Le déclin de la demande de refinancement des banques auprès de la Banque Centrale, pendant le dernier trimestre de 2019, a été à l'origine d'un recours plus important des banques emprunteuses au marché interbancaire.

Pour ce qui est des concours à l'économie, ils ont enregistré une décélération de leur rythme de progression en 2019 (3,5% ou 3.152 MDT contre 9,3% ou 7.567 MDT en 2018) traduisant l'effet conjugué du ralentissement du taux de progression aussi bien du portefeuille-escompte auprès des banques (753 MDT contre 4.354 MDT) que de celui des comptes courants débiteurs (246 MDT contre 1.058 MDT) et l'accélération du taux d'accroissement de l'encours des créances immobilisées (1.659 MDT contre 1.349 MDT).

Il est à noter que cette forte décélération est due aux retombées de la politique monétaire restrictive adoptée par la Banque Centrale de Tunisie, depuis l'année 2018, associée à une croissance économique anémique.

L'encours des dépôts auprès des banques a évolué de 10% ou + 5.785 MDT pour passer de 57.572 MDT en 2018 à 63.356 en 2019.

L'encours des dépôts à vue s'est accru, au terme de l'année 2019 de 6,3% ou +1.150 MDT contre 2,8% ou de +489 MDT une année auparavant.

De leur côté, les dépôts à termes et autres produits financiers se sont accrus, au terme de l'année 2019, à un rythme plus élevé que celui de l'année écoulée (18,8% ou 2.429 MDT contre 11,9% ou 1.366 MDT).

Quant à l'encours des certificats de dépôts, il a enregistré une reprise en 2019 (+739 MDT contre -56 MDT en 2018).

Pour leur part, les dépôts en comptes spéciaux d'épargne ont augmenté à une cadence moins accentuée que celle enregistrée en 2018 (8,3% ou 1.481 MDT contre 10,9% ou 1.749 MDT).

Les créances nettes sur l'extérieur ont connu, durant l'année 2019, une reprise notable par rapport à leur niveau de l'année 2018 (+4.123 MDT contre -1.729 MDT).

Il est à noter que les avoirs nets en devises ont clôturé l'année 2019 à un niveau de 19.465 MDT, soit l'équivalent de 111 jours d'importation contre 13.974 MDT et 84 jours, respectivement, à fin 2018.

Quant aux créances nettes sur l'Etat, elles ont augmenté, au terme de l'année 2019, de 1.329 MDT contre 866 MDT en 2018.

Le volume global des émissions des bons du Trésor, pour l'année 2019, s'est inscrit en baisse de 58,7% par rapport à l'année précédente et a atteint 1.132 MDT (dont 695 MDT ou 61,4% sous forme de bons de Trésor assimilables (BTA)).

Sur le marché interbancaire, le taux de change du dinar tunisien a enregistré, en 2019 et par rapport à la fin de l'année 2018, une appréciation vis-à-vis des principales devises des pays partenaires, notamment l'euro (9,1%), le dollar américain (7%), le yen japonais (5,6%) et le dirham marocain (7,4%).

ACTIVITES DE LE BANQUE DE TUNISIE

Ressources collectées

Les dépôts de la clientèle

L'encours des dépôts et avoirs de la clientèle de la Banque de Tunisie s'est établi à 4.025.573 mille dinars au 31 Décembre 2019 contre 3.745.129 mille dinars au 31 Décembre 2018, enregistrant une hausse de 7,5%.

DEPOTS COLLECTES

(chiffres en Milliers de Dinars)

Rubriques	2015	2016	2017	2018	2019	Evol 2019/2018	Evol Moy (sur 5 ans)
<i>Dépôts à vue</i>	1 020 638	1 126 386	1 294 634	1 386 856	1 315 157	-5,2%	6,5%
<i>Dépôts d'épargne</i>	807 055	965 561	1 103 856	1 247 779	1 345 969	7,9%	13,6%
<i>Dépôts à terme</i>	607 656	623 657	643 987	757 094	967 531	27,8%	12,3%
<i>Comptes à terme</i>	582 702	600 832	621 422	735 549	943 966	28,3%	12,8%
<i>Bons de caisse</i>	24 954	22 825	22 565	21 545	23 565	9,4%	-1,4%
<i>Certificats de dépôts</i>	394 000	418 000	381 000	319 000	350 500	9,9%	-2,9%
<i>Dettes rattachées</i>	17 905	19 549	26 614	34 400	46 417	34,9%	26,9%
TOTAL DEPOTS	2 847 254	3 153 153	3 450 091	3 745 129	4 025 573	7,5%	9,0%

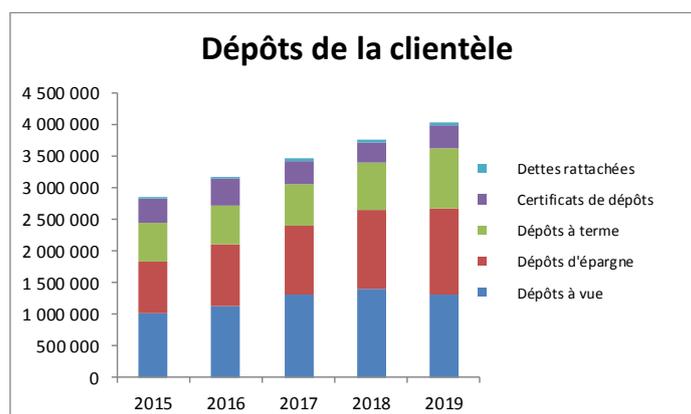
Les dépôts à vue ont atteint 1.315.157 mille dinars au 31 décembre 2019 contre 1.386.856 mille dinars au 31 décembre 2018 soit une baisse de 5,2%.

Les dépôts à vue ont continué d'occuper une place importante dans l'ensemble des ressources, permettant ainsi à la Banque d'assurer le maintien d'un coût des ressources assez compétitif. Durant les cinq dernières années, les dépôts à vue ont connu une croissance au taux moyen annuel de 6,5%.

Les dépôts à terme et les certificats de dépôts, destinés essentiellement à une clientèle d'institutionnels, sont passés de 1.076.094 mille Dinars au 31 Décembre 2018 à 1.318.031 mille dinars à la fin de l'exercice 2019, soit une hausse de 22,5%.

Les dépôts d'épargne ont enregistré une croissance de 7,9% passant de 1.247.779 mille dinars au 31 Décembre 2018 à 1.345.969 mille dinars au 31 Décembre 2019.

Cette catégorie de dépôt, a progressé à un rythme moyen annuel de 13,6% durant les cinq dernières années.



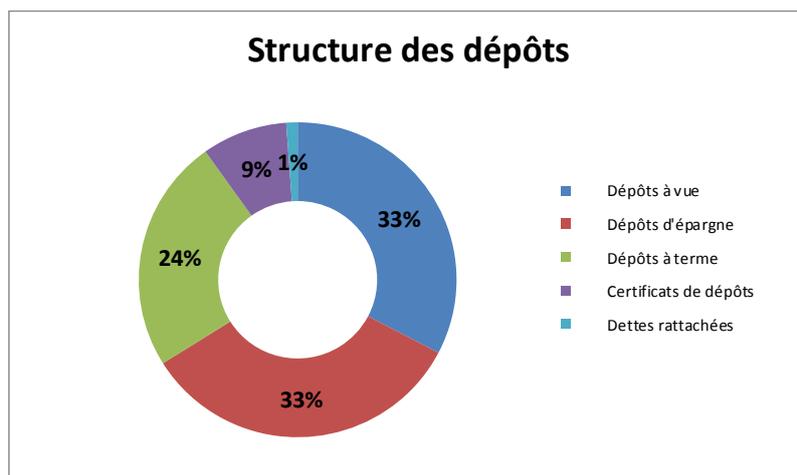
Structure des dépôts

A la fin de l'exercice 2019, les dépôts à vue ont représenté 32,7% de l'ensemble des dépôts collectés auprès de la clientèle. Les dépôts d'épargne ont occupé une part de 33,4% alors que les dépôts à terme représente 24% de l'ensemble des dépôts.

STRUCTURE DES DEPOTS

(chiffres en Milliers de Dinars)

Rubriques	2015		2016		2017		2018		2019	
Dépôts à vue	1 020 638	35,8%	1 126 386	35,7%	1 294 634	37,5%	1 386 856	37,0%	1 315 157	32,7%
Dépôts d'épargne	807 055	28,3%	965 561	30,6%	1 103 856	32,0%	1 247 779	33,3%	1 345 969	33,4%
Dépôts à terme	607 656	21,3%	623 657	19,8%	643 987	18,7%	757 094	20,2%	967 531	24,0%
Comptes à terme	582 702	95,9%	600 832	96,3%	621 422	96,5%	735 549	97,2%	943 966	97,6%
Bons de caisse	24 954	4,1%	22 825	3,7%	22 565	3,5%	21 545	2,8%	23 565	2,4%
Certificats de dépôts	394 000	13,8%	418 000	13,3%	381 000	11,0%	319 000	8,5%	350 500	8,7%
Dettes rattachées	17 905	0,6%	19 549	0,6%	26 614	0,8%	34 400	0,9%	46 417	1,2%
TOTAL DEPOTS	2 847 254		3 153 153		3 450 091		3 745 129		4 025 573	



Les ressources spéciales

Au 31 Décembre 2019, l'encours de ces ressources spéciales s'élève à 531.015 mille dinars contre 431.069 mille dinars à la fin de l'année 2018, enregistrant une hausse de 23,2%.

Cette hausse s'explique par le recours de la banque aux bailleurs de fonds étrangers notamment la BEI et le FADES.

RESSOURCES SPECIALES

(chiffres en Milliers de Dinars)

Rubriques	2015	2016	2017	2018	2019	Evol 2019/2018	Evol Moy (sur 5 ans)
Ressources Budgétaires	4 646	4 640	5 567	5 894	6 373	8,1%	8,2%
Ressources extérieures	136 286	222 701	339 852	421 961	521 077	23,5%	39,8%
Autres	956	973	1 386	3 214	3 564	10,9%	38,9%
TOTAL RESSOURCES SPECIALES	141 888	228 314	346 805	431 069	531 015	23,2%	39,1%

Les crédits à la clientèle

Dans un contexte marqué par une crise économique et financière internationale, et une rareté des ressources, la Banque de Tunisie a continué d'accompagner ses clients et de contribuer au financement de l'économie tunisienne, tout en maintenant un système rigoureux de pilotage des risques.

Ainsi, le volume global des crédits nets à la clientèle a enregistré une légère baisse de 0,3% passant de 4.465.444 mille dinars au 31 Décembre 2018 à 4.453.974 mille dinars au 31 Décembre 2019.

CREDITS ET ENGAGEMENTS DE LA CLIENTELE

(chiffres en Milliers de Dinars)

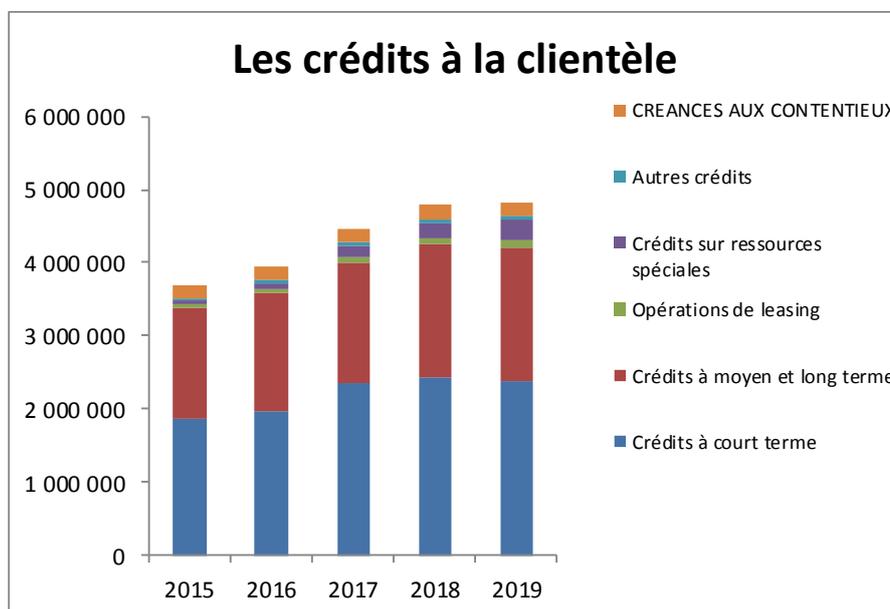
Nature des engagements	2015	2016	2017	2018	2019	Evol 2019/2018	Evol Moy (sur 5 ans)
CREDITS A COURT TERME	1 864 323	1 957 593	2 340 912	2 419 349	2 367 014	-2,2%	6,1%
Crédits à court terme Entreprises	333 984	336 367	523 349	545 928	415 399	-23,9%	5,6%
Crédits à court terme Particuliers	675 006	711 287	760 473	759 472	741 301	-2,4%	2,4%
Escompte commercial	291 729	328 686	414 115	450 700	475 216	5,4%	13,0%
Comptes débiteurs de la clientèle	348 694	370 784	393 839	444 922	427 248	-4,0%	5,2%
Valeurs impayées	30 864	50 364	24 186	30 964	72 255	133,3%	23,7%
Prêts en devises à la clientèle	147 867	114 674	168 784	116 926	150 153	28,4%	0,4%
Autres crédits à court terme	36 178	45 431	56 165	70 437	85 442	21,3%	24,0%
CREDITS A MOYEN ET LONG TERME	1 529 982	1 630 503	1 669 844	1 832 776	1 841 217	0,5%	4,7%
Crédits à moyen terme ordinaires	920 373	959 805	909 925	1 038 703	997 460	-4,0%	2,0%
Crédits à long terme ordinaires	451 961	461 701	496 633	489 217	516 031	5,5%	3,4%
Crédits à long terme logement	157 648	208 997	263 286	304 856	327 726	7,5%	20,1%
OPERATIONS DE LEASING	40 174	44 878	59 483	79 304	87 121	9,9%	21,4%
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	56 865	95 054	169 779	218 748	285 441	30,5%	49,7%
CREANCES RATTACHEES	26 491	32 897	34 785	47 221	51 927	10,0%	18,3%
CREANCES AUX CONTENTIEUX	167 229	176 291	177 615	191 705	184 637	-3,7%	2,5%
TOTAL CREANCES BRUTES	3 685 065	3 937 216	4 452 417	4 789 103	4 817 356	0,6%	6,9%
PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-272 765	-285 063	-294 659	-323 659	-363 383	12,3%	7,4%
TOTAL DES CREANCES NETTES	3 412 300	3 652 155	4 157 758	4 465 444	4 453 974	-0,3%	6,9%

Le volume global des créances brutes a enregistré une progression de 0,6%, passant de 4.789.103 mille dinars en 2018 à 4.817.356 mille dinars en 2019.

Les crédits à court terme ont enregistré une baisse de 2,2% pour atteindre un encours de 2.367.014 mille dinars à la fin de l'exercice 2019 contre 2.419.349 mille dinars à la fin de l'exercice 2018. Ces crédits ont progressé à un taux annuel moyen de 6,1% durant les cinq dernières années.

L'encours global des crédits à moyen et long terme a atteint, à la fin de l'exercice 2019, un montant de 1.841.217 mille dinars contre 1.832.776 mille dinars l'année dernière, soit une hausse de 0,5%. Entre 2015 et 2019, l'encours moyen des crédits à moyen et long terme a évolué avec un rythme moyen annuel de 4,7%.

A la fin de l'exercice 2019, l'encours des opérations de leasing s'est situé à 87.121 mille dinars contre 79.304 mille dinars une année auparavant enregistrant ainsi une hausse de 9,9%. Durant les cinq derniers exercices, l'encours des opérations de leasing a évolué au taux moyen annuel de 21,4%.



Les engagements par signature

Le volume des engagements nets par signature a atteint au 31 Décembre 2019, un encours de 587.927 mille dinars contre 758.438 mille dinars une année auparavant. Cette baisse de plus de 22,5% est le résultat des actions d'apurement des cautions.

(chiffres en Milliers de Dinars)

Nature des engagements	2015	2016	2017	2018	2019	Evol 2019/2018	Evol Moy (sur 5 ans)
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	545 922	542 389	661 213	773 262	595 459	-23,0%	2,2%
CREANCES CLASSEES BRUTES (HORS BILAN)	10 146	6 475	5 905	14 824	7 531	-49,2%	-7,2%
TOTAL DES ENGAGEMENTS NETS PAR SIGNATURE	535 776	535 913	655 307	758 438	587 927	-22,5%	2,3%

L'évolution moyenne annuelle de ces concours a été de 2,3% durant les cinq dernières années.

A la fin de l'exercice 2019, les engagements de la Banque de Tunisie sont répartis par secteur d'activité comme suit :

(chiffres en Milliers de Dinars)

LIBELLE	%	TOTAL
<u>A-CONCOURS AUX PROFESSIONNELS</u>	74,00%	4 066 227
I- AGRICULTURE	2,16%	87 940
II- INDUSTRIE	34,18%	1 389 741
III- SERVICES	58,53%	2 380 136
VI- ENTREPRENEURS INDIVIDUELS	5,13%	208 410
<u>B-CONCOURS AUX PARTICULIERS</u>	26,00%	1 428 421
TOTAL	100,0%	5 494 647

En matière de gestion des risques sur les crédits, il est important de souligner que la Banque de Tunisie est en parfait respect de toutes les normes prudentielles de la Banque Centrale de Tunisie relatives à la division et la couverture des risques sur les crédits.

Aussi, la Banque de Tunisie a adopté une politique de diversification de ses crédits par secteur pour assurer la maîtrise du risque de concentration.

Le portefeuille - titres

Composition du portefeuille-titres

Le total du portefeuille-titres de la Banque de Tunisie a enregistré une augmentation de 1,8% passant de 916.846 mille dinars au 31 Décembre 2018 à 933.559 mille dinars au 31 Décembre 2019.

Ce portefeuille titres est composé de titres de participation, fonds gérés et des Bons du Trésor Assimilables.

La politique adoptée par la Banque de Tunisie consiste à rechercher les meilleurs placements caractérisés par leur sécurité et leur rentabilité.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE TITRES

(chiffres en Milliers de Dinars)

	2015	2016	2017	2018	2019	Evol 2019/2018	Evol Moy (sur 5 ans)
Titres de participations	233 469	244 565	233 824	222 963	162 516	-27,1%	-8,7%
Fonds gérés	89 275	130 926	131 926	221 926	281 926	27,0%	33,3%
Titres de transaction et placement	268 522	295 367	385 019	471 957	489 117	3,6%	16,2%
Total portefeuille-titres	591 664	670 858	750 768	916 846	933 559	1,8%	12,1%

Le portefeuille des participations a enregistré une baisse de 27,1% entre 2018 et 2019. Il s'est établi à 162.516 mille dinars au 31 Décembre 2019 contre 222.963 mille dinars au 31 Décembre 2018. Les fonds gérés sont passés de 221.926 mille dinars à fin 2018 à 281.926 mille dinars à fin 2019 enregistrant ainsi une évolution de 27% (évolution moyenne de 33,3% sur les cinq dernières années).

L'essentiel du portefeuille des participations de la Banque de Tunisie peut être scindé en deux parties : les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation des états financiers (filiales du groupe BT) et les autres participations à caractère stratégique.

Politique d'investissement

A l'instar des années précédentes la politique d'investissement de la banque en matière de prise de participations vise, outre l'amélioration du taux de rendement directe, d'autres objectifs tels que :

- Le dégrèvement fiscal accordé aux souscripteurs lors des prises de participation au capital de sociétés réalisant des projets d'investissement.

- L'accompagnement de certains de nos meilleurs clients dans leurs actions de développement
- Le recyclage de ces participations par leur cession, dans une phase ultérieure, aux promoteurs

Rendement du Portefeuille- titres

Le portefeuille-titres de la Banque de Tunisie a généré les revenus suivants à la fin des cinq dernières années :

	(chiffres en Milliers de Dinars)				
	2015	2016	2017	2018	2019
Dividendes et jetons de présence	15 088	21 279	11 680	10 158	13 655
Plus values sur cession d'actions	16	999	5 473	1 361	505
Revenus sur BTA et BTC	15 097	15 154	23 409	2 095	55
Intérêts sur obligations	10 159	5 994	5 145	44 196	40 835
Total	40 359	43 426	45 706	57 810	55 050

Par ailleurs, et en matière de provisions, l'enveloppe consacrée couvre la dépréciation potentielle de certaines participations, soit un total de 46.636 mille dinars au 31/12/2019.

La Monétique

Le parc des DABs de la BT est passé de 202 unités en 2018 à 205 DAB à fin 2019, soit une augmentation de 3 nouvelles unités.

En matière de TPE, le nombre de de points d'acceptation est passe de 1.861 en 2018 à 1.973 en 2019 soit une progression de 6%.

Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des DABs est passé de 673.929 mille dinars en 2018 à 743.115 mille dinars en 2019 enregistrant ainsi une évolution de 10,3%.

Le chiffre d'affaires des TPEs est passé de 183.490 mille dinars en 2018 à 230.868 mille dinars en 2019 enregistrant ainsi une évolution de 25,8%.

	(chiffres en Milliers de Dinars)		
	Année 2018	Année 2019	Evolution
Chiffre d'affaires DAB	673 929	743 115	10,3%
Chiffre d'affaires TPE	183 490	230 868	25,8%

L'année 2019 a été marquée par une focalisation sur les services de banque à distance en offrant aux internautes un site institutionnel moderne, ergonomique, facilement accessible et une panoplie de services pour les abonnés au service BTNET.

Courant l'année 2019, l'activité BTNET a enregistré une évolution de 6,4% du nombre des abonnés BTNET BUSINESS et 28,8% des abonnés BTNET PARTICULIERS.

Le volume des produits encaissés sur l'utilisation du BTNET est passé de 2.052 mille dinars en 2018 à 2.329 mille dinars en 2019 enregistrant ainsi une évolution de 13,5%.

	Année 2018	Année 2019	Evolution
Abonnés BTNET PARTICULIERS	47 948	61 739	28,8%
Abonnés BTNET BUSINESS	4 342	4 621	6,4%
Chiffre d'affaires en mD	2 052	2 329	13,5%

RESULTATS DE LA BANQUE DE TUNISIE

Comme le démontre le tableau ci-dessous, toutes les rubriques du résultat sont en évolution positive et témoignent de la bonne rentabilité de l'activité de la Banque.

EVOLUTION DU RESULTAT

(chiffres en Miers de Dinars)

Résultats	2015	2016	2017	2018	2019	Evol 2019/2018	Evol Moy (sur 5 ans)
Intérêts et revenus assimilés	248 404	258 978	296 530	400 457	473 871	18,3%	17,5%
Intérêts et charges assimilés	131 082	131 237	150 653	216 076	256 272	18,6%	18,2%
MARGE D'INTERETS	117 322	127 741	145 877	184 381	217 599	18,0%	16,7%
Commissions perçues	45 284	50 966	54 858	58 589	60 661	3,5%	7,6%
Commissions servies	1 127	995	1 751	2 360	3 459	46,6%	32,4%
COMMISSIONS NETTES	44 157	49 971	53 107	56 229	57 202	1,7%	6,7%
Gain sur portefeuille commercial	26 279	30 543	29 327	32 613	31 822	-2,4%	4,9%
Revenus du portefeuille d'investissement	25 246	27 273	40 234	54 354	54 491	0,3%	21,2%
PRODUIT NET BANCAIRE	213 005	235 528	268 544	327 577	361 114	10,2%	14,1%
Frais généraux	65 687	70 692	84 455	96 586	107 157	10,9%	13,0%
<i>Masse salariale</i>	50 353	54 382	66 140	68 522	74 831	9,2%	10,4%
<i>Dépenses d'exploitation</i>	15 334	16 310	18 315	28 064	32 326	15,2%	20,5%
Amortissements des immobilisations	6 683	6 896	7 033	7 199	7 447	3,4%	2,7%
Autres produits d'exploitation	1 001	927	1 177	988	1 389	40,5%	8,5%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	141 636	158 867	178 235	224 781	247 899	10,3%	15,0%
Dotations aux Provisions et corrections de valeurs	37 188	30 083	14 688	63 818	48 916	-23,4%	7,1%
<i>Provisions pour créances et passif</i>	27 630	21 950	11 064	61 504	36 147	-41,2%	6,9%
<i>Provisions sur portefeuille d'investissement</i>	9 558	8 133	3 624	2 314	12 769	451,8%	7,5%
RESULTAT D'EXPLOITATION	104 447	128 783	163 547	160 962	198 983	23,6%	17,5%
Gain sur éléments ordinaires	2 104	352	699	420	499	18,8%	-30,2%
Impôts sur sociétés	16 230	18 946	24 761	45 751	64 192	40,3%	41,0%
RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	90 321	110 189	139 485	115 631	135 290	17,0%	10,6%
Solde gain / pertes des éléments extraordinaires	0	8 833	3 537	5 084	0	-100,0%	
BENEFICE NET	90 321	101 357	135 947	110 547	135 290	22,4%	10,6%

Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 473.871 mille dinars au 31 Décembre 2019 contre 400.457 mille dinars au 31 Décembre 2018, soit une progression de 18,3%.

EVOLUTION DES INTERETS

Résultats	(chiffres en Milliers de Dinars)						Evol 2019/2018	Evol Moy (sur 5 ans)
	2015	2016	2017	2018	2019			
INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	248 404	258 978	296 530	400 457	473 871	18,3%	17,5%	
Opérations avec les établissements bancaires	835	1 021	1 713	4 293	7 584	76,7%	73,6%	
Opération avec la clientèle	247 569	257 957	294 817	396 164	466 287	17,7%	17,1%	
Revenus des crédits à la clientèle	208 165	218 941	251 495	335 016	399 277	19,2%	17,7%	
Revenus des comptes clientèle débiteurs	32 835	31 189	34 580	49 227	52 632	6,9%	12,5%	
Revenu des opérations de leasing	2 703	3 618	4 185	6 088	7 580	24,5%	29,4%	
Revenus sur engagements par signature	3 865	4 209	4 557	5 833	6 798	16,5%	15,2%	

Les revenus des crédits à la clientèle ont enregistré une progression de 19,2% pour atteindre 399.277 mille dinars à la fin de l'exercice 2019.

Les revenus des opérations de leasing ont enregistré une hausse de 24,5%.

Les revenus sur engagements par signature ont évolué de 16,5% en 2019 pour atteindre 6.798 mille dinars.

La marge d'intérêts a atteint 217.599 mille dinars au 31 décembre 2019, soit une progression de 18%. Cette dernière a enregistré une évolution moyenne, durant les cinq derniers exercices, de l'ordre de 16,7%.

Evolution des commissions bancaires

Les commissions bancaires ont atteint à la fin de l'exercice 2019 un volume global de 60.661 mille dinars contre 58.589 mille dinars une année auparavant, enregistrant ainsi une progression de 3,5%.

La croissance des produits des services bancaires est due à une progression du volume des opérations bancaires enregistrées à la fois en nombre et en montant.

Cette évolution témoigne du bon redéploiement de l'activité de la Banque de Tunisie courant l'année 2019.

Comme le démontre le tableau ci-dessous, les principales commissions bancaires ont enregistré une évolution positive cette année :

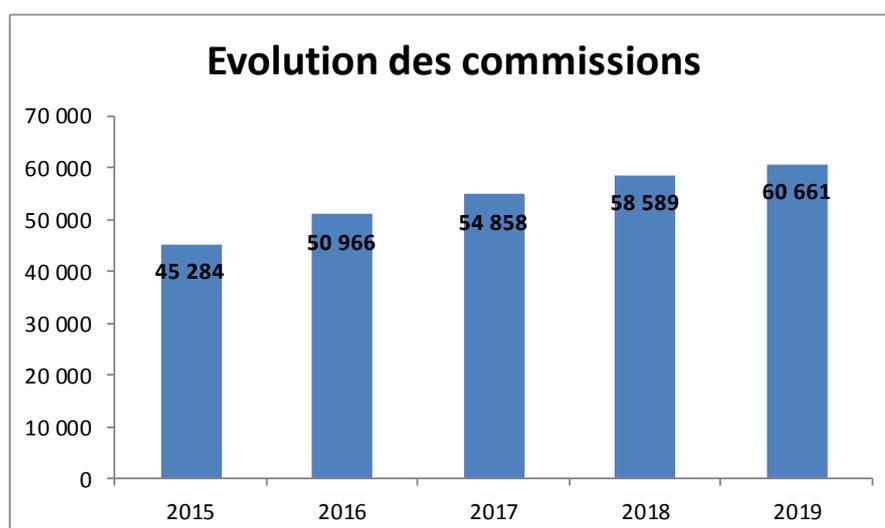
EVOLUTION DES COMMISSIONS BANCAIRES

(chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2015	2016	2017	2018	2019	Evol 2019/2018	Evol Moy (sur 5 ans)
TOTAL DES COMMISSIONS BANCAIRES	45 284	50 966	54 858	58 589	60 661	3,5%	7,6%
Opérations avec l'étranger	5 400	5 187	5 537	5 992	5 837	-2,6%	2,0%
Opérations sur titres	4 019	4 081	4 046	3 782	3 973	5,0%	-0,3%
commissions sur comptes	11 951	12 842	12 877	13 683	14 352	4,9%	4,7%
Commissions sur moyens de paiement	9 970	11 102	11 836	13 824	15 457	11,8%	11,6%
Commissions de gestion	11 715	15 329	17 757	17 807	17 334	-2,7%	10,3%
Opérations guichet et opération diverses	2 228	2 424	2 806	3 501	3 708	5,9%	13,6%
Commissions / Masse salariale	89,9%	93,7%	82,9%	85,5%	81,1%		

Il est à signaler que :

- Les commissions sur moyens de paiement ont augmenté de 11,8% grâce au développement des mouvements de la monétique et des opérations sur les effets.
- Les commissions sur comptes ont progressé de 4,9%.



Le Produit Net Bancaire

La croissance des intérêts conjuguée à l'augmentation des commissions perçues ont permis au Produit Net Bancaire de la Banque d'enregistrer une progression de 10,2%.

Ainsi, le Produit Net Bancaire a atteint en 2019 un montant de 361.114 mille dinars contre 327.578 mille dinars en 2018.

Durant les cinq derniers exercices, le Produit Net Bancaire a progressé à un taux annuel moyen de 14,1%.

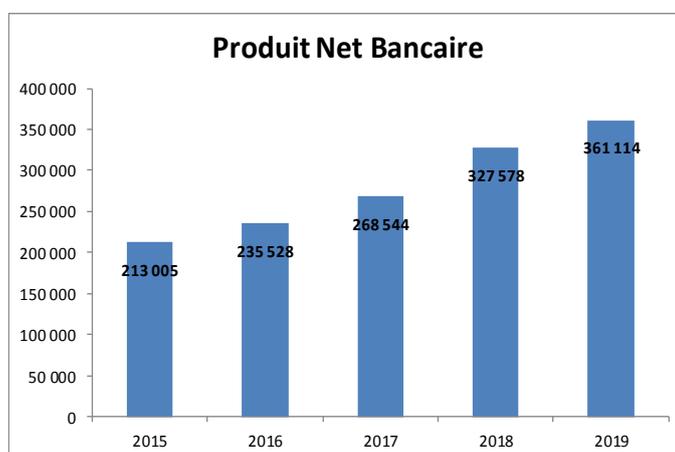
La structure du Produit Net Bancaire est demeurée relativement stable :

- ⇒ La marge d'intérêt représente en moyenne 60,3% du Produit Net Bancaire alors que les commissions nettes représentent 15,8% du PNB.

PRODUIT NET BANCAIRE

(chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2015	2016	2017	2018	2019	Evol 2019/2018	Evol Moy (sur 5 ans)
Marge d'intérêts	117 322	127 741	145 877	184 381	217 599	18,02%	16,70%
Commissions nettes	44 157	49 971	53 107	56 229	57 202	1,73%	6,68%
Gain sur portefeuille commercial	26 279	30 543	29 327	32 613	31 822	-2,43%	4,90%
Revenus du portefeuille d'investissement	25 246	27 273	40 234	54 354	54 491	0,25%	21,21%
PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)	213 005	235 528	268 544	327 577	361 114	10,2%	14,1%
<i>Marge d'intérêts / PNB</i>	<i>55,1%</i>	<i>54,2%</i>	<i>54,3%</i>	<i>56,3%</i>	<i>60,3%</i>		
<i>Commissions nettes / PNB</i>	<i>20,7%</i>	<i>21,2%</i>	<i>19,8%</i>	<i>17,2%</i>	<i>15,8%</i>		



Les Frais Généraux

Les frais généraux ont enregistré une augmentation de 10,9% par rapport à l'exercice précédent. Ils ont atteint une enveloppe de 107.157 mille dinars au 31 Décembre 2019 contre 96.586 mille dinars au 31 Décembre 2018.

Il est à noter qu'en application de l'article 17 du décret n°2017-268 du 1^{er} Février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement du fond de garantie des dépôts bancaires et des conditions d'adhésion et d'indemnisation des déposants, la Banque de Tunisie a contribué à ce fond avec 9.786 mille dinars à fin décembre 2019, contre 8.265 mille dinars une année auparavant, soit une contribution additionnelle de 1.521 mille dinars au titre de l'exercice 2019.

La Banque de Tunisie a maintenu sa politique de maîtrise de ses frais généraux et ce malgré l'augmentation des charges sociales.

Ces frais généraux sont constitués de la masse salariale qui s'est élevée à 74.831 mille dinars 31 Décembre 2019 contre 68.522 mille dinars 31 Décembre 2018 et des dépenses diverses

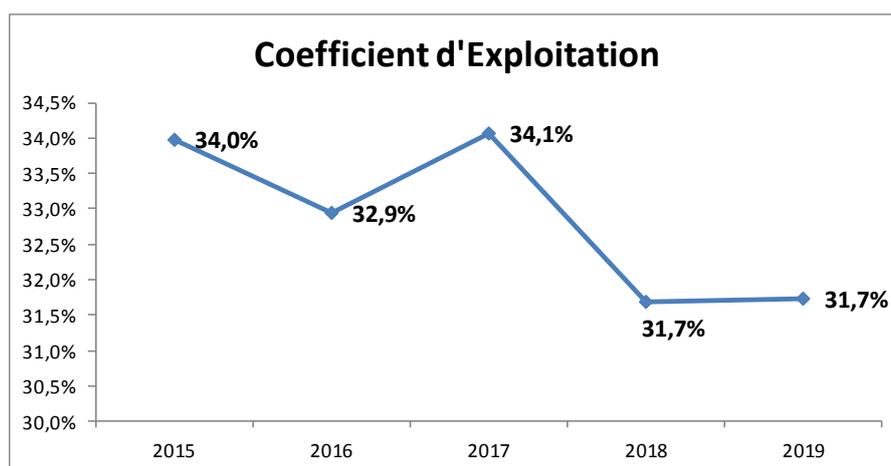
d'exploitation qui ont passés de 28.064 mille dinars au 31 Décembre 2018 à 32.326 mille dinars 31 Décembre 2019, enregistrant ainsi une augmentation de 15,2%.

FRAIS GENERAUX

(chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2015	2016	2017	2018	2019	Evol 2019/2018	Evol Moy (sur 5 ans)
Masse salariale	50 353	54 382	66 140	68 522	74 831	9,2%	10,4%
Dépenses d'exploitation	15 334	16 310	18 315	28 064	32 327	15,2%	20,5%
FRAIS GENERAUX (FG)	65 687	70 692	84 455	96 586	107 158	10,9%	13,0%
Amortissements des immobilisations	6 683	6 896	7 033	7 199	7 446	3,4%	2,7%
FRAIS GLOBAUX DE GESTION	72 371	77 589	91 488	103 785	114 604	10,4%	12,2%
<i>Coefficient d'exploitation (F. GLOBAUX DE GESTION / PNB)</i>	<i>34,0%</i>	<i>32,9%</i>	<i>34,1%</i>	<i>31,7%</i>	<i>31,7%</i>		
<i>Productivité globale (F. GENERAUX / RBE)</i>	<i>46,4%</i>	<i>44,5%</i>	<i>47,4%</i>	<i>43,0%</i>	<i>43,2%</i>		

Le coefficient d'exploitation, mesuré par le rapport entre les frais globaux de gestion (frais généraux majorés des amortissements) et le Produit Net Bancaire, continue à se situer à un niveau compétitif : 31,7% fin 2019.



Aussi, le ratio de productivité globale, déterminé par le rapport entre les frais généraux et le Résultat Brut d'Exploitation, s'est établi, au 31 Décembre 2019, à un niveau égal à 43,2% contre 43% au 31 Décembre 2018.

Le Résultat Brut d'Exploitation

La croissance du Produit Net Bancaire et la maîtrise des frais généraux ont permis au Résultat Brut d'Exploitation d'enregistrer une progression de 10,3%.

En effet, à la fin de l'exercice 2019, le Résultat Brut d'Exploitation a atteint un volume de 247.899 mille dinars contre 224.780 mille dinars en 2018.

Durant les cinq dernières années, le résultat brut d'exploitation a évolué avec un rythme annuel moyen de 15%.

Au terme de l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a atteint un montant de 7.447 mille dinars, soit une évolution de 3,4% par rapport à la dotation de 2018.

RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

(chiffres en Milliers de Dinars)

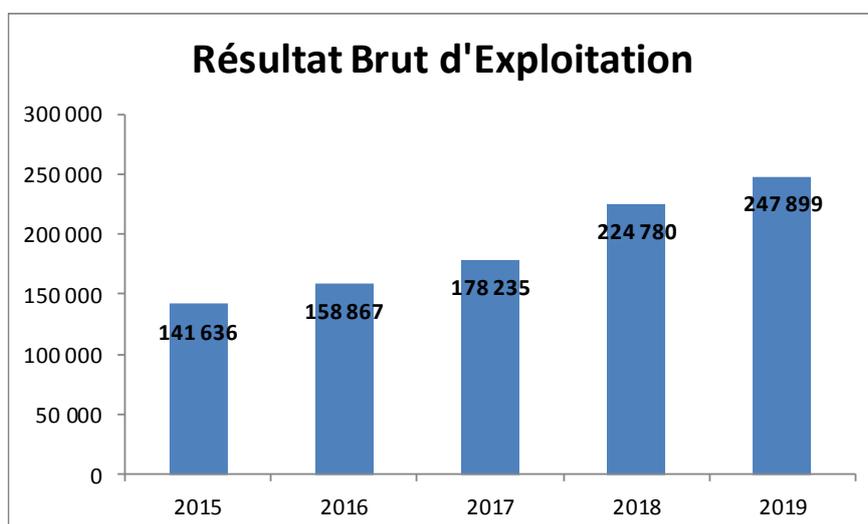
Résultats	2015	2016	2017	2018	2019	Evol 2019/2018	Evol Moy (sur 5 ans)
Produit Net Bancaire	213 005	235 528	268 544	327 578	361 114	10,2%	14,1%
Frais généraux	65 687	70 692	84 455	96 586	107 158	10,9%	13,0%
Dotations aux amortissements	6 683	6 896	7 033	7 199	7 446	3,4%	2,7%
Autres produits d'exploitation	1 001	927	1 177	987	1 389	40,7%	8,5%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	141 636	158 867	178 235	224 780	247 899	10,3%	15,0%

Frais Généraux / RBE

46,4% 44,5% 47,4% 43,0% 43,2%

Commissions / RBE

31,2% 31,5% 29,8% 25,0% 23,1%



En matière de couverture des risques, la Banque de Tunisie a constitué les provisions suivantes au 31 Décembre 2019 :

- Une dotation nette aux provisions individuelles de 25.264 mille dinars ;
- Une dotation nette aux provisions collectives de 11.504 mille dinars ;
- Une dotation aux provisions sur titres de 10.000 mille dinars.

(chiffres en Milliers de Dinars)

	déc-15	déc-16	déc-17	déc-18	déc-19
Dotation aux provisions pour créances et passifs					
+ Provisions pour créances douteuses	27 832	20 116	8 139	29 148	36 768
+ Créances passées par pertes	396	1 337	3 958	1 905	522
- reprises de provisions sur créances radiées	-320	-324	-814	-427	-114
+ Provisions pour perte et passifs	-278	822	-219	30 878	-1 029
+ Provision sur portefeuille titres	8 681	5 184	5 810	1 176	9 752
	36 311	27 134	16 874	62 679	45 899

Le Résultat Net de l'exercice

A la fin de l'exercice 2019, le Résultat Net a enregistré une hausse de 22,4% passant de 110.547 mille dinars en 2018 à 135.291 mille dinars en 2019.

RESULTAT NET

Résultats	2015	2016	2017	2018	2019	(chiffres en Milliers de Dinars)	
						Evol 2019/2018	Evol Moy (sur 5 ans)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	141 636	158 867	178 235	224 780	247 899	10,3%	15,0%
Dotations aux provisions et corrections de valeurs	37 188	30 083	14 688	63 818	48 916	-23,4%	7,1%
<i>Provisions pour créances et passifs</i>	27 630	21 950	11 064	61 504	36 147		
<i>Provisions sur portefeuille d'investissement</i>	9 558	8 133	3 624	2 314	12 769		
Gain sur éléments ordinaires	2 104	352	699	420	499	18,8%	-30,2%
Impôts sur Sociétés	16 230	18 946	24 761	45 751	64 192	40,3%	41,0%
Solde gain / pertes des éléments extraordinaires	0	8 833	3 537	5 084	0		
BENEFICE NET	90 321	101 357	135 947	110 547	135 290	22,4%	10,6%

Répartition des bénéfices

Il est à rappeler que le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social ;
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Les sommes affectées aux réserves constituées en exécution d'une délibération de l'Assemblée Générale ;
- Les dividendes à distribuer aux actionnaires. La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.
- Les sommes reportées à nouveau ;

Les circonstances sanitaires actuelles liées à la propagation de la pandémie du COVID-19 ont imposé la prise de mesures restrictives à la circulation des personnes et des rassemblements, prévues par le décret présidentiel n° 2020-28 du 22 mars 2020 et le décret gouvernemental n° 2020-156 du 22 mars 2020. Ces circonstances imposent la prise de mesures exceptionnelles liées à la tenue des assemblées générales ordinaires des banques et des établissements financiers et à la préservation de la stabilité du secteur bancaire, de ce fait, la Banque Centrale de Tunisie, à travers la note N° 17-2020 du 1er Avril 2020, a imposé aux Banques de suspendre toute mesure de distribution.

La Banque de Tunisie va appliquer cette décision tout en préservant les intérêts des actionnaires.

(chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2015	2016	2017	2018	2019	Evol 2019/2018	Evol Moy (sur 5 ans)
Bénéfice de l'exercice	90 321	101 357	135 947	110 547	135 290	22,4%	10,6%
Report antérieur	28 955	332	49	45 996	2 793		
TOTAL A REPARTIR	119 276	101 688	135 995	156 543	138 083	-11,8%	3,7%
REPARTITION							
Réserves	73 945	36 839	63 000	97 500	135 000	38,5%	16,2%
<i>Réserves légales</i>	0	3 000	0	4 500	0		
<i>Réserves à régime spéciales</i>	35 945	33 839	63 000	60 000	30 000		
<i>Réserves ordinaires</i>	38 000	0	0	33 000	105 000		
Dividendes	45 000	64 800	72 000	56 250	0	-100,0%	-100,0%
Report à nouveau	332	49	45 996	2 793	3 083		
<i>Dividende distribué par action</i>	<i>0,300</i>	<i>0,360</i>	<i>0,400</i>	<i>0,250</i>	<i>0,000</i>		
<i>Taux de distribution / Nominal</i>	<i>30,0%</i>	<i>36,0%</i>	<i>40,0%</i>	<i>25,0%</i>	<i>0,0%</i>		
<i>Taux de distribution / Résultat Net</i>	<i>49,8%</i>	<i>63,9%</i>	<i>53,0%</i>	<i>50,9%</i>	<i>0,0%</i>		
<i>Nominal par action en dinars</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>		

L'examen de la répartition des résultats durant les cinq derniers exercices montre une bonne rémunération des actions par les dividendes distribués. En effet, le taux de distribution par rapport au nominal des actions est maintenu à des niveaux très performants.

Renforcement des fonds propres

Les fonds propres de la Banque après répartition du bénéfice de l'exercice concerné ont poursuivi leur progression pour passer de 783.075 mille dinars à la fin de l'année 2018 à 918.365 mille dinars fin 2019, soit une augmentation par rapport à l'exercice précédent de 17,3%.

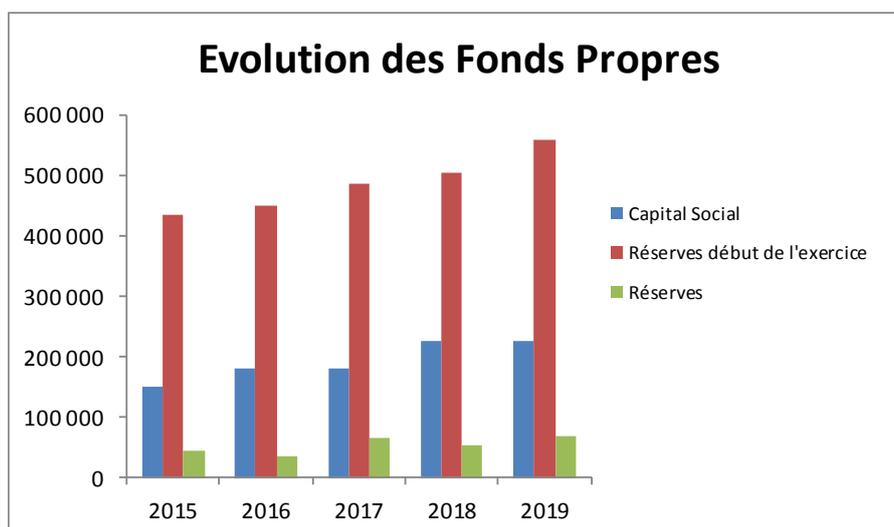
Les fonds propres de la banque ont évolué, aussi, avec un rythme moyen annuel de 10% durant les cinq dernières années.

L'augmentation du résultat net a permis à la Banque de Tunisie d'afficher une rentabilité des fonds propres de 15,9% en 2019.

CAPITAUX PROPRES

(chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2015	2016	2017	2018	2019	Evol 2019/2018	Evol Moy (sur 5 ans)
Capital Social	150 000	180 000	180 000	225 000	225 000	0,0%	10,7%
Réserves début de l'exercice	432 952	448 274	484 831	503 778	558 075	10,8%	6,6%
Fonds propres avant répartition	582 952	628 274	664 831	728 778	783 075	7,5%	7,7%
Attributions aux réserves	45 322	36 557	63 947	54 297	135 290	149,2%	31,4%
Fonds propres après répartition	628 274	664 831	728 778	783 075	918 365	17,3%	10,0%
Capital Social	150 000	180 000	180 000	225 000	225 000	0,0%	10,7%
Réserves en fin d'exercice	478 274	484 831	548 778	558 075	693 365	24,2%	9,7%
Fonds propres moyens	605 614	646 553	696 804	755 926	850 720	12,5%	8,9%
<i>P N B / Fonds Propres Moyens</i>	<i>35,2%</i>	<i>36,4%</i>	<i>38,5%</i>	<i>43,3%</i>	<i>42,4%</i>		
<i>R B E / Fonds Propres Moyens</i>	<i>23,4%</i>	<i>24,6%</i>	<i>25,6%</i>	<i>29,7%</i>	<i>29,1%</i>		
<i>ROE = Bénéfices nets / Fonds Propres Moyens</i>	<i>14,9%</i>	<i>15,7%</i>	<i>19,5%</i>	<i>14,6%</i>	<i>15,9%</i>		
<i>ROAA = Bénéfices nets / Total Actif Moyens</i>	<i>2,1%</i>	<i>2,2%</i>	<i>2,4%</i>	<i>1,8%</i>	<i>2,3%</i>		



NORMES PRUDENTIELLES ET GESTION DES RISQUES

Ratios réglementaires

Vu le renforcement de la capacité bénéficiaire, le niveau appréciable des provisions constituées et l'efficacité de la politique de maîtrise des risques, le ratio de solvabilité a atteint au 31 Décembre 2019 un niveau de 16,76%, contre 13,86% au 31 Décembre 2018 et ce pour un minimum réglementaire exigé de 10% et ce en application des nouvelles dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 Juin 2018 qui stipule des exigences en fonds propres en matière de risque de crédit et risque de contrepartie sur les instruments dérivés, risque opérationnel et risque de marché.

L'exigence en fond propres en matière de risque de crédit, telle que défini par la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018, est calculée en multipliant les risques encourus sur les éléments du bilan et du hors bilan pondérés à 8%. Elle s'élève à 407.226 mille dinars au 31 décembre 2019.

En application des dispositions de l'article 15 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, l'exigence en fonds propres au titre du risque de contrepartie sur les instruments dérivés qui est le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à cette opération, est égale à 8% des risques encourus. Elle s'élève à 141 mille dinars au 31 décembre 2019.

En application des dispositions de l'article 17 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, l'exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel est égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire calculée sur les trois derniers exercices comptables. Elle s'élève à 47.862 mille dinars au 31 décembre 2019.

En application des dispositions de l'article 18 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, les risques de marché sont définis comme étant les risques de pertes sur des positions du bilan et du hors bilan à la suite de variations des prix du marché. Ces risques englobent :

- Les risques relatifs aux instruments liés aux taux d'intérêt et titres de propriété du portefeuille de négociation tel que défini à l'article 20 de la circulaire 2018-06 ;
- Le risque de change encouru pour tous les postes du bilan et du hors bilan.

L'exigence en fonds propres au titre des risques de marché s'élève à 5.702 mille dinars au 31 décembre 2019.

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) s'est élevé à 510,9% en 2019, pour un minimum exigé de 100%.

Le ratio Crédits/Dépôts a atteint 110,6% au 31 décembre 2019 contre 123,4% fin 2018 et ce pour un maximum règlementaire de 120%.

RATIOS REGLEMENTAIRES

Ratios réglementaires	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio de solvabilité	16,41%	15,25%	14,19%	13,86%	16,76%
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	102,90%	118,30%	94,60%	100,80%	510,90%
Ratio Crédits/Dépôts (LTD)				123,40%	110,60%

Créances classées et provisions

Durant ces dernières années, la Banque de Tunisie a toujours respecté les normes, fixées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de classement des créances et des provisions et a poursuivi ses efforts de recouvrement des créances classées.

Ces efforts ont abouti à l'assainissement du portefeuille des crédits et au maintien d'un niveau faible des créances classées par rapport à la moyenne du secteur bancaire tunisien.

Le volume global des créances (bilan et hors bilan) classées conformément à la circulaire de la BCT numéro 91-24 est de 522.864 mille dinars au 31 Décembre 2019 contre 489.738 mille dinars au 31 Décembre 2018.

Par conséquent, le rapport de ces créances sur l'ensemble des engagements de la Banque est passé de 8,7% en 2018 à 9,5% en 2019 enregistrant ainsi une hausse de 9,3% entre 2018 et 2019. Durant les cinq dernières années les créances classées ont augmenté en moyenne d'un point de pourcentage.

Les créances classées, comptabilisées au bilan et en hors bilan, se présentent comme suit :

CREANCES CLASSEES ET PROVISION CONSTITUEES

	2015	2016	2017	2018	2019	(chiffres en Milliers de Dinars)	
						Evol 2019/2018	Evol Moy (sur 5 ans)
Total des créances classées	390 067	365 262	358 502	489 738	522 864	6,8%	7,6%
Classe 5	186 456	185 148	188 950	198 123	191 786	-3,2%	0,7%
Classe 4	134 247	126 403	121 888	112 493	163 153	45,0%	5,0%
Classe 3	32 367	24 344	31 753	158 869	148 327	-6,6%	46,3%
Classe 2	36 997	29 367	15 910	20 253	19 597	-3,2%	-14,7%
Créances courantes	3 882 133	4 151 304	4 824 054	5 136 998	4 971 784	-3,2%	6,4%
Total créances (Bilan et hors Bilan)	4 272 200	4 516 565	5 182 556	5 626 735	5 494 647	-2,3%	6,5%
Créances classées / Total créances	9,1%	8,1%	6,9%	8,7%	9,5%	9,3%	1,0%
Provisions sur créances classées	227 224	237 216	245 355	273 103	298 367	9,3%	7,0%
Agios réservés comptabilisés	18 986	18 492	18 722	23 593	24 260	2,8%	6,3%
Provisions collectives sur Risques latents	34 815	34 815	34 815	36 214	47 718	31,8%	8,2%
Taux de couverture des créances classées	63,1%	70,0%	73,7%	60,6%	61,7%	1,9%	-0,6%
Provisions constituées / Total créances	6,1%	6,0%	5,4%	5,5%	6,3%	14,6%	0,7%

Les provisions affectées à ces créances, calculées selon les normes de la Banque Centrale de Tunisie, ont atteint au terme de l'exercice 2019, une enveloppe de 298.367 mille dinars. Ce niveau de provisionnement assure à la Banque de Tunisie une couverture à hauteur de 61,7% du total des créances classées au 31 décembre 2019.

Les provisions constituées à la fin de l'exercice 2019 représentent 6,3% du total des créances.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, complétée par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 Mars 2012 relative à la constitution des « Provisions collectives », les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats de l'exercice une provision pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Dans ce sens et après avoir constitué une enveloppe 36.214 mille dinars en 2018, la Banque de Tunisie a constitué cette année une provision additionnelle de 11,5 million dinars, portant ainsi l'enveloppe globale des provisions collectives à 47.718 mille dinars.

Division et couverture des risques

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24 du 17 décembre 1991, les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios de division des risques et ce pour assurer une maîtrise du risque de concentration sur les engagements.

Ces seuils de concentration ont été révisés et modifiés par la circulaire aux établissements de crédit n° 2012-09 édité par la Banque Centrale de Tunisie le 29 juin 2012.

Ainsi, le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque, et ne doit pas dépasser :

- 3 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus des fonds propres nets ;
- 1,5 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des fonds propres nets.

Par bénéficiaire, on entend un client ou un groupe. Le qualificatif de « groupe » est attribué à deux ou plusieurs personnes morales ayant entre elles des interconnexions telles que :

- Une gestion commune ;
- Une interdépendance commerciale ou financière directe ;
- Des participations directes ou indirectes au capital se traduisant par un pouvoir de contrôle.

La Banque de Tunisie a mis en place un dispositif de contrôle du risque de concentration basé sur la définition réglementaire de la notion de « même bénéficiaire ». Ainsi, c'est la table des groupes de la BCT qui est utilisée comme référentiel de base.

Egalement, la Banque de Tunisie a mis en œuvre des processus et des dispositifs de suivi de certains risques qui ont été adaptés à ses activités (risque de marché, risque de taux d'intérêt global, risque de crédits et risque de liquidité).

Contrôle interne et gouvernance

Les structures décisionnelles et les organes de contrôle ont accompli tout au long de l'exercice 2019 leurs fonctions dans des conditions optimales et en conformité avec les dispositions réglementaires.

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein de la Banque de Tunisie, comme l'ensemble des moyens et procédures visant la maîtrise des activités et de certains facteurs de risques.

Ce système s'articule autour de certains principes de base permettant d'assurer une maîtrise des risques, de garantir la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Trois comités assistent le conseil dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance. Il s'agit du Comité Permanent d'Audit Interne, du Comité de nomination et de rémunération et du Comité des risques.

Le Comité Permanent d'Audit Interne est chargé de veiller à ce que les mécanismes appropriés de contrôle interne soient mis en place, de réviser et de donner son avis sur le rapport annuel y compris les états financiers avant leur transmission au conseil d'administration pour approbation, de revoir tout relevé avant sa soumission aux autorités de supervision et d'examiner tout placement ou opérations susceptibles de nuire à la situation financière de l'établissement et portés à sa connaissance par les commissaires ou les auditeurs externes.

Le Comité des risques a pour mission d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

Conformément aux exigences réglementaires stipulées par la Banque Centrale de Tunisie à travers la circulaire n° 2011-06 relative au renforcement des règles de la bonne gouvernance dans les établissements de crédits, le conseil approuve la nomination et la rémunération des membres de l'organe de direction et les responsables de l'encadrement supérieur ainsi que celles des membres du conseil et des comités sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet.

Sur un autre plan et afin de renforcer les dispositifs de contrôle, la Banque de Tunisie dispose d'un comité de crédits chargé d'examiner tous les risques encourus sur les crédits ainsi que la conduite de la politique de crédit de la Banque, et ce compte tenu des fonds propres disponibles et de la conjoncture économique et financière.

Le conseil exerce son rôle et s'acquitte de ses responsabilités conformément au cadre législatif et réglementaire applicable aux pratiques de gouvernance de la banque et aux politiques et procédures internes. Dans ce cadre le conseil :

- Arrête la stratégie de développement et les politiques d'intervention de la Banque de Tunisie, revoit et approuve périodiquement un plan stratégique établissant la mission de la Banque, sa vision, ses objectifs de rentabilité, et sa stratégie tout en prenant en considération les risques ;
- Etablit ses orientations et les transmet à l'organe de direction par l'intermédiaire du président de la direction, qui voit à leur mise en œuvre ;

- Surveille la gestion et les activités de la Banque, protège son actif, afin d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement ;
- Fixe les objectifs de rentabilité en cohérence avec le maintien de la solidité financière de la Banque ;
- S'assure des moyens financiers et logistiques qui sont en adéquation permanente avec la stratégie et les politiques arrêtées ;
- Surveille la mise en œuvre effective de l'organe de direction des stratégies et politiques arrêtées, et ce en portant des jugements sur les décisions prises dans le cadre de la gestion de l'activité de la banque ayant trait à sa rentabilité et sa solidité financière.
A ce titre ,le conseil contrôle la conformité des actions de l'organe de direction à la stratégie et aux politiques approuvées et définit les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances en matière de solvabilité, de liquidité et de rentabilité ;
- Fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle :

Le Conseil promeut une culture d'éthique commerciale et d'intégrité au sein de la Banque, plus particulièrement en ce qui concerne l'obligation d'agir avec honnêteté et intégrité, de se conformer aux lois, de traiter autrui avec respect, de protéger la confidentialité des renseignements, d'éviter les conflits d'intérêts et de respecter la Banque, dans ce cadre le conseil veille à ce que la Banque de Tunisie jouisse en permanence d'une bonne réputation à même de préserver la confiance auprès du public.

Il veille au maintien des règles de conduite et d'éthique, notamment par l'adoption d'un code de conduite et de déontologie à l'intention des membres du conseil, des dirigeants et des employés de la Banque et de ses filiales le « Code de conduite et de déontologie » ;

- Suit une politique formalisée en matière de gestion des conflits d'intérêts.
A cet effet ,tout membre du conseil doit éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts réel, éventuel ou apparent avec la Banque. Tout membre ayant un intérêt dans un contrat ou une opération d'importance avec la Banque doit divulguer la nature et l'étendue de son intérêt , un processus d'examen ou d'approbation des membres du conseil est suivi avant qu'ils ne se livrent à certaines activités afin d'assurer que ces activités ne créeront pas de conflits d'intérêts ;
- Assure la gouvernance efficace des affaires de la banque, moyennant le présent code de gouvernance, le conseil donne l'exemple des principes de bonne gouvernance en :
 - créant des comités au niveau du conseil : le comité exécutif des crédits, le comité permanent d'audit interne et le comité des risques ;
 - mettant à jour les statuts et les règlements internes de la Banque de Tunisie ;
 - réalisant des évaluations régulières du conseil dans son ensemble et de chacun des membres du conseil.

Dans ce sens , le conseil procède à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement .L'évaluation vise trois objectifs :

- Faire le point sur les modalités de fonctionnement du conseil ;
- Vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- Mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Prévention contre le blanchiment d'argent

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement terrorisme est devenue une des importantes priorités des banques.

La Banque de Tunisie continue à renforcer ses efforts pour adhérer à la bonne application de la réglementation nationale et internationale.

De ce fait, le Département de la Conformité de la Banque de Tunisie a multiplié ses efforts pour être en conformité avec toutes les directives de la nouvelle loi organique n° 2019-09 du 23 janvier 2019 modifiant et complétant la loi organique 2015-26 du 7 août 2015 relative à la lutte contre le financement du terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.

Pour faire face à ces risques, la Banque de Tunisie ne cesse de doter la Conformité de tous les moyens et de veiller à la formation de l'ensemble du personnel de la Banque.

LE TITRE BANQUE DE TUNISIE EN BOURSE

De fortes perturbations ont pesé sur le marché boursier pendant l'année 2019, marquée par la contraction du volume des échanges sur la Cote, de nombreuses fluctuations et une forte volatilité des cours au gré des données sur la situation politique et socio-économique du pays.

Les échanges et la tendance générale des indices boursiers ont été notamment affectés par le manque de visibilité et le climat d'attentisme dû aux échéances électorales, le comportement contrasté des valeurs à forte capitalisation ainsi que par l'attractivité accrue des placements monétaires consécutive à la hausse des taux.

Les principaux indices boursiers ont terminé l'année 2019 en baisse, confirmant la tendance baissière amorcée au deuxième semestre 2018.

Après avoir progressé de 14,45% en 2017 et de 15,76% en 2018, l'indice principal de la Bourse de Tunis, le TUNINDEX, s'est replié de 2,06% en 2019, en clôturant l'année à 7.129,09 points contre 7.271,65 points en 2018.

Pour sa part, l'Indice TUNINDEX 20, composé des 20 plus grandes valeurs et les plus liquides sur le marché, a suivi une tendance baissière plus marquée que celle du TUNINDEX, en perdant 3,70%, clôturant ainsi l'année à 3.128,47 points contre 3.248,56 points en 2018.

Le Marché secondaire de la Bourse

Sur l'ensemble du marché, le volume global des transactions s'est élevé à 3.367 MD durant l'exercice 2019 contre 3.837 MD en 2018, marquant ainsi une baisse de 12,2%.

Le compartiment principal de la Bourse, « la Cote », a enregistré une forte baisse du volume des transactions de 36,9%, passant de 2.521 MD au 31/12/2018 à 1.590 MD au 31/12/2019.

Sur le marché hors cote, les capitaux échangés ont augmenté de 22,5% à 203 MD contre 166 MD en 2018.

Les opérations d'enregistrement et les déclarations ont totalisé 1.574 MD en 2019 contre 1.151 MD pour l'année 2018, soit une progression 36,8%.

Le volume global des échanges est réparti à hauteur de 47,2% pour la Cote de la Bourse, 7% pour le Hors-Cote, et 46,8% pour les opérations d'enregistrement et les déclarations.

Sur l'année 2019, le volume quotidien moyen des échanges sur la Cote de la Bourse s'est élevé à 6,4 MD contre 10,1 MD en 2018.

La capitalisation boursière du marché a atteint un montant de 23.724 millions de dinars contre 24.380 millions de dinars à la fin de l'année 2018, enregistrant ainsi une baisse de 656 millions de dinars (soit -2,69%).

Aucune nouvelle société n'a été introduite en Bourse en 2019. La société ELBENE INDUSTRIE a été radiée du Marché Principal de la Cote de la Bourse et transférée au marché Hors-cote, portant le nombre d'entreprises cotées à 81 à la fin de l'année 2019 contre 82 en 2018.

L'action Banque de Tunisie en 2019

Le cours de l'action Banque de Tunisie a varié au cours de l'année 2019 entre un minimum de 7,210 dinars et un maximum de 8,210 dinars. Ces pics ont été atteints respectivement au cours des mois de Novembre et Janvier 2019. Le cours de clôture de la séance de bourse du 31 Décembre 2019 s'est établi à 7,800 Dinars, contre 7,990 Dinars au 31 décembre 2018.

13.080.187 actions Banque de Tunisie ont été traitées sur la Cote de la Bourse au cours de l'année 2019, pour un montant global de 98,818 millions de Dinars et un total de 8.980 échanges.

La capitalisation boursière de la Banque de Tunisie s'est élevée à 1.755 millions de Dinars au 31/12/2019.

(chiffres en Milliers de Dinars)

	2015	2016	2017	2018	2019
Cours de l'action BT (en dinars)	9,00	7,84	8,10	7,99	7,80
Nombre d'actions	150 000 000	180 000 000	180 000 000	225 000 000	225 000 000
Fonds propres (après affectation) / nombre d'action	4,19	3,69	4,05	3,48	3,78
Price Earning Ratio (P.E.R.)	14,95	13,92	10,72	16,26	12,97
Capitalisation boursière	1 350 000	1 411 200	1 458 000	1 797 750	1 755 000
Capitalisation boursière / Fonds propres	2,15	2,12	2,00	2,30	2,06

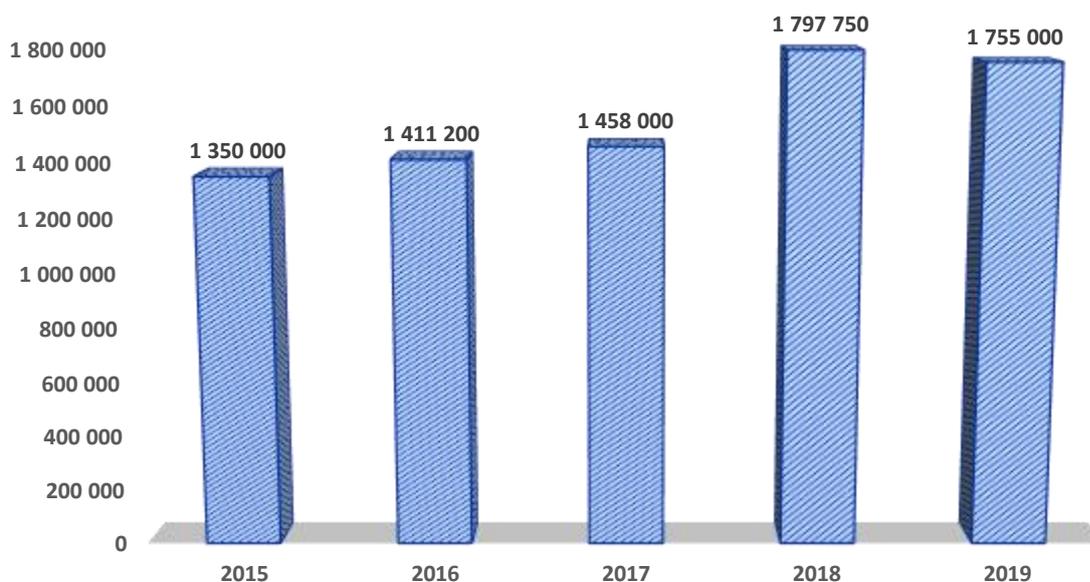
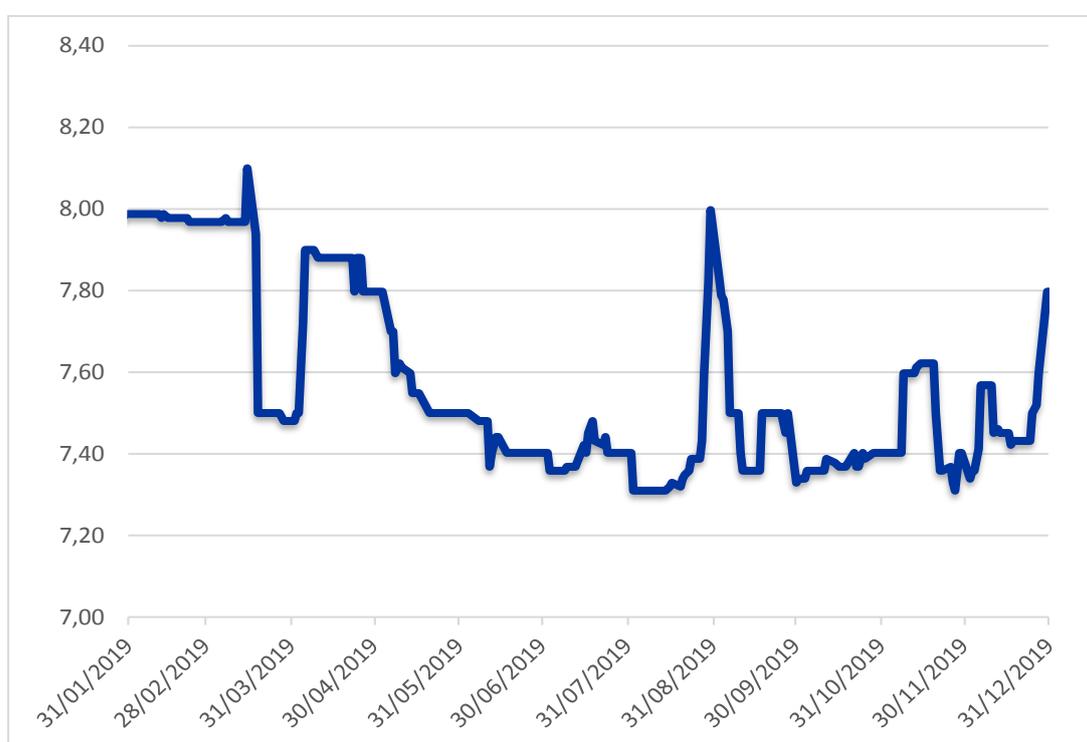


Tableau de bord de l'actionnaire

(chiffres en Milliers de Dinars)

	2015	2016	2017	2018	2019
Résultat net	90 321	101 357	135 947	110 547	135 290
Plus haut (en dinars)	9,00	7,84	8,54	8,00	7,80
Plus bas (en dinars)	9,00	7,80	7,70	7,95	7,65
Indice TUNINDEX au 31 décembre	5 042,16	5 488,77	6 281,83	7 271,70	7 129,09

Evolution du cours de l'action Banque de Tunisie au cours de l'Année 2019



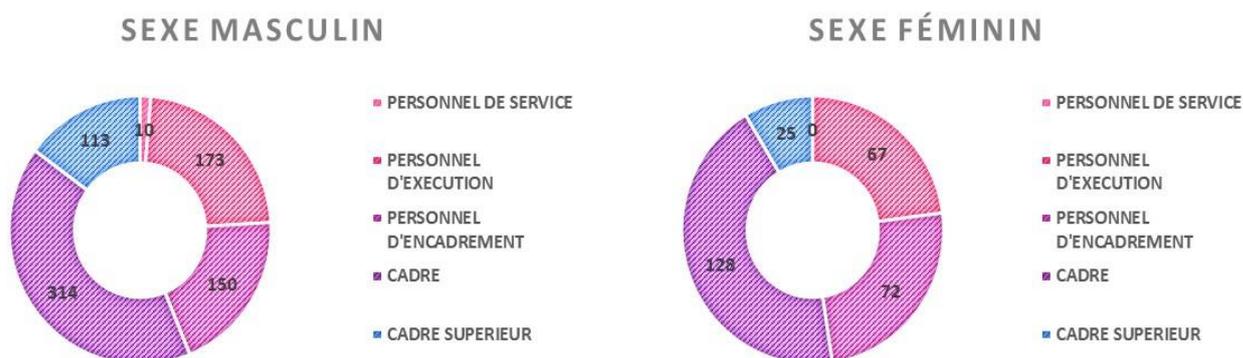
DEVELOPPEMENT ET MODERNISATION DE LA BANQUE

L'Evolution de l'effectif

Au 31 Décembre 2019, l'effectif permanent de la Banque totalise 1.052 personnes.

Le recrutement de 31 personnes en 2019 a concerné essentiellement 11 cadres et 20 employés.
La Banque de Tunisie a enregistré également au cours de l'année 2019 le départ de 31 personnes.

L'effectif de la Banque de Tunisie est réparti, par sexe et par catégorie socio-professionnelle comme suit :



Le taux d'encadrement est passé de 52% au 31/12/2018 à 55% au 31/12/2019.

Le taux des universitaires s'est stabilisé à 44%.

La moyenne d'âge est passée de 41,7 au 31/12/2018 à 42 ans au 31/12/2019.

La formation et le développement des compétences

Les actions de formation se sont poursuivies en 2019 pour développer les compétences du personnel de la banque et lui permettre d'acquérir et de maîtriser de nouveaux savoir – faire indispensables pour faire face aux changements structurels et organisationnels qui touchent le secteur.

La Banque de Tunisie a réalisé plusieurs activités de formation au profit de ses effectifs relevant des différentes directions.

La structure chargée du développement des compétences a introduit un nouveau mode d'évaluation des compétences qui permet d'identifier les écarts en compétences.

54 journées de formation organisées en intra-entreprise dédiées à 181 Chargés de Clientèles et Attachés Commerciaux.

150 Collaborateurs ont bénéficié de la Formation à Distance (E-learning) et 200 collaborateurs du siège ont participé à des séminaires en Inter-Entreprise dont les thématiques phares sont le risk Management, le système de notation interne, le Marketing Digital, la prévention des cyberattaques, le Blockchain et la loi FATCA.

Aussi, 18 cadres de la banque ont bénéficié d'une formation certifiante qui ont porté sur les normes IFRS, le contrôle de gestion, la gestion d'actif, le Global Trade Finance, LAB/FT et le FRM.

Ces formations

La Banque de Tunisie, une banque citoyenne

La Banque de Tunisie a exprimé son soutien au Global Compact des Nations Unies qui est la plus importante initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable, regroupant plus de 12.000 participants dans 170 pays.

À la fois mondial et local, privé et public, le Global Compact est une plateforme d'engagement et d'action collective favorisant des sociétés stables et inclusives. 80 réseaux locaux dans le monde assurent une relation de proximité avec les participants et une mobilisation nationale.

A travers sa lettre adressé au secrétaire général des Nations Unies, la Banque de Tunisie a exprimé sa volonté d'intégrer les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales de travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

La Banque de Tunisie s'est engagé à intégrer ces principes dans sa stratégie, sa culture organisationnelle et ses opérations dans une démarche d'amélioration continue et par la suite communiquer avec ses parties prenantes sur les progrès effectués et partager son expérience.

Aussi, la Banque de Tunisie, en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Sauvegarde du patrimoine, et dans le cadre de la contribution de l'entreprise économique nationale à la promotion de la culture et de la créativité littéraire, continue à financer le prix littéraire « Abou El Kacem Chebbi ».

Le concours de cette année est adressé à tous les écrivains du monde arabe qui s'expriment en langue arabe et a été consacré au texte théâtral.

Le prix 2019 a été attribué à l'écrivaine, metteuse en scène et académicienne Irakienne Awatif Naeem.

Aussi, et dans le même contexte, la Banque de Tunisie a rénové son club Kheireddine qui a ouvert ses portes pour accueillir les artistes qui ont exposé leurs travaux d'art à savoir des pièces de théâtre et des expositions de tableaux de peinture confirmant l'importance donnée au mécénat privé dans la promotion de la culture.

EVOLUTION PREVISIONNELLE DE L'ACTIVITE

La croissance économique devrait se maintenir sur une tendance haussière graduelle en 2020.

Les nouvelles prévisions économiques laissent entrevoir un renforcement quasi-généralisé de l'activité sectorielle. Mis à part le secteur de l'énergie, la plupart des secteurs d'activité devraient contribuer globalement d'une manière positive à la croissance du PIB.

- Un objectif de croissance du PIB de 2,7% a été fixé dans le cadre du Budget économique 2020 avec un déficit budgétaire de l'ordre 3% et une dette publique qui représente 89% du PIB ;

Dans ce cadre, la Banque de Tunisie mettra tout en œuvre en 2020 pour la réalisation des objectifs fixés dans son plan d'action, dont particulièrement :

- Comité de réflexion stratégique :

La Banque de Tunisie a créé un comité de réflexion stratégique dont l'objectif est de mettre en place un plan stratégique avant la fin de cette année.

- Comité de pilotage sur les normes IFRS :

La Banque de Tunisie a créé un comité de pilotage sur les normes comptables internationales dont l'objectif est d'assurer la transition aux normes IFRS.

- Structure de gestion Actif-Passif :

La Banque de Tunisie a créé une structure ALM dans son organisation. Ceci afin de perfectionner son mode de gestion des risques et la mise en œuvre d'un projet « Pilotage du Bilan ».

- Comité de pilotage sur le système de notation interne :

La Banque de Tunisie a commencé les tests de son système de notation interne et ce en conformité avec les normes nationales et internationales.

- Renforcement de l'effectif et formation :

La Banque de Tunisie prévoit de recruter 28 personnes, en 2020, pour couvrir ses besoins de remplacements de départ à la retraite.

De nouvelles procédures de recrutement, de formation et de développement des compétences ont été instaurées afin d'assurer de meilleures pratiques en matière de gestion du capital humain.

- Développement du réseau :

La Banque de Tunisie a pour objectif, en 2020, de développer son réseau, en rénovant 20 agences existantes.

- L'amélioration de sa performance financière afin de mieux conforter sa position dans le secteur bancaire, tout en renforçant sa solidité financière et en préservant sa politique de maîtrise des risques.

- La poursuite des actions de modernisation du système d'information en vue de soutenir l'activité de la banque.

Au cours de l'exercice 2020, la Banque de Tunisie compte poursuivre son programme d'organisation interne pour mettre en place les assises fondamentales d'un système de contrôle interne adéquat et efficace.

Au 31 décembre 2019, l'Organisation Mondiale de la Santé a signalé un nombre limité de personnes atteintes d'un virus inconnu. Aucune preuve scientifique de transmission interhumaine à cette date n'est relevée. En effet, dans un premier temps, l'OMS n'a pas déclaré l'état d'urgence de santé publique de portée internationale, mais a simplement alerté la Chine et les autres membres de l'OMS sur la situation et les mesures qui étaient à prendre.

L'OMS a ensuite confirmé la transmission interhumaine du virus le 23 janvier 2020, puis prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020.

En Tunisie, des mesures de protection de la santé publique ont été entreprises à partir de mars 2020 à la suite de la propagation de la maladie.

La propagation ultérieure du virus et son identification en tant que nouveau coronavirus (« Covid-2019 ») ne fournissent pas d'éléments complémentaires d'appréciation de la situation qui existait au 31 décembre 2019. Ce sont des éléments nouveaux apparus en mars 2020 non liés à des incertitudes enregistrées à fin décembre 2019 et ne remettent pas en cause la continuité de l'exploitation de la banque.

Ainsi et dans le cadre de sa contribution à la lutte contre les répercussions économiques et sociales en général et sur les entreprises en particulier, la Banque Centrale de Tunisie (BCT) a décidé, le 17 mars 2020, de baisser son taux d'intérêt directeur de 7,75% à 6,75%.

Cette mesure représente une baisse de 100 points de base. Elle fait suite à la décision prise par son conseil d'administration, le même jour, au vu de l'aggravation de la situation économique tunisienne suite à la pandémie du coronavirus ayant impacté pratiquement toutes les activités.

Le 18 mars 2020, La Banque Centrale de Tunisie a annoncé un ensemble de décisions exceptionnelles visant à soutenir l'effort national dans cette période de crise ainsi d'assurer la stabilité du secteur financier, en émettant une circulaire aux banques et aux établissements financiers comprenant un certain nombre de mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et contribuer à préserver le tissu économique et à protéger les emplois. A l'issue de cette circulaire, la banque est autorisée à :

1. Donner aux entreprises la possibilité de reporter leurs échéances bancaires (principal et intérêts) durant la période allant du début mars 2020 à fin septembre 2020 et de modifier le calendrier de paiement en fonction de la capacité de chaque bénéficiaire. Cette mesure concernera les prêts professionnels accordés aux clients classés 0 et 1 après avoir déposé une demande de rééchelonnement ;
2. Octroyer de nouveaux crédits aux bénéficiaires du report des échéances ; et
3. Appliquer les procédures de report susmentionnées sur les clients classés 2 et 3 et ce, au cas par cas et selon l'évaluation de la situation du client.

Pour faciliter cette opération et renforcer la capacité du secteur bancaire à soutenir les opérateurs économiques, une plus grande flexibilité sera exercée au niveau des règles prudentielles, à savoir :

1. Les procédures de soutien ne sont pas considérées comme une restructuration des crédits et la période du report n'est pas prise en compte dans le calcul de l'ancienneté des montants dus ;
2. Donner plus de flexibilité concernant la conformité au ratio crédit/dépôts (circulaire BCT n° 2020-06 du 19 mars 2020) ; et
3. Par ailleurs, et afin de réduire les déplacements des clients des banques, il a été décidé d'assurer la continuité des services de retrait d'espèces au niveau des distributeurs automatiques et gratuitement en annulant la commission de retrait de tout distributeur automatique.



RAPPORTS GENERAL ET SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019



Conseil Audit Formation CAF

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89
MF : 024410T/A/M/000



Tunisie Audit & Conseil

Promed Building 5^{ème} étage
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie
Tél +216 71 822 020 Fax +216 71 822 025
RC : B2425912007 – MF : 0999520SAM000

Banque de Tunisie

Rapport Général
31 décembre 2019

**Conseil Audit Formation CAF**

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89
MF : 024410T/A/M/000

**Tunisie Audit & Conseil**

Promed Building 5^{ème} étage
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie
Tél +216 71 822 020 Fax +216 71 822 025
RC : B2425912007 – MF : 0999520SAM000

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

I- Rapport d'audit sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport font apparaître un total bilan de 6 022 870 KDT et un bénéfice net de 135 290 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous

estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

- *Description du point clé de l'audit*

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2019, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 4 453 973 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 346 086 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n°2.4 et n°3.3.

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;

- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ; et
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la banque.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

- *Description du point clé de l'audit*

La banque détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 444 442 KDT au 31 décembre 2019. La provision constatée sur ces titres s'élève à 46 636 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers, les titres sont valorisés par la direction de la banque sur la base de la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n°2.3.2.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la banque et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la banque dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par la banque et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;

- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées ; et
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

- *Description du point clé de l'audit*

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élevaient au 31 décembre 2019 à 534 532 KDT et représentent 86% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers 1.1 « La constatation des intérêts », 1.2 « La constatation des commissions » et 1.5 « Le processus de réservation des produits », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- Nous attirons l'attention sur la note 4.5 aux états financiers se rapportant à la situation des deux contrôles fiscaux subis par la banque en 2018.
- 2- Nous attirons l'attention sur la note 10 aux états financiers dans laquelle la direction a décrit les mesures prises et prévues à la suite de la pandémie du virus COVID -19 et les incertitudes liées à l'impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un

rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 mars 2020

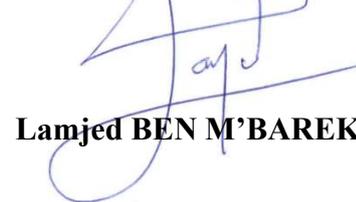
Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit Formation CAF



Abderrahmen FENDRI

Tunisie Audit & Conseil TAC



Lamjed BEN M'BAREK

Banque de Tunisie

Rapport spécial
31 décembre 2019

**Conseil Audit Formation CAF**

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89
MF : 024410T/A/M/000

**Tunisie Audit & Conseil**

Promed Building 5^{ème} étage
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie
Tél +216 71 822 020 Fax +216 71 822 025
RC : B2425912007 – MF : 0999520SAM000

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019*****Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque de Tunisie***

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'administration nous a informé des nouvelles conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2019 :

1) BT SICAR

- Dans le cadre de l'investissement exonéré au titre du résultat de l'exercice 2019, la Banque de Tunisie et la BT SICAR ont signé le 19 mars 2020 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds libre d'un montant de 30.000 KDT.

Le fonds géré servira à financer les projets conformément aux conditions et limites de la loi N°88-92 du 02 août 1988 relative aux sociétés d'investissement telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

En rémunération de sa gestion des fonds à capital risque qui lui sont confiés par la Banque de Tunisie, la BT SICAR perçoit :

- À titre de couverture de frais de gestion une rémunération annuelle indexée sur la valeur des placements effectués à travers le fonds ; et
 - Des commissions de performance et de rendement indexées sur les produits générés par le fonds.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 02 mai 2019, avec la BT SICAR une convention de détachement de personnel en vertu de laquelle la banque a mis à la disposition de la BT SICAR un membre de son personnel et ce, à compter du 01 mai 2019. Les charges supportées par la banque, en lien avec la rémunération de ce salarié, seront refacturées semestriellement à la BT SICAR.

Au titre de l'exercice 2019, la banque a facturé un montant de 56 KDT.

2) Société de Bourse de Tunisie « SBT »

La Banque de Tunisie a conclu, le 15 janvier 2019, avec la « SBT » une convention de dépositaire exclusif des actifs du Fond Commun de Placement « FCP CEA BANQUE DE TUNISIE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,2% TTC de l'actif net du Fond Commun de Placement. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 2 273 DT HT.

3) ASTREE – Compagnie d'assurance et réassurance Astrée

La Banque de Tunisie a conclu, le 31 janvier 2019, avec sa filiale ASTREE une convention de détachement de personnel en vertu de laquelle, la banque a mis à la disposition de l'ASTREE, un membre de son personnel et ce, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction et prenant effet le 01 février 2019. Les charges supportées par la banque, en lien avec la rémunération de ce salarié, seront refacturées semestriellement à l'ASTREE.

Au titre de l'exercice 2019, la banque a facturé un montant de 80 KDT.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

1) Société de Bourse de Tunisie « SBT »

- Une convention de location de locaux et d'équipements a été signée le 15 février 1999 entre la Banque de Tunisie et la « SBT » en vertu de laquelle la banque met à la disposition de la « SBT » la totalité de l'aile nord du 1^{er} étage de la tour B de son siège

sis à Tunis, 2 rue de la Turquie. Ladite convention a été abrogée par un avenant datant du 28 février 2013 et prenant effet à partir du 1^{er} janvier 2013. Cette dernière stipule que dorénavant la location des locaux ne sera plus gratuite mais rémunérée par un loyer fixé à 10 KDT HT, payable annuellement et sujet à une augmentation annuelle de 5%. Le loyer de l'exercice 2019 s'est élevé à 13 KDT HT et les frais de location des équipements se sont élevés à 29 KDT HT.

- Une convention commerciale et de services a été conclue entre la Banque de Tunisie et la « SBT » le 25 juin 1997, en vertu de laquelle elle a confié à celle-ci la négociation des ordres de bourse reçus des clients de la banque. Ainsi, la Banque de Tunisie réalise une action commerciale au profit de la « SBT » et ce, moyennant une rémunération correspondant à 50% des commissions de courtage. Le montant encaissé à ce titre en 2019 est de 403 KDT HT.
- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la « SBT », certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportées. Le montant facturé, au titre de l'exercice 2019, s'élève à 499 KDT HT.

2) SICAV Rendement

La Banque de Tunisie a conclu, le 18 novembre 1992, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV RENDEMENT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, le 03 janvier 2002, en vertu duquel les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé pour l'exercice 2019 est de 2 246 KDT HT.

3) SICAV Croissance

La Banque de Tunisie a conclu, le 26 octobre 2000, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV CROISSANCE. En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé en 2019 s'élève à 12 KDT HT.

4) La Foncière des Oliviers S.A « FOSA »

- La Banque de Tunisie a conclu, le 27 novembre 2003, avec la société « FOSA », une convention en vertu de laquelle elle assure à celle-ci des services financiers et administratifs. Cette convention a été modifiée au cours de l'exercice 2012 par un avenant et couvre désormais les services financiers et administratifs et la location à titre onéreux du bureau abritant le siège de la société « FOSA ».
En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 9 KDT. Ce montant subira une augmentation annuelle de 5%. Le montant facturé au titre de l'exercice 2019 s'est élevé à 13 KDT HT.

- En 2019, la Banque de Tunisie a facturé à la société « FOSA », au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 369 DT HT.

5) Placement de Tunisie SICAF

- La Banque de Tunisie a conclu, le 12 février 2007, avec la société « Placements de Tunisie SICAF », une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui lui est propre. En outre, la banque assure la tenue de la comptabilité, l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales et le règlement des honoraires des dirigeants.

Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant en date du 05 mars 2009, en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. Outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure, au profit de la société « Placements de Tunisie SICAF », la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille. Cette convention a fait l'objet d'un deuxième avenant au cours de l'exercice 2012 stipulant le changement de l'hébergement du siège social de la société « Placement de Tunisie » à titre gracieux en une location rémunérée.

En contrepartie de l'ensemble de ses services et en sa qualité de bailleuse, la Banque de Tunisie perçoit une commission annuelle et un loyer de 46 KDT HT. Ce montant subira une augmentation annuelle de 5%. Le montant facturé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 65 KDT HT.

- En 2019, la Banque de Tunisie a facturé à la société Placement de Tunisie SICAF, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 56 KDT HT.

6) ASTREE – Compagnie d'assurance et réassurance Astrée

- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la société ASTREE, certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Le montant facturé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 59 KDT HT.

- Une convention de services financiers et administratifs a été signée entre la Banque de Tunisie et la société ASTREE le 30 novembre 2007, en vertu de laquelle la Banque de Tunisie est désignée comme intermédiaire agréé mandaté pour la gestion des titres formant le capital social de la société ASTREE.

La Banque assure, en outre, l'organisation des assemblées générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique. En contrepartie de ces prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 20 KDT avec une augmentation annuelle et révisable chaque année de 3%.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 03 mars 2009, et ce en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. En effet, outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la Banque de

Tunisie assure au profit de la société « ASTREE », la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

La Banque de Tunisie perçoit en contrepartie de l'ensemble de ces prestations, une rémunération annuelle de 30 KDT hors taxes, payable d'avance.

Le montant facturé, au titre de l'exercice 2019, s'élève à 38 KDT HT.

- Une convention de location a été signée en date du 1^{er} juillet 2008 entre la Banque de Tunisie et la société « ASTREE » en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la Banque de Tunisie un local à Mateur pour abriter ses archives, et ce à titre gracieux. Cette convention a été abrogée par l'avenant datant du 27 décembre 2012, qui a fixé le loyer annuel à 10 KDT HT avec une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location. Le montant facturé, au titre l'exercice 2019, est de 13 KDT HT.
- En 2019, la Banque de Tunisie a facturé à la compagnie d'assurance et réassurance ASTREE, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 106 KDT HT.
- La compagnie d'assurance et de réassurance ASTREE a facturé, courant l'année 2019, les primes d'assurance suivantes :
 - Une prime d'assurance multirisques s'élevant à 613 KDT
 - Une prime d'assurance pour indemnité de départ à la retraite d'un montant de 1 193 KDT ; et
 - Une prime d'assurance groupe sur charge sociale relative à la participation patronale assurance, à la participation patronale d'assurance groupe retraite, à la charge patronale assurance groupe décès et à la charge patronale assurance groupe invalidité, d'un montant de 1 986 KDT.
- Une convention de location a été signée en date du 27 décembre 2012 entre la société « ASTREE » et la Banque de Tunisie en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la société « ASTREE » un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, situé au rez-de-chaussée du 45 avenue Khair-Eddine Pacha. Cette convention a fixé le loyer annuel à 14 KDT HT avec une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location. Le montant facturé, au titre l'exercice 2019, est de 17 KDT HT.
- Une convention de location a été signée en date du 06 mars 2012 entre la société « ASTREE » et la Banque de Tunisie en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la société « ASTREE » un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, situé au rez-de-chaussée des terrasses d'ENNASR II. Cette convention a fixé le loyer annuel à 28 KDT HT avec une augmentation de 5% chaque deux années. Le montant facturé, au titre l'exercice 2019, est de 33 KDT HT.

7) Direct Phone Services « DPS »

- La Banque de Tunisie loue des locaux à DPS pour les besoins de son activité en Tunisie. Le loyer facturé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 214 KDT HT.
- La Banque de Tunisie est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle de 19 KDT HT.

8) Société des Entrepôts Tunisiens « SET »

Conformément à la convention de location et de service financiers et administratifs signée le 15 juillet 2008 et objet d'un avenant daté du 26 décembre 2012, la Banque de Tunisie héberge le siège social de la SET et lui fait bénéficier de toutes les commodités nécessaires à l'exercice de son activité, moyennant une rémunération annuelle de 7 KDT HT.

9) Société de promotion et de financement touristique Carthago

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 décembre 2008, une convention avec la Société de Promotion et de Financement Touristique « SPFT CARTHAGO », en vertu de laquelle la banque héberge le siège social de la « SPFT CARTHAGO » et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins des activités de son personnel.

A ce titre, la société « SPFT CARTHAGO » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 27 KDT HT majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 38 KDT HT.

10) Société Club Acquarius Nabeul SCAN

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 décembre 2008, une convention avec la Société Club Acquarius Nabeul « SCAN », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins de ses activités.

A ce titre, la société « SCAN » peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 22 KDT hors taxes majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 31 KDT HT.

11) La Générale de Participations de Tunisie SICAF :

- La Banque de Tunisie a conclu, le 31 décembre 2008, une convention avec la Société Générale de Participations de Tunisie SICAF, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque.

Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée de la gestion des conventions de rétrocession des participations prise dans le cadre du portefeuille de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 46 KDT HT majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 65 KDT HT.

- En 2019, la Banque de Tunisie a facturé à la Générale de Participations de Tunisie, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 21 KDT HT.

12) La Générale Immobilière de Tunisie « GIT »

La Banque de Tunisie a conclu, le 26 janvier 2009, une convention avec la Société Générale Immobilière de Tunisie « GIT », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 22 KDT HT majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 31 KDT HT.

13) BT SICAR

- La Banque de Tunisie a conclu, le 14 avril 2009, avec la Société « BT SICAR », une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. La mise à disposition des locaux est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période

de deux ans allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. Le montant du loyer a été arrêté à 10 KDT HT majoré de 5% annuellement. Le montant facturé en 2019 s'élève à 14 KDT hors taxes.

- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 mars 2009, avec la société « BT SICAR », une convention en vertu de laquelle elle assure à celle-ci la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En outre, la Banque assure la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre du portefeuille de la SICAR. En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 12 KDT HT.
- Dans le cadre des conventions de gestion de fonds à capital risque conclues avec la BT SICAR, les fonds gérés par la BT SICAR pour le compte de la Banque de Tunisie s'élèvent, au 31 décembre 2019, à 281 926 KDT. La rémunération HT revenant à la BT SICAR au titre de l'exercice 2019 s'est élevée à 2 489 KDT.
- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la société BT SICAR, certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Le montant facturé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 187 KDT HT.

14) Banque Fédérative du Crédit Mutuel « BFCM »

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M », en vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la « BFCM » ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties.

Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction. Le montant perçu au titre de l'exercice 2019 s'élève à 92 KDT HT.

15) La Société de Transport de Fonds de Tunisie « TFT »

- La Banque de Tunisie loue à la « TFT », un bureau aménagé et équipé de ligne de communication téléphonique et de transmission de données (Réseaux), situé à la "Tour B" de son siège social sis au n°2 Rue de Turquie à Tunis, ainsi qu'un parking situé au sous-sol de la même tour pouvant abriter quinze voitures. La période de location a commencé à compter du 1^{er} janvier 2013. Le loyer est fixé à 45 KDT HT par an, payable trimestriellement, et majoré de 5 % cumulatif par an, à compter de la troisième année de location. Un avenant a été signé le 22 février 2019 et a fixé le montant du loyer à 20 KDT, payable annuellement avec une majoration de 5% à compter de la 3^{ème} année de location. Le montant facturé en 2019 s'élève à 20 KDT HT.
- Un contrat de transport de fonds a été signé entre la Banque de Tunisie et la société « TFT » le 31 janvier 2013 au titre duquel la Banque de Tunisie a confié à la société « TFT » à titre probatoire les opérations de transport de fonds. Plusieurs avenants ont été signés à partir de l'exercice 2014 vu que la période probatoire est arrivée à terme le

31 décembre 2013. Le dernier avenant a été signé le 31 décembre 2019, et a fixé l'indemnité kilométrique à 4,912 DT.

Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2019 est de 580 KDT HT.

- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la société « TFT », certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Le montant facturé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 359 KDT HT.
- En 2019, la Banque de Tunisie a facturé à la « TFT », au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 1 DT HT.

16) Société de Participation et de Promotion des Investissements SICAR « SPPI »

- Une convention de location d'un bureau et de services administratifs et financiers a été conclue le 24 juin 2014 entre la Banque de Tunisie et la société « SPPI ». En rémunération de ces services, la Banque de Tunisie perçoit une commission annuelle de 5 KDT HT (2 KDT au titre de loyer et 3KDT pour les services administratifs et financiers).
- En 2019, la Banque de Tunisie a facturé à la société « SPPI », au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 18 DT HT.

17) International Information Development « IID »

La Banque de Tunisie a conclu une convention de services financiers le 28 décembre 2010 avec la société « IID ». En rémunération de ses services, la banque reçoit une commission annuelle d'un montant de 15 KDT HT. Cette commission subit une augmentation annuelle de 3% qui pourra être révisée au terme de chaque année d'un commun accord entre les parties, pour tenir compte des conditions économiques en vigueur au moment du renouvellement de ladite convention. Le montant facturé au titre de l'exercice 2019 est de 19 KDT HT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

I- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de la BT vis-à-vis du Directeur Général ont été fixés par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration du 13 février 2018.

A ce titre, le Directeur Général bénéficie de :

- Un salaire annuel fixe de 700 KDT ;
- Une prime annuelle variable, déterminée en fonction de la progression du produit net bancaire de la banque, payable après l'approbation des comptes par l'AGO, de 30 KDT sur chaque augmentation de 1% du PNB avec un plafond de 300 KDT ; et
- Une prime d'assurance vie égale à 27% de la rémunération totale brute.

Le Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2019 de la mise à disposition d'une voiture de fonction et de 400 dinars par mois de frais de carburant.

- Le Président du Conseil d'Administration est rémunéré par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.
- Suivant décision du comité de nomination et de rémunération du 27 avril 2017, les Directeurs Généraux Adjointes perçoivent, chacun :
 - Un salaire annuel fixe de 200 KDT à partir du 1^{er} mars 2017 ;
 - Une prime annuelle variable, déterminée en fonction de la progression du produit net bancaire de la banque, payable après l'approbation des comptes par l'AGO, de 5 KDT sur chaque augmentation de 1% du PNB avec un plafond de 50 KDT ; et
 - Une voiture de fonction et des frais de carburant pour 350 dinars par mois.

Par ailleurs, ils recevront, chacun, une prime d'intéressement brute estimée à 75 KDT au titre de l'exercice 2019.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

II- Les obligations et engagements de la Banque de Tunisie envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se résument comme suit (en KDT) :

	Directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2019
Avantages à court terme	1 038	309	643	126	420	-
Dont émoluments et salaires	1 000	300	500	100	-	-
Dont charges sociales & fiscales	32	9	133	26	-	-
Dont avantages en nature	6	-	10	-	-	-
Dont jetons de présence Conseil et comité	-	-	-	-	420	-
Avantages postérieurs à l'emploi	270	-	150	150	-	-
Total	1 308	309	793	276	420	-

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit Formation CAF

Abderrahmen FENDRI

Tunisie Audit & Conseil TAC

Lamjed BEN M'BAREK

Banque de Tunisie

Etats financiers

Décembre. 2019

	Page
Bilan	23
Hors-Bilan	24
Etat de résultat	25
Etat des flux de trésorerie	26
Notes aux états financiers	27



Banque de Tunisie

Bilan | Exercice Clos le 31/12/2019

En K.TND	Notes	déc.-19	déc.-18
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	181 342	246 521
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	368 735	257 178
AC3 - Créances sur la clientèle	3.3	4 453 973	4 465 443
AC5 - Portefeuille d'investissement	3.4	933 520	921 015
AC6 - Valeurs immobilisées	3.5	47 918	49 617
AC7 - Autres actifs	3.6	37 382	50 237
Total des Actifs		6 022 870	5 990 011
PA1 - Banque Centrale et CCP	4.1	272 811	628 381
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.2	78 056	141 370
PA3 - Dépôts de la clientèle	4.3	4 025 574	3 745 129
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.4	531 014	431 069
PA5 - Autres passifs	4.5	197 049	204 736
Sous-Total des Passifs		5 104 504	5 150 685
CP1 - Capital social		225 000	225 000
CP2 - Réserves		555 283	457 783
CP4 - Report à nouveau		2 793	45 996
CP5 - Bénéfice de l'exercice		135 290	110 547
Sous-Total capitaux propres	4.6	918 366	839 326
Total Passifs et Capitaux propres		6 022 870	5 990 011



Banque de Tunisie
Etat des Engagements Hors Bilan | 31 décembre 2019

En K.TND	Notes	déc.-19	déc.-18
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	622 367	712 092
HB2 - Crédits documentaires	5.2	196 317	285 966
HB3 - Actifs donnés en garantie (*)	5.3	339 622	655 482
Total des Passifs éventuels		1 158 306	1 653 540
HB4 - Engagements de financement donnés	5.4	213 926	295 106
Total des engagements donnés		213 926	295 106
HB6 - Engagements de financement reçus	5.5	932	9 438
HB7 - Garanties reçues	5.6	2 233 605	2 207 763
Total des engagements reçus		2 234 537	2 217 201

() La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)*



Banque de Tunisie

Etat de Résultat | Exercice de 12 mois clos le 31/12/2019

Etat de Résultat | Exercice de 12 mois Clos le 31 décembre 2019

En K.TND	Notes	déc.-19	déc.-18
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	6.1	473 871	400 457
PR2 - Commissions (en produits)	6.2	60 661	58 589
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	31 822	32 613
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	54 491	54 354
Total produits d'exploitation		620 845	546 013
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	256 272	216 076
CH2 - Commissions encourues	6.6	3 459	2 360
Total charges d'exploitation		259 731	218 436
Produit net bancaire		361 114	327 577
PR5/CH4 - Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passifs	6.7	36 147	61 504
PR6/CH5 - Dotations aux provisions & corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.8	12 769	2 314
PR7 - Autres produits d'exploitation	6.9	1 389	988
CH6 - Frais de personnel	6.10	74 831	68 522
CH7 - Charges générales d'exploitation	6.11	32 327	28 064
CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations	6.12	7 446	7 199
Résultat d'exploitation		198 983	160 962
PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	6.13	499	420
CH11 - Impôt sur les bénéfices	6.14	64 192	45 751
Résultat net des activités ordinaires		135 290	115 631
PR9/CH10 - Solde Gain / Pertes des éléments extraordinaires	6.15	-	5 084
Résultat net de la période		135 290	110 547



Banque de Tunisie

Etat des flux de trésorerie | Exercice de 12 mois clos le 31/12/2019

En K.TND	Notes	déc.-19	déc.-18
Produits d'exploitation bancaire encaissés	7.1	562 025	478 769
Charges d'exploitation bancaire décaissées	7.2	(248 065)	(212 477)
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(324 410)	134 064
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(5 881)	(309 698)
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		268 428	287 251
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(88 236)	(84 988)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(26 484)	(11 429)
Impôt sur les bénéfices		(64 192)	(50 837)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		73 185	230 655
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		48 793	49 744
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		(19 576)	(162 016)
Acquisition/ cession sur immobilisations		(5 215)	(10 364)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		24 002	(122 636)
Augmentation/diminution ressources spéciales		100 297	86 091
Dividendes versés	7.3	(56 250)	(72 000)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		44 047	14 091
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		141 234	122 110
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		277 923	155 813
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	7.4	419 157	277 923

Banque de
Tunisie

Notes aux états financiers

Décembre 2019

	Page
Présentation de la banque	28
Principes et méthodes comptable	28
Notes sur les actifs	35
Notes sur les passifs	43
Notes sur les capitaux propres	48
Notes sur le hors bilan	51
Notes sur le résultat	54
Notes sur l'état des flux de trésorerie	59
Notes sur les transactions avec les parties liées	61
Note sur les retraitements et reclassements	66
Note sur les événements postérieurs à la clôture	66



Présentation de la banque

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 225.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 225 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre (Unité 1000)	%
Actionnaires Tunisiens	141 716	62,98%
Actionnaires Etrangers	83 284	37,02%
Total	225 000	100%

Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 Décembre 2019 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 31 Décembre 2019, sont présentés conformément à la Norme Comptable Sectorielle n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

1. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

1.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

1.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la Norme Comptable Sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

1.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

1.4. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- Le Leasing mobilier : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ; et
- Le Leasing immobilier : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés

dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la Norme Comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

1.5. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venus antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la Norme Comptable n°3 relative aux revenus, la Norme Comptable Sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

2. Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC.6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ; et
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

2.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

▪ Amortissement des immobilisations corporelles :

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	31/12/2019	31/12/2018
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

▪ Sortie d'actif des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

2.2. Les immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour une période de plus d'un an, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les conditions générales prévues par la norme comptable 06 sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

■ Amortissement des immobilisations incorporelles:

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

- Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.
- La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La Banque de Tunisie amortie ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.
- Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

■ Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

2.3. Le portefeuille-titres

2.3.1. La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice ; et
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

2.3.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la Norme Comptable Sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les Bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

2.4. Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers

l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

2.4.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

a) L'évaluation initiale des engagements

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêté des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

b) L'évaluation des engagements à la date d'arrêté

Aux termes de la Norme Comptable Sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, « le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements ».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

c) Le processus de classification des créances

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.
- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.
- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les créances contentieuses, ainsi que les créances sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

d) La prise en compte des incertitudes dans l'évaluation des créances

Les provisions individuelles :

- **Règles de mesure des provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- **Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :**

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

Les provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-20 du 06 décembre 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels ou Particuliers) et par secteur d'activité ;
- La détermination pour chaque groupe d'un taux de migration moyen observé durant les années antérieures (3 ans), qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1.
- Le calcul d'un facteur scalaire par groupe de créances traduisant l'aggravation des risques de l'exercice N. Il

correspond pour chaque groupe au taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 de l'année N rapporté à celui de l'année N-1. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1.

- L'estimation d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise au 31 décembre 2019, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provisionnement retenu
Agriculture	20%
Oléifacteurs	35%
Industries manufacturières	25%
Exportateurs d'huile d'olive	30%
Autres industries	25%
Bâtiments et travaux publics	20%
Tourisme	20%
Promotion immobilière	15%
Autres services	25%
Commerce	25%
Concours aux particuliers	20%

2.4.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

2.5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la Norme Comptable Sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.

- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement,

au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

2.6. Les impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

2.7. L'évaluation des capitaux propres

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputés sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

2.8. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

a) Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas

généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

b) Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes épargne classiques ;
- Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ; et
- Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

c) Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

d) Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

Notes relatives au
bilan - Actifs

Etats financiers
Décembre. 2019



Notes sur les actifs

Note 3.1

AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Caisse Dinars	30 879	31 007
Caisse Devises	4 382	6 656
Banque Centrale de Tunisie	145 566	208 343
CCP	515	515
Total AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT	181 342	246 521

Note 3.2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Avoirs chez les établissements financiers	21 936	9 042
Avoirs en devises chez correspondants étrangers	21 934	9 040
Comptes débiteurs des banques et correspondants (en DT convertible)	2	2
Prêts aux établissements financiers	344 661	245 883
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	162 000	-
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	103 709	184 262
Prêts aux organismes financiers spécialisés	78 952	61 621
Créances rattachées	2 138	2 253
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	88	464
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	2 050	1 789
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	368 735	257 178

AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois- 1an]]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-19
Avoirs chez les établissements financiers	21 936	-	-	-	-	21 936
Avoirs en devises chez les correspondants étrangers	21 934	-	-	-	-	21 934
Comptes débiteurs des banques et correspondants en Dinars convertibles	2	-	-	-	-	2
Prêts aux établissements financiers	78 952	249 995	15 714	-	-	344 661
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	-	162 000	-	-	-	162 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	-	87 995	15 714	-	-	103 709
Prêts aux organismes financiers spécialisés	78 952	-	-	-	-	78 952
Total AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle	100 888	249 995	15 714	-	-	366 597



Note 3.3

AC3 - Créances sur la clientèle

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Comptes ordinaires débiteurs	380 101	408 131
Crédits sur ressources ordinaires	3 745 593	3 800 923
Créances sur crédit-bail	87 121	79 304
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	10 282	12 107
Crédits sur ressources spéciales	285 440	218 747
Financement sur ressources externes	281 253	214 872
Financement sur ressources budgétaires	4 187	3 875
Créances Impayés douteuses et litigieuses	256 892	222 669
Créances impayés	72 255	30 964
Créances au contentieux	184 637	191 705
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	51 927	47 221
Couvertures comptables	(363 383)	(323 659)
Agios réservés	(24 260)	(23 593)
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	(339 123)	(300 066)
Total AC3 - Créances sur la clientèle	4 453 973	4 465 443

AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés

En K.TND

	Agios réservés au 31.12.2018	Dotation aux agios réservés	Reprise agios réservés de l'exercice	Agios réservés au 31.12.2019
Agios réservés sur ressources budgétaires	1	-	-	1
Agios réservés sur ressources extérieures	385	2 965	(1 904)	1 446
Agios réservés sur ressources ordinaires	17 182	2 923	(3 111)	16 994
Agios réservés sur créances de leasing	158	392	(294)	256
Autres agios réservés	5 867	-	(304)	5 563
Total AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'AR	23 593	6 280	(5 613)	24 260

AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle

En K.TND

	Provisions au 31.12.2018	Dotation nette	Provisions au 31.12.2019
Provisions individuelles	263 851	27 553	291 404
Provisions collectives	36 215	11 504	47 719
Total AC3 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle	300 066	39 057	339 123

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par la circulaire de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤3mois]3mois-1an]]1an-5ans]	>5ans	déc.-19
Comptes ordinaires débiteurs	-	379 963	138	-	-	380 101
Crédits sur ressources ordinaires	-	1 043 700	626 335	1 675 903	399 655	3 745 593
Créances sur crédit-bail	-	7 790	22 189	54 646	2 496	87 121



	Sans échéance	≤3mois]3mois-1an]]1an-5ans]	>5ans	déc.-19
Avances sur comptes à terme et bons de	-	5 056	4 870	356	-	10 282
Crédits sur ressources spéciales	-	11 879	38 681	175 430	59 450	285 440
Créances impayés douteuses	256 892	-	-	-	-	256 892
Total AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle	256 892	1 448 388	692 213	1 906 335	461 601	4 765 429

AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autre clientèle	déc.-19
Comptes ordinaires débiteurs	37	-	-	380 064	380 101
Crédits sur ressources ordinaires	483	-	-	3 745 110	3 745 593
Créances sur crédit-bail	-	-	-	87 121	87 121
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	-	-	10 282	10 282
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-	285 440	285 440
Créances impayés douteuses	-	-	-	256 892	256 892
Total AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie	520	-	-	4 764 909	4 765 429

Note 3.4

AC5 - Portefeuille-titres d'investissement

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Titres de propriété	444 442	444 889
Titres de participation	108 729	123 985
Parts dans les entreprises associées	3 759	48 923
Parts dans les entreprises liées	50 028	50 055
Fonds gérés par des SICAR	281 926	221 926
Titres de créances	533 595	513 749
Emprunts nationaux	10 863	16 017
Obligations	5 000	-
Bons de trésor assimilables	517 732	497 732
Prime et décote sur les BTA	(28 615)	(25 775)
Créances rattachées	30 734	25 036
Provisions pour dépréciations de titres	(46 636)	(36 884)
Total AC5 - Portefeuille-titres d'investissement	933 520	921 015

AC5.1 - Tableau de variation des Titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2018	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 31.12.2019
Titres de propriété	444 889	322 111	322 558	444 442
Titres de participation	123 985	49	15 305	108 729
Parts dans les entreprises associées	48 923	262 062	307 226	3 759



	Solde au 31.12.2018	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 31.12.2019
Parts dans les entreprises liées	50 055	-	27	50 028
Fonds gérés par des SICAR	221 926	60 000	-	281 926
Titres de créances	513 749	25 000	5 154	533 595
Emprunts nationaux	16 017	-	5 154	10 863
Obligations	-	5 000	-	5 000
Bons de trésor assimilables	497 732	20 000	-	517 732
Total AC5.1 - Tableau de variation des T. d'investissement	958 638	347 111	327 712	978 037

AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété

En K.TND

	Solde au 31.12.2018	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 31.12.2019
Participations directes	27 974	49	43	27 980
Participations en rétrocession	96 011	-	15 262	80 749
Total AC5 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété	123 985	49	15 305	108 729

AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées

En K.TND

	Solde au 31.12.2018	Souscriptions	Cession ou remboursement	Solde au 31.12.2019
SICAV Croissance	1 073	41	-	1 114
SICAV Rendement	47 750	262 021	307 226	2 545
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	-	-	100
Total AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises associées	48 923	262 062	307 226	3 759

AC5.4 - Parts dans les entreprises associées, pourcentage de détention

	déc.-19	déc.-18
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	5,00%	100,00%
SICAV Croissance	9,57%	8,99%
SICAV Rendement	0,57%	10,97%

AC5.5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées

En K.TND

	Solde au 31.12.2018	Souscriptions	Cession ou remboursement	Solde au 31.12.2019
Transport de Fonds de Tunisie	999	-	-	999
Placement Tunisie SICAF	5 640	-	27	5 613
Société de Bourse de Tunis	990	-	-	990
Banque de Tunisie SICAR	4 848	-	-	4 848
Société de Participation Promotion et d'Investissement	580	-	-	580
La Foncière des Oliviers	159	-	-	159
Astrée Assurance	17 217	-	-	17 217
SPFT Carthago	13 402	-	-	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	6 220	-	-	6 220
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	-	-	-	-
Total AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées	50 055	-	27	50 028



AC5.6 - Parts dans les entreprises liées, pourcentage de détention

	déc.-19	déc.-18
Transport de Fonds de Tunisie	99,94%	99,94%
Société de Bourse de Tunis	98,99%	98,99%
Banque de Tunisie SICAR	96,97%	96,97%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,82%	76,82%
ASTREE Assurance	49,98%	49,98%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	41,47%	41,47%
Placement Tunisie SICAF	39,95%	40,14%
La Foncière des Oliviers	30,00%	30,00%
SPFT Carthago	30,00%	30,00%
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0,00%	0,00%

AC5.7 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement

En K.TND

	Solde au 31.12.2018	Dotations	Reprises	Solde au 31.12.2019
Provisions sur titres de participation	28 996	-	(403)	28 593
Provisions sur fonds gérés	7 888	10 155	-	18 043
Total AC5 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement	36 884	10 155	(403)	46 636

AC5.8 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés

En K.TND

	Titres cotés	Titres non cotés	déc.-19
Titres de participation	11 164	97 565	108 729
Parts dans les entreprises associées	-	3 759	3 759
Parts dans les entreprises liées	22 830	27 198	50 028
Total	33 994	128 522	162 516

Note 3.5

AC6 - Valeurs immobilisées

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Immobilisations incorporelles	16 086	14 626
Frais d'établissement	189	189
Logiciels informatiques	15 676	14 216
Fonds de commerce	221	221
Immobilisations corporelles	157 078	153 137
Immeubles d'exploitation	66 329	63 754
Immeubles hors exploitation	1 318	1 562
Terrains d'exploitation	257	257
Terrains hors exploitation	1 281	1 281
Agencements	12 860	12 170
Matériel informatique	33 237	33 219
Matériels bancaires	18 394	18 274
Matériel de transport	2 973	2 742
Immobilisations en cours	613	1 433
Autre matériel	19 816	18 445



	déc.-19	déc.-18
Cumuls Amortissements	(125 246)	(118 146)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(13 797)	(12 899)
Amortissements des immobilisations corporelles	(111 449)	(105 247)
Total AC6 - Valeurs immobilisées	47 918	49 617

AC6.1 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération

En K.TND

	Solde au 31.12.2018	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31.12.2019
Immobilisations incorporelles	14 626	1 403	57	-	16 086
Frais d'établissement	189	-	-	-	189
Logiciels informatiques	14 216	1 403	57	-	15 676
Fonds de commerce	221	-	-	-	221
Immobilisations corporelles	153 137	4 597	(57)	(599)	157 078
Immeubles d'exploitation	63 754	-	2 596	(21)	66 329
Immeubles hors exploitation	1 562	-	-	(244)	1 318
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	1 281
Agencements	12 170	690	-	-	12 860
Matériel informatique	33 219	18	-	-	33 237
Matériels bancaires	18 274	210	-	(90)	18 394
Matériel de transport	2 742	359	-	(128)	2 973
Immobilisations en cours	1 433	1 949	(2 653)	(116)	613
Autre matériel	18 445	1 371	-	-	19 816
Total AC6.1 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération	167 763	6 000	-	(599)	173 164

6.2 - Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette

En K.TND

	Valeur brute au 31.12.2019	Amts cumulés FY18	Dotations	Reprises	Amts cumulés FY19	Valeur comptable nette au 31.12.2019
Immobilisations incorporelles	16 086	12 899	898	-	13 797	2 289
Frais d'établissement	189	189	-	-	189	-
Logiciels informatiques	15 676	12 710	898	-	13 608	2 068
Fonds de commerce	221	-	-	-	-	221
Immobilisations corporelles	157 078	105 247	6 548	(346)	111 449	45 629
Immeubles d'exploitation	66 329	39 476	2 403	(18)	41 861	24 468
Immeubles hors exploitation	1 318	480	65	(148)	397	921
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	-	1 281
Agencements	12 860	9 834	468	-	10 302	2 558
Matériel informatique	33 237	25 708	1 701	-	27 409	5 828
Matériel bancaire	18 394	15 394	460	(61)	15 793	2 601
Matériel de transport	2 973	1 612	419	(119)	1 912	1 061
Immobilisations en cours	613	-	-	-	-	613
Autre matériel	19 816	12 743	1 032	-	13 775	6 041
Total AC6.2 - Ventilation V. immobilisées selon la valeur brute et nette	173 164	118 146	7 446	(346)	125 246	47 918



Note 3.6

AC7 - Autres actifs

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Siège, succursales et agences	674	12 082
Comptes de régularisation	19 433	24 097
Compensation reçue	11 140	16 869
Compte d'ajustement devises	3 200	4 375
Agios, débits à régulariser et divers	5 093	2 853
Débiteurs divers	17 275	14 058
Total AC7 - Autres actifs	37 382	50 237

Les Passifs

Notes aux états financiers
Décembre 2019



Notes sur les Passifs

Note 4.1

PA1 - Banque centrale et CCP

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Emprunts auprès de la Banque Centrale	272 000	627 000
Emprunts en dinars	272 000	627 000
Emprunts en devises	-	-
Dettes rattachées	811	1 381
Total PA1 - Banque centrale et CCP	272 811	628 381

PA1.1 - Ventilation banque centrale et CCP (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-19
Emprunts auprès de la Banque Centrale	-	145 000	127 000	-	-	272 000
Emprunts en dinars	-	145 000	127 000	-	-	272 000
Emprunts en devises	-	-	-	-	-	-
Total PA1.1 - Ventilation banque centrale et CCP (hors dette rattachées) par durée résiduelle	-	145 000	127 000	-	-	272 000

Note 4.2

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Dépôts à vue des établissements financiers	18 587	22 338
Banques et correspondants étrangers	11 656	15 775
Organismes financiers spécialisés	6 931	6 563
Emprunts auprès des établissements financiers	59 230	118 480
Emprunts en dinars	-	-
Emprunts en devises	59 230	118 480
Dettes rattachées	239	552
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	78 056	141 370

PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dette rattachées) par durée résiduelle

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-19
Dépôts à vue des établissements financiers	18 587	-	-	-	-	18 587
Banques et correspondants étrangers	11 656	-	-	-	-	11 656
Organismes financiers spécialisés	6 931	-	-	-	-	6 931
Emprunts auprès des établissements financiers	-	15 535	43 695	-	-	59 230
Emprunts en dinars	-	-	-	-	-	-
Emprunts en devises	-	15 535	43 695	-	-	59 230
Total PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dette rattachées) par durée résiduelle	18 587	15 535	43 695	-	-	77 817



Note 4.3

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Comptes à vue	1 212 639	1 220 660
Comptes d'épargne	1 345 969	1 247 779
Comptes spéciaux d'épargne	1 329 248	1 229 813
Autres comptes d'épargne	16 721	17 966
Dépôts à terme	1 328 766	1 147 745
Comptes à terme	954 701	807 200
Bons de caisse	23 565	21 545
Certificats de dépôts	350 500	319 000
Autres sommes dues à la clientèle	91 783	94 544
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	46 417	34 401
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4 025 574	3 745 129

PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	Sans échéance	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-19
Comptes à vue	-	923 845	288 794	-	-	1 212 639
Comptes d'épargne	-	-	134 597	1 211 372	-	1 345 969
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	132 925	1 196 323	-	1 329 248
Autres comptes d'épargne	-	-	1 672	15 049	-	16 721
Dépôts à terme	-	617 805	540 713	170 248	-	1 328 766
Comptes à terme	-	434 625	395 208	124 868	-	954 701
Bons de caisse	-	5 180	8 505	9 880	-	23 565
Certificats de dépôts	-	178 000	137 000	35 500	-	350 500
Autres sommes dues à la clientèle	-	18 078	73 705	-	-	91 783
Total PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par durée résiduelle	-	1 559 728	1 037 809	1 381 620	-	3 979 157

PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par type de contrepartie

En K.TND

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	déc.-19
Comptes à vue	3 730	1	-	1 208 908	1 212 639
Comptes d'épargne	-	-	-	1 345 969	1 345 969
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	-	1 329 248	1 329 248
Autres comptes d'épargne	-	-	-	16 721	16 721
Dépôts à terme	236 365	202 099	-	890 302	1 328 766
Comptes à terme	188 865	76 599	-	689 237	954 701
Bons de caisse	-	-	-	23 565	23 565
Certificats de dépôts	47 500	125 500	-	177 500	350 500
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	91 783	91 783
Total PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par type de contrepartie	240 095	202 100	-	3 536 962	3 979 157

Note 4.4

PA4 - Emprunts et ressources spéciales

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Emprunts et ressources spéciales	527 450	427 855
Ressources extérieures	521 077	421 961
Ressources budgétaires	6 373	5 894
Dettes rattachées	3 564	3 214
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	531 014	431 069

PA4.1 - Ventilation des ressources extérieures (hors dette rattachées) par durée résiduelle

En K.TND

	≤ 3 mois]3mois-1an]]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-19
Ressources extérieures	9 324	84 418	315 199	112 136	521 077

Note 4.5

PA5 - Autres Passifs

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Comptes de régularisation	107 806	92 454
Compensation à régler	92 033	75 136
Comptes d'ajustement devises	-	37
Agios, crédits à régulariser et divers	15 773	17 281
Provisions	33 693	56 582
Provisions pour risques et charges diverses	24 377	45 077
Provisions pour congés payés	2 353	2 253
Provisions pour créances en hors bilan	6 963	9 252
Créditeurs divers	55 550	55 700
Créditeurs sur opérations d'impôt	30 793	34 232
Créditeurs sur opérations CNSS & Assurance	4 619	4 643
Créditeurs sur opérations BCT	494	454
Créditeurs sur opérations avec le personnel	13 525	11 903
Créditeurs sur opérations sur titres	1 621	1 770
Chèques à payer	3 712	1 466
Autres créditeurs	786	1 232
Total PA5 - Autres Passifs	197 049	204 736

Il est à noter que, courant l'exercice 2018, la banque a fait l'objet de deux vérifications fiscales portant sur les périodes du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 et du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2013 qui se sont soldées par deux notifications des résultats.

La banque a formulé son opposition aux résultats du contrôle. Suite à ladite opposition, et dans le cadre de la réponse de l'administration fiscale datant de mars 2019, une partie des chefs de redressement a été abandonnée par l'administration fiscale et une autre partie a été ajustée sur la base des éléments de réponse de la banque.



Les chefs de redressement ajustés ont fait l'objet d'un acquiescement partiel par la banque et d'autres chefs de redressement ont été maintenus par l'administration fiscale. En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évaluations récentes, la banque a constaté dans ses états financiers au 31 décembre 2019 les provisions jugées nécessaires.

**Les Capitaux
Propres**

Notes aux états financiers
Décembre 2019



Notes sur les Capitaux Propres

Note 4.6

Capitaux Propres

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Capital social	225 000	225 000
Réserves	555 283	457 783
Réserves légales	22 500	18 000
Réserves statutaires	130 638	35 767
Réserves à régime spécial	-	4 956
Réserves pour réinvestissements exonérés	402 145	399 060
Report à nouveau	2 793	45 996
Résultat de l'exercice	135 290	110 547
Total Capitaux Propres	918 366	839 326

Résultat par action

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Résultat net	135 290	110 547
Nombre moyen d'actions (en milliers)	225 000	210 000
Résultat de base / action ^(a)	0,601	0,526
Résultat dilué par action ^(b)	0,601	0,526

a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.



Tableau de Variation des Capitaux Propres
En K.TND

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.2017	180 000	18 000	72 241	6 733	387 809	49	-	135 947	800 779
Augmentation de capital	45 000	-	(45 000)	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	90 000	45 947	-	(135 947)	-
Reclassement réserves	-	-	80 526	(1 777)	(78 749)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	(72 000)	-	-	-	-	-	(72 000)
Résultat de l'exercice 2018	-	-	-	-	-	-	-	110 547	110 547
Capitaux propres au 31.12.2018	225 000	18 000	35 767	4 956	399 060	45 996	-	110 547	839 326
Affectation du résultat N-1	-	4 500	33 000	-	60 000	13 047	-	(110 547)	-
Reclassement réserves	-	-	61 871	(4 956)	(56 915)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(56 250)	-	-	(56 250)
Résultat de l'exercice 2019	-	-	-	-	-	-	-	135 290	135 290
Capitaux propres au 31.12.2019	225 000	22 500	130 638	-	402 145	2 793	-	135 290	918 366

**Hors
Bilan**

Notes aux états financiers
Décembre 2019



Notes sur les engagements Hors Bilan

Note 5.1

HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
En faveur d'établissements bancaires et financiers	223 225	269 797
En faveur de la clientèle	399 142	442 295
Total	622 367	712 092

Note 5.2

HB2 - Crédits documentaires

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Ouverture de crédits documentaires	133 686	170 508
Acceptations à payer	62 631	115 458
Total	196 317	285 966

Note 5.3

HB3 - Actifs donnés en garantie

	déc.-19	déc.-18
Tires d'Etat / Appel d'offres BCT (*)	116 183	254 937
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT (*)	223 439	400 545
Total	339 622	655 482

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

Note 5.4

HB4 - Engagements de financement donnés

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Crédits en TND notifiés et non utilisés	213 926	295 106
Crédits en devises à MLT notifiés et non utilisés	-	-
Crédits en devises à CT notifiés et non utilisés	-	-
Total	213 926	295 106

Note 5.5

HB6 - Engagements de financement reçus

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Emprunts en dinars notifiés non utilisés	-	-
Emprunts en devises à MLT notifiés non utilisés	-	-
Emprunts en devises à CT notifiés non utilisés	932	9 438
Total	932	9 438



Note 5.6

HB7 - Garanties reçues

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Garanties reçues de l'Etat	63 500	41 192
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	10 083	11 614
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	43 749	43 280
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	154 639	185 128
Garanties hypothécaires	1 850 633	1 656 752
Contre-garanties reçues des établissements financiers	111 001	269 797
Total	2 233 605	2 207 763

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent, au 31 décembre 2019, 48.898 mille dinars.

**Etat de
Résultat**

Notes aux états financiers
Décembre 2019



Notes relatives à l'état de résultat

Note 6.1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Produits sur opérations interbancaires	7 584	4 293
Produits sur opérations avec la clientèle	466 287	396 164
Revenus des opérations de crédits	393 759	336 509
Revenus des comptes débiteurs	52 632	49 227
Commissions sur avals et cautions	6 798	5 833
Report déport sur change à terme	5 518	(1 493)
Produits sur opérations de leasing	7 580	6 088
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	473 871	400 457

Note 6.2

PR2 - Commissions

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Commissions sur comptes	14 352	13 683
Opérations guichet et opérations diverses	3 708	3 501
Opérations sur titres	3 973	3 782
Opérations avec l'étranger	5 837	5 992
Commissions sur moyens de paiement	15 457	13 824
Commissions de gestion	17 334	17 807
Total PR2 - Commissions	60 661	58 589

Note 6.3

PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Gains nets sur titres de transaction	54	2 095
Intérêts sur titres de transactions	12	2 037
Plus-value de cessions sur titres de transactions	42	58
Gains nets sur opérations de change	31 768	30 518
Différences de change sur opérations monétiques	(1 288)	(270)
Produits sur change manuel	3 611	4 632
Produits sur opérations de change au comptant	27 479	25 478
Bénéfices sur opérations de change à terme	1 966	678
Total PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	31 822	32 613



Note 6.4

PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Revenus des obligations et des bons du Trésor (*)	37 248	35 171
Revenus des titres de participation (*)	6 877	11 687
Revenus des parts dans les entreprises associées	2 748	1 391
Revenus des parts dans les entreprises liées	7 618	6 105
Total PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	54 491	54 354

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)

Note 6.5

CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Charges sur opérations interbancaires	43 246	43 721
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	183 966	146 231
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	29 060	26 124
Total CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	256 272	216 076

Note 6.6

CH2 - Commissions encourues

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Charges sur opérations de retrait monétique	2 610	1 559
Frais d'inter-change émis	802	585
Autres commissions	47	216
Total CH2 - Commissions encourues	3 459	2 360

Note 6.7

PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	36 768	29 148
Dotations nettes aux provisions pour passifs	(1 029)	30 878
Pertes sur créances irrécouvrables	522	1 905
Récupération sur créances comptabilisées en perte	(114)	(427)
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	36 147	61 504

Note 6.8

PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	9 752	1 176
Pertes subies sur les titres en portefeuille	1 033	1 092
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	(505)	(1 361)
Frais de gestion du portefeuille	2 489	1 407
Total PR6/CH5 - Dot. aux prov. et corrections de valeurs sur portefeuille d'invest.	12 769	2 314

Note 6.9

PR7 - Autres produits d'exploitation

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Revenus des immeubles	832	507
Autres	557	481
Total PR7 - Autres produits d'exploitation	1 389	988

Note 6.10

CH6 - Frais du Personnel

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Charges de fonctionnement	59 283	54 260
Masse salariale	46 991	42 957
Charges sociales	11 367	10 470
Charges fiscales	925	833
Avantages au Personnel	16 735	15 331
Dotation au régime d'intéressement	13 000	11 400
Prime de départ à la retraite	1 107	1 062
Autres charges sociales liées au Personnel	2 628	2 869
Récupération sur Personnel en détachement	(1 187)	(1 069)
Total CH6 - Frais du Personnel	74 831	68 522

Note 6.11

CH7 - Charges générales d'exploitation

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Télécommunication & courriers	1 930	1 843
Maintenance et entretien	3 675	3 269
Services externes d'exploitation	6 920	5 786
Achats de biens consommables	3 196	2 591
Communication, marketing et documentation	1 119	928
Assurances, droits et taxes	11 853	10 076
Jetons de présence au conseil d'administration	420	420
Autres services extérieurs	3 214	3 151
Total CH7 - Charges générales d'exploitation	32 327	28 064

Note 6.12

CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	898	883
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles	6 548	6 316
Total CH8 - Dotations aux amortissements	7 446	7 199



Note 6.13

PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	532	630
Autres gains ou pertes ordinaires	(33)	(210)
Total PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	499	420

Note 6.14

CH11 - Impôts sur les bénéfices

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Impôts sur les sociétés	59 124	44 481
Contribution sociale de solidarité	5 068	1 270
Total CH11 - Impôts sur les bénéfices	64 192	45 751

Note 6.15

PR9/CH10 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Pertes provenant des éléments extraordinaires	-	(5 084)
Total PR9/CH10 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires	-	(5 084)

**Etat des
flux de
trésorerie**

Notes aux états financiers
Décembre 2019



Notes sur l'état des flux de trésorerie

Note 7.1

FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Intérêts et revenus assimilés	473 871	400 457
Commissions en produits	60 661	58 589
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	86 313	86 967
Ajustement des comptes de bilan & reclassements flux d'investissement	(58 820)	(67 244)
Total FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés	562 025	478 769

Note 7.2

FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Intérêts et commissions encourus et charges assimilées	(259 731)	(218 436)
Ajustement des comptes de bilan	11 666	5 959
Total FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées	(248 065)	(212 477)

Note 7.3

Flux de trésorerie affectés à des activités de financement

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2019 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2019. Ils se sont élevés à 56.250 mille dinars.

Note 7.4

Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice

En K.TND

	déc.-19	déc.-18
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	181 342	246 521
Créances sur les établissements bancaires et financiers	271 937	90 435
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(34 122)	(59 033)
Total Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	419 157	277 923

**Transactions
avec les
parties liées**

Notes aux états financiers
Décembre 2019

Note 8. Note sur les transactions avec les parties liées

Les parties liées sont décrites comme ci-dessous :

- Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers. (Ceci comprend les sociétés holdings et les filiales directes et indirectes) ;
- Les entreprises associées ;
- Les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes ;
- Les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes ; et
- Les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers.

En application des dispositions décrites ci-dessus, les principales transactions avec ces parties ayant des effets sur les comptes de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 Décembre 2019 se présentent comme suit :

8.1. Opérations avec la Société de Bourse de Tunisie SBT (Entité sous contrôle)

La BT a conclu plusieurs conventions avec la SBT. En vertu de ces conventions la BT assure une action commerciale au profit de la SBT, en rémunération de ces services, la SBT rétrocède à la BT 50% de ses commissions de courtage.

La BT met à la disposition de la SBT les locaux et les moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement.

La BT affecte au profit de la SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes semestriellement.

En .TND / HT

Description	déc.-19
Commission de courtage	403 277
Loyers matériel	29 364
Loyers locaux	13 401
Commission de dépôt (FCP)	2 273
Personnel en détachement	498 595
Total	946 910

8.2.a Opérations avec SICAV Rendement (Entités sous influence notable)

La BT assure pour le compte de la SICAV Rendement les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,6% de l'actif net de la SICAV Rendement.

En .TND / HT

Description	déc.-19
Commission de dépôt	2 246 079
Total	2 246 079

8.2.b Opérations avec SICAV Croissance (Entités sous influence notable)

La BT assure pour le compte de la SICAV Croissance les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,1% de l'actif net de la SICAV Croissance.

En .TND / HT

Description	déc.-19
Commission de dépôt	12 313
Total	12 313

8.3. Opérations avec la société Foncière des Oliviers (Entité sous contrôle)

La BT perçoit une rémunération brute facturée à la société Foncière des Oliviers au titre de services financiers et location de locaux fournis.

Par ailleurs, la BT facture à la société Foncière des Oliviers des droits de garde sur les titres en dépôt.

En .TND / HT

Description	déc.-19
Services financiers	4 221
Droits de garde sur titres	369
Loyers locaux	8 443
Total	13 033

8.4. Opérations avec la société Placements de Tunisie (Entité sous contrôle)

La BT met à la disposition de la société Placements de Tunisie, les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité moyennant une rémunération annuelle. Cette rémunération couvre également les services financiers assurés par la BT au profit de la société Placements de Tunisie.

Par ailleurs, la BT facture à la société Placement de Tunisie des droits de garde sur les titres en dépôt.

En. TND / HT

Description	déc.-19
Services financiers	56 284
Droits de garde sur titres	56 267
Loyers locaux	8 443
Total	120 994

8.5. Opérations avec ASTREE (Entité sous contrôle)

La BT a conclu avec l'ASTREE une convention de services financiers et d'administration des titres formant son capital. La BT perçoit une rémunération annuelle au titre de ces services.

De son côté, la BT loue à l'ASTREE un local destiné à abriter les archives de la société ASTREE.

De plus, la BT affecte au profit de l'Astrée son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement.

Par ailleurs, la BT facture à l'ASTREE des droits de garde sur les titres en dépôt.

En .TND / HT

Description	déc.-19
Services financiers	38 343
Personnel en détachement	139 308
Loyers locaux archivage	12 763
Droits de garde sur titres	106 487
Total produits	296 901
Prime assurance multirisques	(613 178)
Prime assurance groupe/charge sociale	(1 986 125)
Loyer locaux agences bancaire	(50 538)
Prime assurance (Contrat de gestion des départs à la retraite)	(1 192 809)
Total charges	(3 842 650)

8.6. Opérations avec Direct Phone Services (part substantielle dans les droits de vote)

La BT loue des locaux à la société Direct Phone Services pour les besoins de son activité en Tunisie. Aussi, la BT est chargée des services financiers de la société Direct Phone Services moyennant une rémunération annuelle de 18 mille dinars hors taxes.

En. TND / HT

Description	déc.-19
Services financiers	19 002
Loyers locaux	213 812
Total	232 814

8.7. Opérations avec la Société des Entrepôts Tunisiens SET (part substantielle dans les droits de vote)

La BT héberge le siège social de la SET et lui fait bénéficier de toutes les commodités nécessaires à l'exercice de son activité moyennant une rémunération annuelle. La BT loue des locaux à SET pour les besoins de son activité.

En .TND / HT

Description	déc.-19
Services financiers	4 221
Loyers locaux	2 814
Total	7 035

8.8. Opérations avec SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle)

La BT a conclu une convention avec SPFT CARTHAGO en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier moyennant une rémunération annuelle.

En .TND / HT

Description	déc.-19
Services financiers	21 107
Loyers locaux	16 885
Total	37 992

8.9. Opérations avec SCAN CLUB ACQUARUS NABEUL (Entité sous contrôle)

La BT assure les services financiers de la SCAN (filiale de SPFT CARTHAGO) moyennant une rémunération annuelle. La BT loue des locaux à SCAN CLUB pour les besoins de son activité.

En .TND / HT

Description	déc.-19
Services financiers	14 071
Loyers locaux	16 885
Total	30 956

8.10. Opérations avec la société Générale de Participations (Entité sous contrôle)

La BT a conclu une convention avec la société Générale de Participations en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier.

Par ailleurs, la BT facture à la société Générale de Participations des droits de garde sur les titres en dépôt.

En .TND / HT

Description	déc.-19
Services financiers	56 284
Droits de garde sur titres	20 821
Loyer locaux	8 443
Total	85 548

8.11. Opérations avec la Générale Immobilière de Tunisie GIT SA (Entité sous contrôle)

La BT a conclu une convention avec la GIT SA en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif moyennant une rémunération annuelle.

En .TND / HT

Description	déc.-19
Services financiers	14 071
Loyers locaux	16 885
Total	30 956

8.12. Opérations avec BT SICAR (Entité sous contrôle)

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, BT SICAR assure pour le compte de la BT, la gestion des fonds déposés auprès d'elle.

En rémunération de sa gestion, BT SICAR perçoit une commission de 1% l'an déterminée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque année (Titres cotés évalués à la valeur boursière, titres non cotés évalués à la valeur nominale). Elle perçoit, également, une commission de performance égale à 20% du montant des plus-values réalisées, et une commission de rendement égale à 10% des produits des placements réalisés par le fonds.

La BT assure des services financiers à la BT SICAR moyennant une rémunération annuelle.

La BT met à disposition de la BT SICAR des locaux moyennant un loyer annuel.

La BT affecte au profit de la BT SICAR son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes semestriellement.

En .TND / HT

Description	déc.-19
Services financiers	14 000
Loyers locaux	12 000
Personnel en détachement	243 107
Total produits	269 107
Commission de gestion	(2 134 055)
Commission de performance	(168 044)
Commission de rendement	(186 647)
Total charges	(2 488 746)

8.13. Opérations avec BFCM - Banque Fédérative du Crédit Mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT)

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M », en vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la « B.F.C.M » ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction.

En .TND / HT

Description	déc.-19
Droit de garde sur titres	91 685
Total	91 685

8.14. Opérations avec la société Transport de Fonds de Tunisie - TFT (Entité sous contrôle)

En vertu de la convention conclue avec la TFT, la Banque de Tunisie rembourse à la TFT tous les frais et dépenses que cette dernière a engagé au titre de ses prestations de transport de fonds.

Aussi, la Banque perçoit un loyer annuel payable trimestriellement.

La BT affecte au profit de la TFT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement.

Par ailleurs, la BT facture à la TFT des droits de garde sur les titres en dépôt.

En .TND / HT

Description	déc.-19
Loyers locaux	20 000
Droits de garde sur titres	1
Personnel en détachement	358 639
Total produits	378 640
Service transfert de fonds	(580 000)
Total charges	(580 000)

8.15. Opérations avec SPPI-SICAR (Entité sous contrôle)

La BT a conclu une convention avec SPPI-SICAR en vertu de laquelle la Banque est chargée de la tenue de la gestion comptable de la SPPI-SICAR, de l'organisation des conseils d'administration et des Assemblées Générales.

De plus, la BT loue à SPPI-SICAR un bureau pour abriter son siège social.

Par ailleurs, la BT facture à SPPI SICAR des droits de garde sur les titres en dépôt.

8.18. Opérations avec les dirigeants

La rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2019 se détaille comme suit :

	Directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2019
Avantages à court terme	1 038	309	643	126	420	-
Dont émoluments et salaires	1 000	300	500	100	-	-
Dont charges sociales	32	9	133	26	-	-
Dont avantages en nature	6	-	10	-	-	-
Dont jetons de présence Conseil et comité	-	-	-	-	420	-
Avantages postérieurs à l'emploi	270	-	150	150	-	-
Total	1 308	309	793	276	420	-

En .TND / HT

Description	déc.-19
Services financiers	3 000
Droits de garde sur titres	18
Loyers locaux	2 000
Total	5 018

8.17. International Information Développement « IID »

La BT met à disposition de la société « IID » des locaux moyennant un loyer annuel.

En .TND / HT

Description	déc.-19
Services financiers	19 002
Total	19 002

Note 9. Note sur les retraitements et reclassements

La base d'estimation de la valeur des actifs donnés en garantie, présentée au niveau du poste « HB3 - Actifs donnés en garantie » a été changée pour utiliser le prix de revient comptable au lieu de la valeur marché. De ce fait, la colonne comparative de 2018 a été retraitée comme suit :

En K.TND	Déc-18 avant retraitement	Retraitement	Déc-18 après retraitement
Comptes de Hors Bilan			
HB3 - Actifs donnés en garantie			
Titres d'Etat / Appel d'offres BCT	254 455	482	254 937
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	384 042	16 503	400 545
Total	638 497	16 985	655 482

Un reclassement entre les rubriques du poste « PR4-Revenus du portefeuille d'investissement » pour un montant de 9 025 KDT représentant les revenus issus des contrats de portage. De ce fait, la colonne comparative de 2018 a été retraitée comme suit :

En K.TND	Déc-18 avant retraitement	Reclassement	Déc-18 après retraitement
Comptes de Résultat			
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement			
Revenus des obligations et des bons du Trésor	44 196	(9 025)	35 171
Revenus des titres de participation	2 662	9 025	11 687
Total	46 858	-	46 858

Note 10. Evènements postérieurs à la clôture

Au 31 décembre 2019, l'Organisation Mondiale de la Santé (« OMS ») a signalé un nombre limité de personnes atteintes d'un virus inconnu. Aucune preuve scientifique de transmission interhumaine à cette date n'est relevée. En effet, dans un premier temps, l'OMS n'a pas déclaré l'état d'urgence de santé publique de portée internationale, mais a simplement alerté la Chine et les autres membres de l'OMS sur la situation et les mesures qui étaient à prendre.

L'OMS a ensuite confirmé la transmission interhumaine du virus le 23 janvier 2020, puis prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020.

En Tunisie, des mesures de protection de la santé publique ont été entreprises à partir de mars 2020 à la suite de la propagation de la maladie.

La propagation ultérieure du virus et son identification en tant que nouveau coronavirus (« Covid-2019 ») ne fournissent pas d'éléments complémentaires d'appréciation de la situation qui existait au 31 décembre 2019. Ce sont des éléments nouveaux apparus en mars 2020 non liés à des conditions enregistrées à fin décembre 2019 et ne remettent pas en cause la continuité de l'exploitation de la banque.

Ainsi et dans le cadre de sa contribution à la lutte contre les répercussions économiques et sociales en général et sur les entreprises en particulier, la Banque Centrale de Tunisie (« BCT ») a décidé, le 17 mars 2020, de baisser son taux d'intérêt directeur de 7,75% à 6,75%.

Cette mesure représente une baisse de 100 points de base. Elle fait suite à la décision prise par son conseil d'administration, le même jour, au vu de l'aggravation de la situation économique tunisienne suite à la pandémie du coronavirus ayant impacté pratiquement toutes les activités.

Le 18 mars 2020, La BCT a annoncé un ensemble de décisions exceptionnelles visant à soutenir l'effort national dans cette période de crise ainsi d'assurer la stabilité du secteur financier, en émettant une circulaire aux banques et aux établissements financiers comprenant un certain nombre de mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et contribuer à préserver le tissu économique et à protéger les emplois. A l'issue de cette circulaire, la banque est autorisée à :

1. Donner aux entreprises la possibilité de reporter leurs échéances bancaires (principal et intérêts) durant la période allant du début mars 2020 à fin septembre 2020 et de modifier le calendrier de paiement en fonction de la capacité de chaque bénéficiaire. Cette mesure concernera les prêts professionnels accordés aux clients classés 0 et 1 après avoir déposé une demande de rééchelonnement ;
2. Octroyer de nouveaux crédits aux bénéficiaires du report des échéances ; et
3. Appliquer les procédures de report susmentionnées sur les clients classés 2 et 3 et ce, au cas par cas et selon l'évaluation de la situation du client.

Pour faciliter cette opération et renforcer la capacité du secteur bancaire à soutenir les opérateurs économiques, une plus grande flexibilité sera exercée au niveau des règles prudentielles, à savoir :

1. Les procédures de soutien ne sont pas considérées comme une restructuration des crédits et la période du report n'est pas prise en compte dans le calcul de l'ancienneté des montants dus ;
2. Donner plus de flexibilité concernant la conformité au ratio crédit/dépôts (circulaire BCT n° 2020-06 du 19 mars 2020) ; et
3. Par ailleurs, et afin de réduire les déplacements des clients des banques, il a été décidé d'assurer la continuité des services de retrait d'espèces au niveau des distributeurs automatiques et gratuitement en annulant la commission de retrait de tout distributeur automatique.

Il s'agit donc d'événements non liés à des conditions existantes à la date de clôture qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes. Un éventuel impact sur les comptes des prochaines années est assez probable mais, à la date de publication des comptes de 2019, nous ne disposons pas d'éléments probants permettant d'évaluer cet éventuel impact sur les prochaines années.

Il est à noter par ailleurs, que la Banque de Tunisie, dans le cadre de la lutte nationale contre la pandémie du Coronavirus, a décidé, courant le mois de mars 2020, de faire un don de 11 350 KDT au fonds 1818 de lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales.

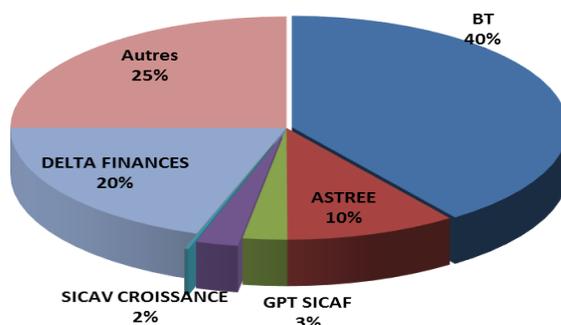
Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 12 mars 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus après cette date.

ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE EN 2019

- Placements de Tunisie SICAF

▪ Capital et Actionariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 10.000.000 Dinars, divisé en 1.000.000 d'actions de 10 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2019 comme suit :



▪ Activité de la société :

La société Placements de Tunisie a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de 18.000 Dinars. Ce capital a connu plusieurs augmentations.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

La société a pour objet, la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Cette participation a régulièrement procuré à la BT un dividende substantiel grâce à la bonne qualité de son portefeuille.

▪ Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Capital Social	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Total Bilan	15 595 521	15 537 060	16 074 863	16 748 647
Produits d'Exploitation	2 357 151	2 248 736	2 774 724	3 290 679
Charges d'Exploitation	222 056	293 529	225 092	455 757
Résultat Net	2 127 482	1 950 650	2 543 715	2 828 001
Cours Boursier de l'action	39,000	40,710	43,555	46,500
Bénéfice / Action	2,127	1,951	2,544	2,828
PER	18,335	20,866	17,121	16,443

Le total Bilan de Placements de Tunisie SICAF a enregistré une légère hausse de 4,19%, passant de 16.074.863 Dinars 2018 à 16.748.647 Dinars à fin 2019.

Les titres d'investissement présentent 55,30% du total bilan, et ont gardé pratiquement le même solde que celui de l'année 2018, soit 9.262.574 Dinars.

Il y a lieu de rappeler que ces titres se composent des meilleures valeurs de la place tant sur le plan valeur intrinsèque que sur le plan rendement.

Les Produits d'Exploitation ont enregistré une augmentation de 18,59% entre 2018 et 2019, pour passer de 2.774.724 Dinars à 3.290.679 Dinars.

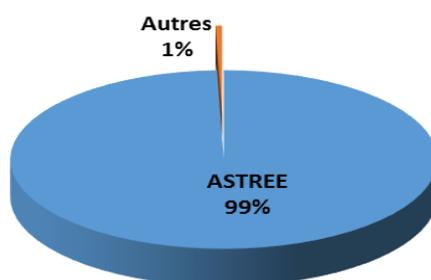
Les Charges d'Exploitation ont doublé pour passer de 225.092 Dinars en 2018 à 455.757 Dinars à fin 2019. Cette hausse est due essentiellement à l'accroissement du montant des dotations nettes aux provisions constituées par la société courant l'année 2019 pour un montant de 234.960 Dinars.

Le résultat net de la société se situe à 2.828.001 Dinars en 2019 contre 2.543.715 Dinars en 2018, soit une hausse de 11,06%.

- La Générale de Participations de Tunisie SICAF

▪ Capital et Actionariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 20.000.000 Dinars, divisé en 200.000 actions de 100 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2019 comme suit :



▪ Activité de la société :

La Générale de Participations de Tunisie est une Société d'Investissement à Capital Fixe. Elle est régie par la loi n° 88-92 du 02 août 1998, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée en 1995 avec un capital initial de 5.000.000 dinars. Ce capital a connu plusieurs augmentations successives pour atteindre 20.000.000 Dinars.

La Générale de Participations de Tunisie est contrôlée par l'ASTREE qui détient plus de 99% de son capital. Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le portefeuille de la Générale de Participations de Tunisie SICAF comprend, pour l'essentiel, des valeurs sûres et à fort potentiel de croissance et recèle des plus-values latentes importantes.

▪ Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Capital Social	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Total Bilan	25 219 303	24 890 135	24 086 371	25 317 939
Produits d'Exploitation	1 922 071	1 392 381	1 180 439	3 789 546
Charges d'Exploitation	242 649	170 808	479 220	1 060 938
Résultat Net	1 632 948	1 215 807	697 804	2 720 722
Valeur Mathématique de l'action	125,790	124,369	120,358	126,462
Bénéfice / Action	8,165	6,079	3,489	13,604
Dividende Unitaire	7,500	7,500	7,500	12,000
V. Mathématique/Bce Par Act°	15,406	20,460	34,496	9,296
Dividendes Yield	5,96%	6,03%	6,23%	9,49%

L'année 2019 s'est clôturée avec un total bilan de 25.317.939 Dinars contre 24.086.371 Dinars en 2018.

Les produits d'exploitation ont enregistré une hausse substantielle avec plus de 221%, pour passer de 1.180.439 Dinars en 2018 à 3.789.546 Dinars à fin 2019. Cette augmentation provient essentiellement de la plus-value sur cession enregistrée sur l'action Banque de Tunisie courant l'année 2019 pour un montant de 2.546.798 Dinars.

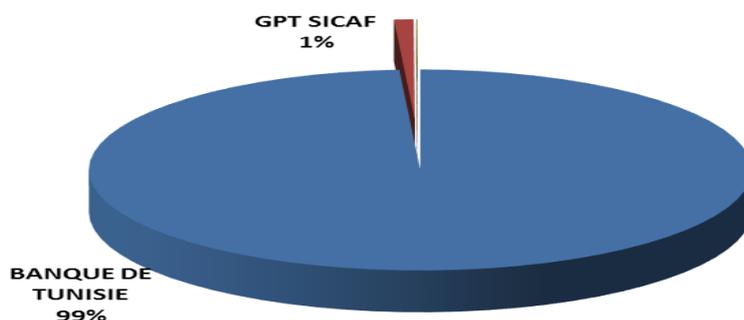
On note aussi une hausse importante au niveau des charges d'exploitation, qui ont passé de 479.220 Dinars en 2018 à 1.060.938 Dinars à fin 2019. Cette augmentation est expliquée par l'évolution des dotations nettes aux provisions comptabilisées courant l'exercice 2019 et qui se sont élevées à 809.986 Dinars contre 322.310 Dinars une année auparavant.

Aussi, la Générale de Participations de Tunisie SICAF a enregistré à fin 2019 un résultat net exceptionnel de 2.720.722 Dinars.

- Société de Bourse de Tunisie – SBT-

▪ Capital et Actionariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 1.000.000 Dinars, divisé en 40.000 actions de 25 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2019 comme suit :



▪ Activité de la société :

La Société de Bourse de Tunisie est une société d'intermédiation affiliée à la Banque de Tunisie. Elle a été créée en 1996 dans le cadre de la loi 94-117.

La Société de Bourse de Tunisie gère trois OPCVM de distribution :

- ✓ SICAV Rendement : (Sicav obligataire avec un actif net de 448,938 Millions de Dinars au 31/12/2019).
- ✓ SICAV Croissance : (Sicav mixte à dominante actions avec un actif net de 14,686 Millions de Dinars au 31/12/2019).
- ✓ FCP CEA BANQUE DE TUNISIE : (Fond Commun de Placement mixte qui permet à ses souscripteurs d'associer à la fois l'avantage fiscal et les performances potentielles de la bourse, son actif net s'établit au 31/12/2019 à 2,009 Millions de Dinars).

▪ Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Capital Social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total Bilan	2 201 457	2 239 962	2 411 742	2 712 816
Produits d'Exploitation	795 276	776 748	770 124	1 262 359
Charges d'Exploitation	734 628	653 009	661 678	1 086 086
Résultat Net	101 016	151 327	148 983	200 804
Valeur Mathématique de l'action	44,080	45,362	45,336	46,606
Bénéfice / Action	2,525	3,783	3,725	5,020
Dividende Unitaire	2,500	3,750	3,750	5,000
V. Mathématique/Bce Par Act°	17,457	11,991	12,171	9,284
Dividendes Yield	5,67%	8,27%	8,27%	10,73%

L'année 2019 s'est clôturée avec un total bilan de 2.712.816 Dinars contre 2.411.742 Dinars en 2018.

Les produits d'exploitation ont passés de 770.124 Dinars en 2018 à 1.262.359 Dinars en 2019. Cette importante hausse provient essentiellement d'une augmentation substantielle au niveau des courtages sur opérations de bourse enregistrée courant l'exercice 2019, et qui s'établit à 804.826 Dinars contre 294.887 Dinars une année auparavant.

Le chiffre d'affaires qui s'élève au 31/12/2019 à 1.260.259 Dinars est composé de deux grandes rubriques :

- Courtage sur transaction en bourse pour un montant de 804.826 Dinars représentant 63,86% du C.A contre 38,43% l'année précédente.
- Commission de gestion pour un montant de 455.433 Dinars représentant 36,14% du C.A contre 61,57% en 2018.

Les charges d'exploitation ont enregistré une hausse de plus de 64% entre 2018 et 2019, pour passer de 661.678 Dinars à 1.086.086 Dinars. Cette importante augmentation provient en particulier de la charge relative à la rétrocession de 50% de courtages pour un montant de 402.413 Dinars à fin 2019 contre 147.444 Dinars en 2018, soit une évolution de l'ordre de 254.969 Dinars.

Elle provient aussi de la charge relative au personnel détaché de la BT, qui est de 498.595 Dinars en 2019 contre 384.835 Dinars à fin 2018.

Le résultat net de la société a enregistré une augmentation de 34,78% entre 2018 et 2019, pour passer de 148.984 Dinars à 200.804 Dinars.

- Générale Immobilière de Tunisie – GIT SA

▪ Capital et Actionariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 8.000.000 Dinars, divisé en 80.000 actions de 100 Dinars chacune. En 2017, et dans le cadre de son programme d'ajustement des taux de participation à moins de 20% exigé par les dispositions de la loi bancaire N° 48-2016 du 11 Juillet 2016 et notamment les articles 75 et 195, la Banque de Tunisie a procédé à la cession de sa participation au profit de l'ASTREE.

L'ASTREE a également acquis la participation de toutes les filiales, elle détient désormais 100% du capital de la GIT SA.

▪ Activité de la société :

Elle a été créée en 2000, dans le but de mettre en valeur un terrain sis à rue Jamel Abdennasser.

Elle a réalisé la construction d'un bâtiment composé d'un Rez-de-chaussée, d'une Mezzanine et de cinq (05) étages ; et d'un Parking souterrain à deux niveaux (82 places).

▪ Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Capital Social	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Total Bilan	8 952 191	8 850 634	9 053 671	8 782 971
Produits d'Exploitation	268 619	685 889	883 640	354 649
Charges d'Exploitation	134 141	462 626	512 439	179 150
Résultat Net	213 135	233 573	372 454	241 574
Valeur Mathématique de l'action	109,947	108,366	110,022	108,542
Bénéfice / Action	2,664	2,920	4,656	3,020
V. Mathématique/Bce Par Act°	41,271	37,111	23,630	35,945

L'année 2019 s'est clôturée avec un total bilan de 8.782.971 Dinars contre 9.053.671 Dinars en 2018.

La société a enregistré une baisse de plus de 59% au niveau des produits d'exploitation qui sont de l'ordre de 354.649 Dinars à fin 2019 contre 883.640 Dinars une année auparavant.

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par le produit de location des bureaux, contrairement à l'année précédente où l'essentiel du chiffre d'affaires été constitué d'un produit de vente de 2 appartements et 2 places de parking.

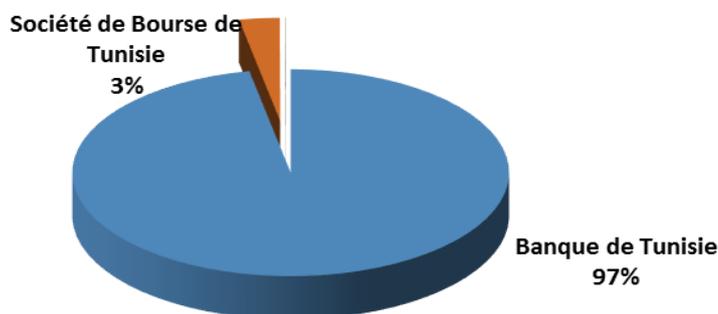
Les charges d'exploitation ont passées de 512.439 Dinars à fin 2018 à 179.150 Dinars à fin 2019.

Le résultat réalisé par la société courant l'exercice 2019, s'élève à 241.574 Dinars contre 372.454 Dinars une année auparavant.

- BT SICAR-

▪ Capital et Actionariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 5.000.000 Dinars, divisé en 50.000 actions de 100 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2019 comme suit :



▪ Activité de la société :

La BT SICAR est une société d'investissement à capital risque qui a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers, en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises, principalement dans les secteurs prioritaires.

C'est une société anonyme régie par la loi n°88-92 du 02/08/1988 et les textes subséquents relatifs aux sociétés d'investissement notamment la loi n° 99 du 21 Octobre 2011 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et la loi n°2008-77 du 22 décembre 2008 portant loi de finance pour l'année 2009.

Les ressources nettes de la BT SICAR s'élèvent à 293.930.901 Dinars au 31/12/2019 enregistrant une progression de 29,53% par rapport à 2018. Ces ressources sont constituées à hauteur de 1,7% par le capital et 98,3% par les Fonds Gérés qui émanent de la Banque de Tunisie.

▪ Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Capital Social	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Total Bilan	124 352 492	135 828 701	226 619 384	295 367 082
Valeur Mathématique de l'action	65,691	73,902	85,473	91,111
Produits d'Exploitation	799 494	1 126 924	1 410 007	2 136 867
Charges d'Exploitation	834 614	601 805	617 298	1 330 672
Résultat Net	3 707	410 514	578 560	281 902

L'année 2019 s'est clôturée avec un total bilan de 295.367.082 Dinars contre 226.619.384 Dinars en 2018.

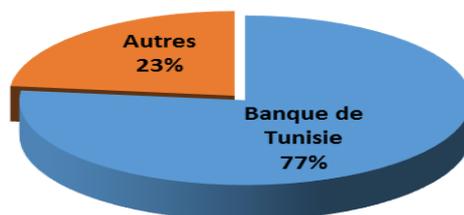
Le résultat Net de la société a enregistré une baisse de plus de 51,28% pour passer de 578.560 Dinars en 2018 à 281.902 Dinars à fin 2019.

Cette dégradation est due à l'augmentation des charges d'exploitation qui provient essentiellement à une forte hausse au niveau des dotations aux provisions qui ont passé de 399.969 Dinars en 2018 à 1.060.531 Dinars à fin 2019.

- SPPI SICAR

▪ Capital et Actionariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 760.450 Dinars, divisé en 760.450 actions de 1 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2019 comme suit :



▪ Activité de la société :

La Société Participation & Promotion Investissements « SPPI SICAR » est une société d'investissement à capital risque. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers, au renforcement des fonds propres des entreprises, principalement dans les secteurs prioritaires en vue de sa rétrocession.

▪ Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Capital Social	760 450	760 450	760 450	760 450
Total Bilan	2 330 367	2 005 763	2 067 760	1 694 400
Valeur Mathématique de l'action	2,320	1,794	1,880	1,215
Produits d'Exploitation	55 873	69 152	74 510	82 898
Charges d'Exploitation	84 069	31 812	9 310	17 249
Résultat Net	417 316	36 738	62 081	64 868

L'année 2019 s'est clôturée avec un total bilan de 1.694.400 Dinars contre 2.067.760 Dinars en 2018.

Les produits d'exploitation ont passés de 74.510 Dinars en 2018 à 82.898 Dinars à fin 2019, soit une hausse de 11,26%.

Les charges d'exploitation ont atteint 17.249 dinars à fin 2019.

Le résultat de l'exercice 2019 réalisé par la « SPPI SICAR » s'élève à 64.868 Dinars, contre 62.081 Dinars une année auparavant, enregistrant ainsi une timide hausse de 4,49%.

- Sicav Rendement

▪ Activité de la société :

La SICAV RENDEMENT est une Société d'Investissement à Capital Variable créée le 8 Juillet 1992 par la Banque de Tunisie dans le cadre de la loi n°88-92 du 02 Août 1988 sur les Sociétés d'Investissement. Il s'agit d'un OPCVM régi actuellement par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001).

La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale, aux placements à revenu fixe.

La Banque de Tunisie joue le rôle de dépositaire de SICAV RENDEMENT alors que sa gestion financière est confiée à la Société de Bourse de Tunisie.

Sur le plan opérationnel, le rôle de la BT consiste en :

- la conservation des titres et des fonds de la société SICAV RENDEMENT ;
- l'encaissement des revenus s'y rattachant ;

- la collecte des ordres de souscription et de rachat à travers notre réseau de guichets ;
- le contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération de 0,6% T.T.C. l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2019, les honoraires de la Banque de Tunisie s'élèvent à 2.672.835 Dinars.

Le portefeuille de SICAV RENDEMENT est constitué essentiellement d'emprunts d'Etat, d'obligations émises ou garanties par des banques, ainsi que des placements monétaires et fonds en dépôt au sein de la Banque de Tunisie.

▪ Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Actif Net	529 517 692	465 979 950	435 818 743	448 937 860
Résultat Distribuible	19 059 098	16 492 158	19 163 606	22 053 213
Dividende Unitaire	3,695	3,637	4,574	5,154
Résultat Net	20 107 364	20 028 488	22 083 969	23 630 081
Valeur Liquidative	102,662	102,780	104,017	104,910
Taux de Rendement	3,69%	3,71%	4,74%	5,26%

Au 31/12/2019 l'actif net de SICAV RENDEMENT a atteint 448.937.860 Dinars.

Le résultat distribuible est de 22.053.213 Dinars, ce qui permet de distribuer un dividende unitaire de 5,154 Dinars au titre de l'exercice 2019 soit un taux de rendement de 5,26%.

- Sicav Croissance

▪ Activité de la société :

La SICAV CROISSANCE est une société d'Investissement à Capital Variable créée le 5 juin 2000 par la Banque de Tunisie avec pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières, composé essentiellement d'actions cotées en bourse. Elle est régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placements Collectifs.

La gestion financière de SICAV CROISSANCE est assurée par la Société de Bourse de Tunisie alors que la Banque de Tunisie assure le rôle de dépositaire.

A ce titre, la BT est chargée :

- de la tenue du compte titres et des comptes espèces de la SICAV
- de l'encaissement ou du paiement sur les valeurs détenues par SICAV CROISSANCE
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles régissant les OPCVM.

La Banque de Tunisie perçoit en rémunération de ses services une commission égale à 0.1% TTC l'an de l'actif net de SICAV CROISSANCE. Cette commission est calculée quotidiennement et versée à la Banque trimestriellement.

Au titre de l'exercice 2019, les honoraires de la Banque de Tunisie s'élèvent à 14.653 Dinars.

▪ Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Actif Net	13 206 187	14 757 692	15 609 824	14 685 784
Résultat Distribuible	370 712	362 018	456 157	535 647
Dividende Unitaire	7,628	7,298	9,117	11,049
Résultat Net	791 120	1 654 250	1 111 827	7 984
Valeur Liquidative	271,760	297,492	311,972	302,925
Taux de Rendement	6,20%	12,28%	7,32%	0,02%

L'actif net de SICAV CROISSANCE s'est établi au 31 Décembre 2019 à 14.685.784 Dinars contre 15.609.824 Dinars au 31 Décembre 2018, soit une baisse de 5,92%.

La structure de l'actif net de SICAV CROISSANCE, au 31 Décembre 2019, se compose d'actions pour un montant 9.719.190 Dinars représentant 66,18% de son actif net, d'obligations pour un montant 217.716 Dinars, de titres d'OPCVM pour un montant de 658.310 Dinars et de placements monétaires pour un montant de 3.607.647 Dinars représentant 24,57% de l'actif net.

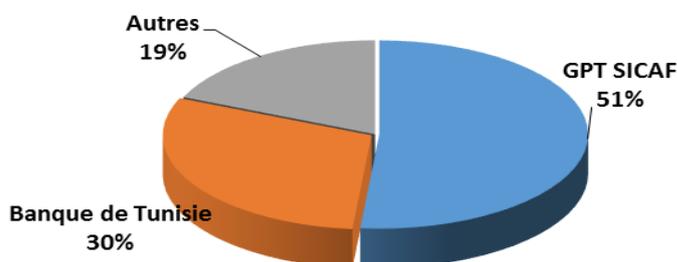
Le résultat distribuable de l'exercice 2019 s'élève à 535.647 Dinars. Le dividende net par action de l'exercice 2019 s'établit à 11,049 Dinars.

Le rendement global de l'action pour l'année 2019 se situe à 0,02%.

- La Foncière les Oliviers

▪ Capital et Actionariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 125.000 Dinars, divisé en 25.000 actions de 5 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2019 comme suit :



▪ Activité de la société :

La foncière les oliviers est une société créée en Juillet 1999 avec un capital de 125 milles dinars réparti en 25 milles actions d'une valeur nominal de 5 dinars suite à la scission de la Société Hôtelière Sfaxienne en deux nouvelles Sociétés.

Elle a pour objet la location de terrains et immeubles et toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières.

▪ Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Capital Social	125 000	125 000	125 000	125 000
Total Bilan	461 469	468 364	482 289	704 284
Produits d'Exploitation	168 024	176 255	184 897	192 265
Charges d'Exploitation	30 498	36 299	34 534	28 894
Résultat Net	104 818	118 644	131 309	277 055
Valeur Mathématique de l'action	13,911	14,657	14,909	20,991
Bénéfice / Action	4,193	4,746	5,252	11,082
Dividende Unitaire	4,000	5,000	5,000	10,000
V. Mathématique/Bce Par Act°	3,317	3,088	2,839	1,894
Dividendes Yield	28,75%	34,11%	33,54%	47,64%

L'année 2019 s'est clôturée avec un total bilan de 704.284 Dinars contre 482.289 Dinars en 2018.

Les produits d'exploitation, se sont élevés à 192.265 Dinars en 2019 contre 184.897 Dinars à fin 2018.

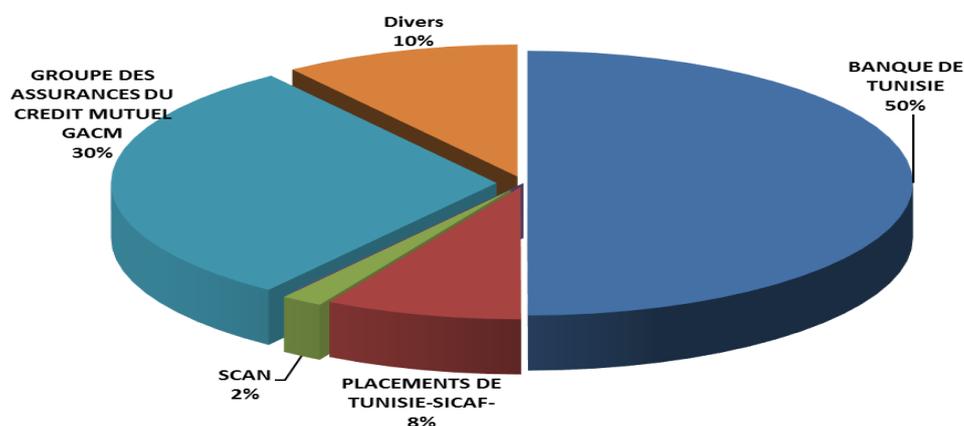
Les charges d'exploitation ont connu une baisse de plus de 16% pour passer de 34.534 Dinars en 2018 à 28.894 Dinars à fin 2019.

Le résultat net de la société a plus que doublé, enregistrant ainsi une hausse de plus de 110%, pour passer de 131.309 Dinars en 2018 à 277.055 Dinars à fin 2019. Cette hausse est dû à l'encaissement de l'indemnisation d'un montant de plus de 180.000 Dinars auprès de l'Etat relatif à l'expropriation par cette dernière du terrain de Carthage.

- Compagnie d'Assurances et de Réassurances - ASTREE

▪ Capital et Actionariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 30.000.000 Dinars, divisé en 6.000.000 actions de 5 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2019 comme suit :



▪ Activité de la société :

Crée en 1949, l'Astrée Compagnie d'Assurances et de Réassurances est l'une des premières sociétés d'assurance en Tunisie.

Son activité consiste à entreprendre toutes opérations d'Assurances et de Réassurances de toutes sortes de risques en Tunisie et à l'étranger ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à celles-ci.

Aujourd'hui, la participation du groupe Banque de Tunisie s'élève à 60%. Le groupe des Assurances du Crédit Mutuel, qui détient 30% du capital de l'ASTREE, forme avec la Banque de Tunisie et ses partenaires, un groupe agissant de concert, ce qui a permis à la Banque un contrôle significatif de la compagnie.

L'ASTREE exerce dans les diverses branches d'activités de l'assurance : Automobile, Maladie, transport, Incendie, Vie, Risques spéciaux, Responsabilité civile, Agricole, Invalidité, Assistance, assurance-crédit

L'ASTREE par décision de l'AGE du 23/05/2017, a procédé à une augmentation de capital, pour le porter de 20.000.000 Dinars à 30.000.000 Dinars, et ce, par incorporation des réserves facultatives et l'attribution d'une action gratuite pour deux actions anciennes.

▪ Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Capital Social	20 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Total Bilan	423 502 425	451 889 285	514 314 741	599 371 910
Résultat Non Vie	12 618 115	13 943 685	10 545 985	23 279 132
Résultat Vie	4 443 962	5 420 758	7 216 748	23 032 651
Résultat Net	13 787 216	15 029 794	16 318 785	51 276 988
Cours Boursier de l'action	36,000	34,000	37,422	43,785
Bénéfice / Action	3,447	2,505	2,720	8,546
PER	10,443	13,573	13,758	5,123

L'année 2019 s'est clôturée avec un total bilan de 599.371.910 Dinars contre 514.314.741 Dinars en 2018.

Le résultat non vie de la société a connu une importante hausse de l'ordre de 121%. Ce dernier est passé de 10.545.985 Dinars en 2018 à 23.279.132 Dinars à fin 2019.

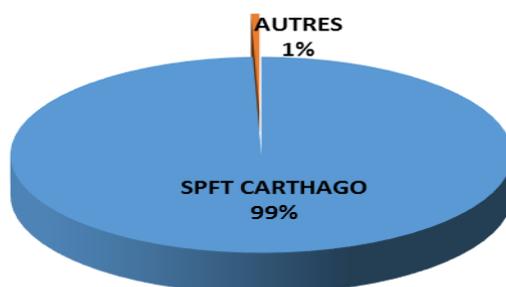
Le résultat vie a enregistré quant à lui une évolution substantielle de plus de 219%, pour se situer à 23.032.651 Dinars à fin 2019 contre 7.216.748 Dinars une année auparavant.

Le résultat net s'est situé à fin 2019 à 51.276.988 Dinars contre 16.318.785 Dinars en 2018, soit une hausse de plus de 214%. Cette importante hausse est due essentiellement à la plus-value comptabilisée courant l'exercice 2019 sur la cession de la totalité de la participation de l'ASTREE dans le capital de la BT.

- **SCAN – Société Club Acquarus Nabeul-**

▪ **Capital et Actionariat :**

Le capital social de la société s'élève actuellement à 3.652.250 Dinars, divisé en 146.090 actions de 25 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2019 comme suit :



▪ **Activité de la société :**

La SCAN est une société anonyme de promotion et de financement touristique créée en 1984, détenue à hauteur de 99% par la société CARTHAGO.

La SCAN est propriétaire d'un complexe hôtelier à Nabeul dénommé « Club Aquarius Nabeul », d'une capacité de 500 lits.

La société est en arrêt d'exploitation depuis 2011.

▪ **Principaux Indicateurs :**

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Capital Social	3 652 250	3 652 250	3 652 250	3 652 250
Total Bilan	12 146 044	11 637 927	11 133 918	10 822 416
Valeur Mathématique de l'action	69,120	68,715	66,991	70,404
Résultat Net	-200 486	-59 104	40 227	206 536

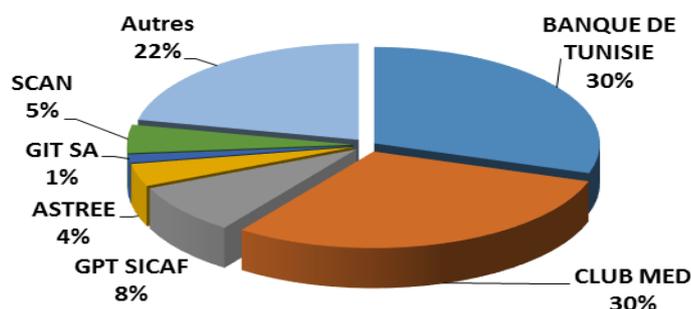
L'année 2019 s'est clôturée avec un total bilan de 10.822.416 Dinars contre 11.133.918 Dinars en 2018.

La société a enregistré à fin 2019 une hausse substantielle au niveau de son résultat net, pour s'établir à 206.536 Dinars contre 40.227 Dinars une année auparavant. Cette hausse provient des produits financiers qui ont passés de 337.822 Dinars en 2018 à 516.882 Dinars à fin 2019.

- **Soprofit CARTHAGO**

▪ **Capital et Actionariat :**

Le capital social de la société s'élève actuellement à 45.502.600 Dinars, divisé en 455.026 actions de 100 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2019 comme suit :



▪ **Activité de la société :**

SOPROFIT CARTHAGO est une société anonyme de promotion et de financement touristique créée en 1967. Il s'agit d'une société touristique en partenariat avec Club Méditerranée. Elle est propriétaire de trois unités hôtelières à DJERBA à savoir :

- JERBA LA DOUCE : un village de vacances de 650 lits de catégorie supérieure, bâti sur un terrain de 20 H.
- CALYPSO : une unité hôtelière de 750 lits de catégorie 4 étoiles.
- DJERBA LA FIDELE : cette unité fait partie des villages conçus par CLUB MED. Elle est dotée d'une capacité d'hébergement de 1100 lits.

Il s'agit pour la Banque de Tunisie d'un partenariat stratégique avec Club Med, qui demeure historiquement l'actionnaire de référence auquel, les unités JERBA LA DOUCE et CALYPSO sont louées.

DJERBA LA FIDELE est en arrêt d'exploitation.

▪ **Principaux Indicateurs :**

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Capital Social	45 502 600	45 502 600	45 502 600	45 502 600
Total Bilan	63 415 693	55 569 101	57 010 040	59 288 783
Produits d'Exploitation	4 375 000	4 458 333	5 500 000	6 802 738
Charges d'Exploitation	3 602 320	3 158 532	2 861 336	2 953 057
Résultat Net	825 843	914 573	2 220 729	3 323 561
Valeur Mathématique de l'action	123,014	121,524	124,404	126,808
Bénéfice / Action	1,815	2,010	4,880	7,304
Dividende Unitaire	3,500	2,000	4,900	7,300
V. Mathématique/Bce Par Act°	66,776	60,460	25,493	17,361
Dividendes Yield	2,85%	1,65%	3,94%	5,76%

Pour SPFT CARTHAGO l'année 2019 a été clôturée avec une hausse de près de 50% au niveau des résultats, pour se situer à 3.323.561 Dinars à fin 2019 contre 2.220.729 Dinars une année auparavant.

Les produits d'exploitation ont passés de 5.500.000 Dinars en 2018 à 6.802.738 Dinars à fin 2019. Cette évolution est due à une révision du montant du loyer annuel fixe avec CLUB MED pour les hôtels Djerba La Douce et Calypso, qui est de 5,5 Millions de Dinars, majoré de deux loyers variables. Le premier il est indexé aux coûts engagés pour les travaux de réaménagement du village Djerba la Douce, et le second indexé sur le RBE du village de Djerba la Douce et Calypso, montant qui est arrêté en Euro et payable en TND.

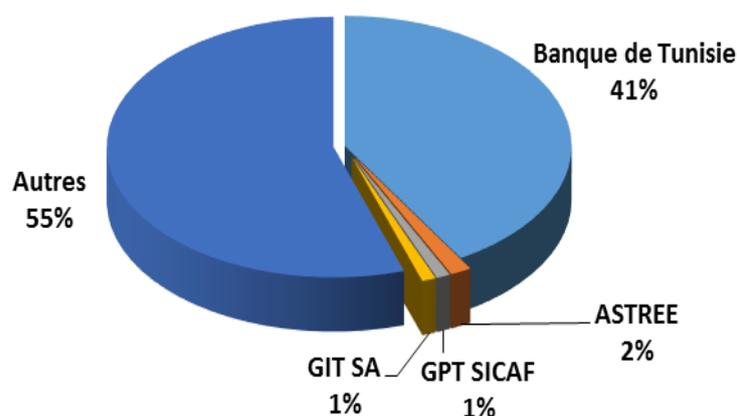
Aussi, une évolution à hauteur de 71,3% au niveau des produits financiers, qui ont passés de 335.020 Dinars en 2018 à 573.991 Dinars à fin 2019.

D'autre part, les charges d'exploitation ont pratiquement stagné pour se situer à 2.953.057 Dinars à fin 2019 contre 2.861.336 Dinars une année auparavant.

- **SPCB - Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte**

▪ **Capital et Actionariat :**

Le capital social de la société s'élève actuellement à 15.000.000 Dinars, divisé en 1.500.000 actions de 10 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2019 comme suit :



▪ **Activité de la société :**

La Société Pôle de Compétitivité de Bizerte, est une société anonyme constituée en 2006 dans le cadre de la loi n° 2001-50 relative aux entreprises des pôles technologiques, et avec un capital initial de 1 Million de Dinars. La société a connu deux augmentations de capital. La dernière en date a eu lieu en 2013, portant ainsi le capital de 10 Millions de Dinars à 15 Millions de Dinars, et ramenant la participation du Groupe Banque de Tunisie à 44,9% du total du capital.

Le Pôle de Compétitivité de Bizerte est un espace intégré qui regroupe trois composantes :

- UN TECHNOPOLE AGROALIMENTAIRE.
- DES ESPACES INDUSTRIELS.
- UN RESEAU DE PARTENAIRES « AGRO'TECH ».

▪ **Principaux Indicateurs :**

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Capital Social	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Total Bilan	20 311 342	18 967 975	17 734 480	17 037 556
Valeur Mathématique de l'action	9,401	9,488	9,920	10,164
Produits d'Exploitation	5 499 577	2 647 527	4 325 121	3 544 872
Charges d'Exploitation	3 945 460	2 340 055	3 306 052	3 085 757
Résultat Net	1 407 784	124 630	648 863	365 923

L'année 2019 s'est clôturée avec un total bilan de 17.037.556 Dinars contre 17.734.480 Dinars en 2018.

Les produits d'exploitation ont enregistré une baisse de 18%, pour passer de 4.325.121 Dinars en 2018 à 3.544.872 Dinars à fin 2019.

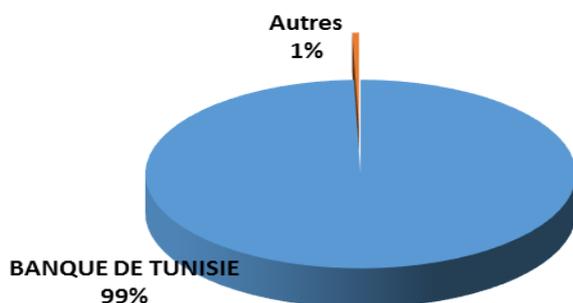
Les charges d'exploitation ont suivi la même tendance baissière que celle des produits d'exploitation, pour s'établir à fin 2019 à 3.085.757 Dinars contre 3.306.052 Dinars une année auparavant.

Le résultat de la société se situe au 31/12/2019 à 365.923 Dinars contre 648.863 Dinars à fin 2018.

- TFT - Transport de Fonds de Tunisie

▪ Capital et Actionariat :

Le capital social de la société s'élevé actuellement à 1.000.000 Dinars, divisé en 10.000 actions de 100 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2019 comme suit :



▪ Activité de la société :

Créée en Juillet 2012, la société a pour objet, le transport, le chargement et le déchargement des fonds ou de valeurs, pour le compte de la Banque de Tunisie, l'accomplissement de toutes les opérations liées à la manipulation, au comptage, à la sauvegarde et à la protection des fonds ou valeurs transportés jusqu'à leur remise à leur destinataire, celles ayant trait à la gestion des automates bancaires ainsi que toutes autres opérations mobilière ou immobilière, commerciale ou financière se rapportant à l'objet social.

▪ Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Capital Social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total Bilan	1 314 340	1 263 107	1 266 370	1 440 442
Valeur Mathématique de l'action	103,977	105,341	106,392	124,028
Produits d'Exploitation	1 110 000	1 120 000	745 000	580 000
Charges d'Exploitation	1 096 324	1 114 074	800 396	605 156
Résultat Net	12 411	13 637	10 507	176 356

L'année 2019 s'est clôturée avec un total bilan de 1.440.442 Dinars contre 1.266.370 Dinars en 2018.

Les produits d'exploitation ont enregistré une baisse de 22%, pour se situer à 580.000 Dinars 2019 contre 745.000 Dinars en 2018.

Les charges d'exploitation ont enregistré pratiquement la même tendance baissière que celle des produits d'exploitation, enregistrant une baisse de 24,39%, pour passer de 800.396 Dinars en 2018 à 605.156 Dinars à fin 2019.

La société a enregistré en 2019 une hausse substantielle au niveau du résultat net pour s'établir à 176.356 Dinars, contre 10.507 Dinars à fin 2018. Cette augmentation provient du poste « autres gains ordinaires », dont le montant s'élevé au 31/12/2019 à 236.148 Dinars contre 36.931 Dinars une année auparavant. L'essentiel de ce montant est issu du produit des ventes des voitures amorties de la société.



GROUPE BANQUE DE TUNISIE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS

FINANCIERS CONSOLIDES

Exercice clos le 31-12-2019



Conseil Audit Formation CAF

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89
MF : 024410T/A/M/000



Tunisie Audit & Conseil

Promed Building 5^{ème} étage
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie
Tél +216 71 822 020 Fax +216 71 822 025
RC : B2425912007 – MF : 0999520SAM000

Groupe Banque de Tunisie

Rapport sur les états
financiers consolidés
31 Décembre 2019

**Conseil Audit Formation CAF**

Société d'Expertise Comptable
Immeuble PwC - Rue du Lac d'Annecy
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél +216 71 16 00 00 Fax +216 71 86 17 89
MF : 024410T/A/M/000

**Tunisie Audit & Conseil**

Promed Building 5^{ème} étage
Centre Urbain Nord
1082 Tunis - Tunisie
Tél +216 71 822 020 Fax +216 71 822 025
RC : B2425912007 – MF : 0999520SAM000

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2019

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Banque de Tunisie*

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 6 394 955 KDT et un bénéfice net de 134 457 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2019, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces

règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

- *Description du point clé de l'audit*

De par l'activité de la société mère, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2019, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 4 514 231 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 346 295 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

- *Description du point clé de l'audit*

Le groupe détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 401 259 KDT au 31 décembre 2019. La provision constatée sur ces titres s'élève à 55 805 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés, les titres sont valorisés sur la base de la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par le groupe dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par le groupe et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées.
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

- *Description du point clé de l'audit*

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2019 à 531 801 KDT et représentent 87% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

- *Réponses d'audit apportées*

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ;
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- Nous attirons l'attention sur la note P5 aux états financiers se rapportant à la situation des deux contrôles fiscaux subis par la société mère en 2018 et du contrôle fiscal subi par l'ASTREE en 2019.
- 2- Nous attirons l'attention sur la note 10 aux états financiers dans laquelle la direction a décrit les mesures prises et prévues à la suite de la pandémie du virus COVID -19 et les incertitudes liées à l'impact éventuel sur les états financiers consolidés des exercices futurs.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-

ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque

de Tunisie (entre Carthago et la société Club Acquaris Nabeul (SCAN) et entre l'Astrée et la société Placement Tunisie Sicaf (PT)) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

Conseil Audit Formation CAF



Abderrahmen FENDRI

Tunisie Audit & Conseil TAC



Lamjed BEN M'BAREK

Table des matières

Etats financiers consolidés

Bilan	11
Etat des engagements hors bilan consolidé	12
Etat de résultat consolidé	13
Etat des flux de trésorerie consolidé	14

Notes aux états financiers consolidés

Règles et principes d'élaboration des états financiers consolidés	15
Notes sur le bilan	20
Notes sur l'état de résultat	27
Notes sur l'état de flux de trésorerie	31
Notes sur les reclassements	31
Evènements postérieurs à la clôture	32

Groupe Banque de Tunisie
Bilan Consolidé | Exercice clos le 31 décembre 2019



(En K.TND)

	Note	déc.-19	déc.-18
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	A1	181 342	246 522
Créances sur les établissements bancaires et financiers	A2	372 849	275 270
Créances sur la clientèle	A3	4 514 231	4 529 014
Portefeuille titres commercial	A4	13 078	11 337
Portefeuille d'investissement	A5	881 168	824 985
Placements nets des entreprises d'assurance	A6	158 389	154 855
Valeurs immobilisées nettes	A7	118 813	115 215
Autres actifs	A8	71 694	79 733
Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	A9	42 191	46 487
Titres mis en équivalence	A10	36 324	81 717
Ecart d'acquisition net	A11	4 876	5 603
Total des Actifs		6 394 955	6 370 738
Banque Centrale et CCP	P1	272 811	628 381
Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	P2	78 074	142 424
Dépôts de la clientèle	P3	3 785 760	3 619 730
Emprunts et ressources spéciales	P4	531 259	431 745
Autres passifs	P5	282 368	276 275
Provisions techniques des entreprises d'assurance	P6	355 807	318 599
Sous-Total Passifs		5 306 079	5 417 154
Capital		225 000	225 000
(Titre d'auto contrôle)		-242	-7 086
Réserves consolidées		633 612	542 885
Résultats consolidés		134 457	112 309
Sous-Total capitaux propres	C1	992 827	873 108
Intérêts minoritaires		96 049	80 476
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		6 394 955	6 370 738



Groupe Banque de Tunisie

État des engagements Hors-Bilan Consolidé | Exercice clos le 31 décembre 2019

(En K.TND)

	Note	déc.-19	déc.-18
Cautions, avals et autres garanties données		622 367	712 092
Crédits documentaires		196 317	285 966
Actifs donnés en garantie (*)		339 622	655 482
Total des passifs éventuels		1 158 306	1 653 540
Engagements de financement donnés		213 926	295 106
Engagements sur titres		-	-
Avals, cautions de garanties au titre d'appels d'offres		1 855	1 442
Total des engagements donnés		215 781	296 548
Engagements de financement reçus		932	9 438
Garanties reçues		2 233 607	2 207 763
Engagements hypothécaires sur prêts octroyés		708	637
Total des engagements reçus		2 235 247	2 217 838

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9)



Groupe Banque de Tunisie
État de Résultat Consolidé | Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2019

(En K.TND)

	Note	déc.-19	déc.-18
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	R1	473 738	400 194
Commissions - Produits	R2	58 063	55 653
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	R3	31 995	32 613
Revenus du portefeuille d'investissement	R4	46 452	49 003
Total produits d'exploitation		610 248	537 463
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	R5	242 206	208 762
Commissions encourues	R6	3 500	2 371
Total charges d'exploitation		245 706	211 133
Marge nette des activités d'assurance	R7	3 285	9 899
Produit net bancaire		367 827	336 229
Dotations aux provisions sur créances et passifs	R8	-38 172	-61 833
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	R9	-7 196	-1 676
Autres produits d'exploitation		7 470	6 386
Frais de personnel	R10	-75 845	-69 358
Charges générales d'exploitation	R11	-32 204	-28 840
Dotations aux amortissements sur immobilisations	R12	-10 347	-10 254
Résultat d'exploitation		211 533	170 654
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		1 465	4 280
Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		4 217	4 710
Résultat courant avant impôt		217 215	179 644
Impôts sur les sociétés		-74 204	-51 835
Amortissement des écarts d'acquisition		-727	-777
Résultat des activités ordinaires		142 284	127 032
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		-39	-5 851
Résultat net		142 245	121 181
Intérêts minoritaires		7 788	8 872
Résultat net, part groupe	R13	134 457	112 309
Résultat net, part groupe par action (En DT)		0,598	0,579



Groupe Banque de Tunisie

Etat de Flux de trésorerie Consolidé | Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2018

(En K.TND)

	Note	déc.-19	déc.-18
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		562 025	478 769
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-248 065	-212 477
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		-324 410	134 064
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-5 881	-309 698
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		269 517	284 692
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-88 236	-84 988
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-26 484	-11 429
Impôt sur les bénéfices		-64 192	-50 837
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		-14 689	12 120
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		7 166	3 662
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		66 751	243 878
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		49 121	49 992
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-21 278	-161 530
Acquisition/ cession sur immobilisations		-13 226	-11 480
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		14 617	-123 018
Activités de financement			
Cession d'actions propres		44 544	0
Remboursements d'emprunts		-960	-981
Augmentation/diminution ressources spéciales		100 247	86 076
Dividendes versés		-74 213	-86 565
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		69 618	-1 470
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
		-286	255
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		150 700	119 645
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	F1	283 495	163 850
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		434 195	283 495



Règles et principes d'élaboration des états financiers consolidés

1. Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2019 ont été établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les normes comptables tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NC 35, 36, 37, 38 et 39).

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

2. Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de

direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;

- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments d'hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une société exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une société sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une société est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette société.

3. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :



3.1 Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et du hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

3.2 Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, de l'hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :
Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour

dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance. La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

4. Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable
- leur portefeuille de destination : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet



économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

5. Périmètre de consolidation

5.1. Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2019	2018	2019	2018
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	99,91%	100,00%	99,90%	98,55%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	100,00%	100,00%	54,61%	53,89%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	55,03%	55,22%	48,17%	47,46%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	100,00%	100,00%	99,44%	98,09%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	100,00%	100,00%	54,61%	53,89%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	99,87%	98,52%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	76,82%	76,82%	76,74%	75,70%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	43,34%	42,75%
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	58,07%	57,29%
Assurance				
ASTREE Assurance	60,00%	60,05%	54,61%	53,89%
Promotions Touristique				
SCAN - Société club acquarus nabeul	100,00%	100,00%	39,30%	38,77%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	39,30%	38,77%
Transport de Fonds				
TFT - Transport de fonds de Tunisie	99,99%	99,99%	99,87%	98,52%

5.2. Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2019	2018	2019	2018
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	94,38%	75,97%	55,74%	44,95%
SICAV RENDEMENT	10,79%	22,55%	6,41%	17,27%

Le pourcentage de contrôle du Groupe BT dans la SICAV CROISSANCE dépasse 50%. Cependant, cette dernière a été consolidée par la méthode de mise en équivalence étant donné la particularité juridique et opérationnelle des SICAV.

Le pourcentage de contrôle du Groupe BT dans la SICAV RENDEMENT est assorti d'un pouvoir effectif ce qui conduit à une influence notable malgré un pourcentage de contrôle inférieur à 20%.

5.3. Participations non incluses dans le périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Taux de détention	Motif d'exclusion
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	5,00%	Insignifiante par rapport au groupe
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE	9	30,00%	Insignifiante par rapport au groupe.
INSTITUT TUNIS DAUPHINE	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence.
DIRECT PHONE SERVICES	90	19,91%	Insignifiante par rapport au groupe.
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENTS	30	19,80%	Insignifiante par rapport au groupe.
AIR LIQUIDE TUNISIE	9 164	16,89%	Simple participation, pas d'influence.

6. Notes sur le Bilan

Note A1

AC1 - Caisse

	déc.-19	déc.-18
Caisse dinars	30 879	31 008
Caisse devises	4 382	6 656
Banque Centrale de Tunisie	145 566	208 343
CCP et traveller's chèques	515	515
Total AC1 - Caisse	181 342	246 522

Note A2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

	déc.-19	déc.-18
Avoirs chez les établissements financiers	33 945	11 867
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	21 934	9 040
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	12 011	2 827
Prêts aux établissements financiers	338 816	262 939
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	163 507	427
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	103 732	184 277
Prêts aux organismes financiers spécialisés	71 577	78 235
Créances rattachées	88	464
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	88	464
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	372 849	275 270

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Note A3

AC3 - Créances sur la clientèle

	déc.-19	déc.-18
Comptes ordinaires débiteurs	380 064	407 524
Crédits sur ressources ordinaires	3 805 861	3 865 074
Créances sur crédit-bail	87 121	79 304
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	10 282	12 107
Crédits sur ressources spéciales	285 440	218 747
Financement sur ressources externes	281 253	214 872
Financement sur ressources budgétaires	4 187	3 875
Créances Impayés douteuses et litigieuse	257 128	222 903
Créances impayés	72 491	31 198
Créances au contentieux	184 637	191 705
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	51 927	47 221
Couvertures comptables	-363 592	-323 866
Agios réservés	-24 260	-23 593
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-339 332	-300 273
Total AC3 - Créances sur la clientèle	4 514 231	4 529 014

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Note A4

AC4 - Portefeuille-titres commercial

	déc.-19	déc.-18
Titres de placement	13 078	11 337
Titres de transaction	0	0
Créances rattachées	0	0
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	13 078	11 337

Note A5

AC5 - Portefeuille d'investissement

	déc.-19	déc.-18
Titres de propriété	401 259	357 093
Titres de participation	119 153	134 987
Parts dans les entreprises associées	100	100
Parts dans les entreprises liées	80	80
Fonds gérés par des SICAR	281 926	221 926
Titres de créances	504 980	487 974
Emprunts nationaux	10 863	16 017
Bons de trésor assimilables	494 117	471 957
Créances rattachées	30 734	25 036
Provisions pour dépréciations de titres	-55 805	-45 118
Total AC5 - Portefeuille d'investissement	881 168	824 985

Note A6

Placements nets des entreprises d'assurances

	déc.-19	déc.-18
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	1 354	1 442
Terrains et constructions hors exploitation	15 335	10 587
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	9 097	9 097
Sous-Total	25 786	21 126
Placements dans les entreprises liées et participations	25 781	32 204
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	82 040	93 132
Obligations et autres titres à revenu fixe	109 236	104 134
Prêts hypothécaires	708	637
Autres prêts	863	723
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	219 600	130 555
Sous-Total	412 447	329 181
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 357	1 443
Total	465 371	383 954
Effets des reclassements, éliminations et répartitions des capitaux propres	-306 982	-229 099
Placements nets	158 389	154 855

Note A7

AC6 - Valeurs Immobilisées

	déc.-19	déc.-18
Immobilisations incorporelles	18 004	16 459
Frais d'établissement	195	196
Logiciels informatiques	16 493	14 947
Fonds de commerce	1 316	1 316
Immobilisations corporelles	333 796	322 117
Immeubles d'exploitation	137 518	135 037
Immeubles Hors exploitation	16 653	12 149
Terrains d'exploitation	19 421	19 421
Terrains hors exploitation	1 281	1 281
Agencements	71 125	67 177
Matériels informatiques	305	292
Matériels bancaires (*)	18 394	18 031
Matériel de transport	3 578	3 596
Immobilisations en cours	1 014	1 834
Autres matériels (*)	64 507	63 299
Cumuls amortissements	-232 987	-223 361
Amortissements des immobilisations incorporelles	-14 955	-14 054
Amortissements des immobilisations corporelles	-218 032	-209 307
Total AC6 - Valeurs Immobilisées	118 813	115 215

(*) Un reclassement de matériels bancaires a été effectué en 2018 du compte "Autres matériels" vers le compte "Matériels bancaires".

Note A8

AC7 - Autres actifs

	déc.-19	déc.-18
Siège, succursales et agences	674	12 081
Comptes de régularisation	19 433	24 097
Compensation reçue	11 140	16 869
Compte d'ajustement devises	3 200	4 375
Agios, débits à régulariser et divers	5 093	2 853
Débiteurs divers	51 587	43 555
Total AC7 - Autres actifs	71 694	79 733

Note A9

Parts des réassureurs dans les provisions techniques

	déc.-19	déc.-18
Provisions pour primes non acquises	12 360	11 093
Provisions pour sinistres Vie	352	430
Provisions pour sinistres Non Vie	29 479	34 964
Total Parts des réassureurs dans les provisions techniques	42 191	46 487

Il s'agit de l'ensemble des quoteparts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation.

Note A10

Titres mis en équivalence

	% Ints 2019	déc.-19	déc.-18
SICAV RD	6,41%	28 777	75 266
SICAV CR	55,74%	7 547	6 451
Titres mis en équivalence		36 324	81 717

Note A11

Traitement des écarts de première consolidation

	déc.-19	déc.-18
Ecart de première consolidation	16 217	16 217
Amortissements	-11 341	-10 614
Total Traitement des écarts de première consolidation	4 876	5 603

Note A11.1

Traitement des écarts de première consolidation

	déc.-18	déc.-19		Valeur Brute
	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	
Entités sous contrôle				
- FOSA	549	0	0	549
- ASTREE	5 049	0	0	5 049
- PLAC.TUNISIE	561	0	0	561
- CARTHAGO	7 053	0	0	7 053
- SCAN	3 005	0	0	3 005
Total Brut	16 217	0	0	16 217

Note A11.2

Amortissements des écarts d'évaluation et d'acquisition

	déc.-18	déc.-19		Cumuls
	Cumuls Antérieurs	Dotations	Reprises	
Entités sous contrôle				
- FOSA	548	1	0	549
- ASTREE	3 488	218	0	3 706
- PLAC.TUNISIE	354	28	0	382
- CARTHAGO	3 668	330	0	3 998
- SCAN	2 556	150	0	2 706
Total	10 614	727	0	11 341

Note P1

PA1 - Banque Centrale et CCP

	déc.-19	déc.-18
Emprunt auprès de la Banque Centrale	272 000	627 000
Emprunts en dinars	272 000	627 000
Emprunts en devises	0	0
Dettes rattachées	811	1 381
Total PA1 - Banque Centrale et CCP	272 811	628 381

Note P2

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

	déc.-19	déc.-18
Dépôts à vue des établissements financiers	18 605	23 392
Banques et correspondants étrangers	11 674	16 829
Organismes financiers spécialisés	6 931	6 563
Emprunts auprès des établissements financiers	59 230	118 480
Emprunts en dinars	0	0
Emprunts en devises	59 230	118 480
Dettes rattachées	239	552
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	78 074	142 424

Note P3

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

	déc.-19	déc.-18
Comptes à vue	1 208 911	1 216 725
Comptes d'épargne	1 345 969	1 247 779
Comptes spéciaux d'épargne	1 329 248	1 229 813
Autres comptes d'épargne	16 721	17 966
Dépôts à terme	1 092 401	1 026 085
Comptes à terme	765 836	731 540
Bons de caisse	23 565	21 545
Certificats de dépôts	303 000	273 000
Autres sommes dues à la clientèle	91 783	94 544
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	46 696	34 597
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	3 785 760	3 619 730

Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.

Note P4

PA4 - Emprunts et ressources spéciales

	déc.-19	déc.-18
Ressources extérieures	521 322	422 637
Ressources budgétaires	6 373	5 894
Dettes rattachées	3 564	3 214
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	531 259	431 745

Note P5

PA5 - Autres passifs

	déc.-19	déc.-18
Comptes de régularisation	107 805	92 454
Compensation à régler	92 032	75 136
Comptes d'ajustement devises	0	37
Agios, Crédits à régulariser et divers	15 773	17 281
Provisions	35 239	56 926
Provisions pour risques et charges diverses	25 890	45 381
Provisions pour congés payés	2 386	2 293

	déc.-19	déc.-18
Provisions pour créances en hors bilan	6 963	9 252
Créditeurs divers	139 324	126 895
Créditeurs / opérations d'impôt	31 892	34 619
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	5 128	5 430
Créditeurs / Opérations BCT	494	454
Créditeurs / opérations avec le personnel	13 525	11 903
Créditeurs / opérations sur titres	2 029	2 016
Chèques à payer	3 712	1 466
Autres Créditeurs	80 938	74 036
Ajustement IG autres créances / dettes courantes	1 606	-3 029
Total PA5 - Autres passifs	282 368	276 275

Il est à noter que :

- Courant l'exercice 2018, la société mère a fait l'objet de deux vérifications fiscales portant sur les périodes du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 et du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2013 qui se sont soldées par deux notifications des résultats.

La société mère a formulé son opposition aux résultats du contrôle. Suite à ladite opposition, et dans le cadre de la réponse de l'administration fiscale datant de mars 2019, une partie des chefs de redressement a été abandonnée par l'administration fiscale et une autre partie a été ajustée sur la base des éléments de réponse de la société mère.

Les chefs de redressement ajustés ont fait l'objet d'un acquiescement partiel par la société mère et d'autres chefs de redressement ont été maintenus par l'administration fiscale.

- Courant l'exercice 2019, la filiale « ASTREE » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre de la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018.

La filiale a répondu à l'Administration Fiscale dans les délais pour présenter son opposition et ses observations justifiées. Les procédures liées à ce contrôle sont en cours, et sur la base des informations disponibles à l'arrêté des états financiers consolidés, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évaluations récentes, le groupe a constaté dans ses états financiers consolidés au 31 décembre 2019 les provisions jugées nécessaires.

Note P6

Provisions techniques des entreprises d'assurance

	déc.-19	déc.-18
Provisions pour primes non acquises Non Vie	42 004	37 269
Provisions d'assurances Vie	166 012	141 330
Provisions pour sinistres Vie	3 480	2 866
Provisions pour sinistres Non Vie	131 940	129 054
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	3 817	2 252
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	2 494	2 156
Provisions pour égalisation et équilibrage non Vie	2 384	0
Autres provisions techniques Vie	573	577
Autres Provisions techniques non Vie	3 103	3 095
Total Provisions techniques des entreprises d'assurance	355 807	318 599

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis-à-vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation.

Note C1

Tableau de variation des capitaux propres

	<u>Capital</u>	<u>Actions propres</u>	<u>Réserves Consolidés</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Capitaux propres Part du groupe</u>
Situation à l'ouverture de l'exercice 2019.12	225 000	-7 086	542 885	112 309	873 108
Affectation du résultat de l'exercice N-1	0	0	112 309	-112 309	0
Dividendes versés	0	0	-54 475	0	-54 475
Part du groupe dans le résultat	0	0	0	134 457	134 457
Autres mouvements	0	6 844	20 818	0	27 662
Variation capital	0	0	0	0	0
Variation périmètre	0	0	12 075	0	12 075
Situation à la clôture de l'exercice 2019.12	225 000	-242	633 612	134 457	992 827

7. Notes sur l'état de résultat consolidé

Note R1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

	déc.-19	déc.-18
Produits sur opérations interbancaires	7 584	4 293
Produits sur opérations avec la clientèle	466 154	395 901
Revenus des opérations de crédit	393 685	336 287
Revenus des comptes débiteurs	52 589	49 200
Commissions sur avals et cautions	6 781	5 819
Report déport sur change à terme	5 518	-1 493
Produits sur opérations de leasing	7 581	6 088
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	473 738	400 194

Note R2

PR2 - Commissions (Produits)

	déc.-19	déc.-18
Commissions sur comptes	14 336	13 666
Opérations guichet et opérations diverses	3 707	3 501
Opérations sur titres	3 994	3 540
Opérations avec l'étranger	5 832	5 990
Commissions sur moyens de paiement	15 450	13 819
Commissions de gestion	14 744	15 137
Total PR2 - Commissions (Produits)	58 063	55 653

Note R3

PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change

	déc.-19	déc.-18
Gains nets sur titres de transaction	55	2 095
Intérêts/Titres de transaction	12	2 037
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	0	0
Plus-value de cession/Titres de transaction	43	58
Gains nets sur titres de placement	174	0
Dividendes/Titres de Placement	0	0
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	0	0
Plus-value de cession/Titres de placement	174	0
Gains nets sur opérations de change	31 766	30 518
Différence de change sur opérations monétaires	-1 288	-270
Produits sur change manuel	3 611	4 632
Produits sur opérations de change en compte	27 479	25 478
Bénéfices sur opérations de change à terme	1 964	678
Total PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change	31 995	32 613

Note R4

PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement

	déc.-19	déc.-18
Revenus des obligations et des bons du Trésor (*)	37 248	35 171
Revenus des titres de participation (*)	9 232	14 257
Effets des éliminations Dividendes	-28	-425
Total PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement	46 452	49 003

(*) La colonne comparative a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note 9).

Note R5

CH1 - Charges d'intérêts

	déc.-19	déc.-18
Charges sur opérations interbancaires	43 245	43 736
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	169 816	138 808
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	29 145	26 218
Total CH1 - Charges d'intérêts	242 206	208 762

Note R6

CH2 - Commissions encourues

	déc.-19	déc.-18
Charges sur opérations de retrait monétique	2 610	1 559
Frais d'interchange émis	802	585
Autres commissions	88	227
Total CH2 - Commissions encourues	3 500	2 371

Note R7

Marge nette des activités d'assurance

	déc.-19	déc.-18
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	23 279	10 546
Résultat Technique de l'Assurance Vie	23 033	7 217
Résultat technique	46 312	17 763
Produits des placements Assurance Non Vie	8 115	17 247
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-2 645	-2 537
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-26 890	-8 879
Autres produits non techniques	492	278
Autres charges non techniques	-4 507	-2 005
Marge intégrable	20 877	21 867
Elimination des opérations intra-Groupe	-17 592	-11 968
Marge nette des entreprises d'assurance	3 285	9 899

Note R8

PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

	déc.-19	déc.-18
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	37 590	29 470
Dotations nettes aux provisions pour passifs	175	30 886
Pertes sur créances irrécouvrables	521	1 905
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-114	-428
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	38 172	61 833

Note R9

PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement

	déc.-19	déc.-18
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	10 022	3 096
Pertes subies sur les titres en portefeuille	1 196	1 178
Plus ou moins-values réalisées sur titres en portefeuille	-4 022	-1 905
Frais de gestion du portefeuille	0	-693
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement	7 196	1 676

Note R10

CH6 - Frais du personnel

	déc.-19	déc.-18
Charges de fonctionnement	60 220	55 037
Masse salariale	47 751	43 596
Charges sociales	11 522	10 589
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	947	852
Autres frais liés au personnel	16 809	15 390
Régime d'intéressement	12 793	11 400
Prime départ à la retraite	1 107	1 062
Divers	2 909	2 928
Récupération sur personnel en détachement	-1 184	-1 069
Total CH6 - Frais du personnel	75 845	69 358

Note R11

CH7 - Charges d'exploitation

	déc.-19	déc.-18
Télécommunication & courriers	1 946	1 855
Maintenance et entretien	3 748	3 329
Services externes d'exploitation	4 043	3 371
Achat de biens consommables	4 758	5 116
Communication, marketing et documentation	1 172	993
Assurance, Droits et taxes	11 973	10 233
Jetons de présence au conseil d'administration	523	516
Autres services extérieurs	3 674	3 955
Ajustements Produits et charges intra-groupe	367	-528
Total CH7 - Charges d'exploitation	32 204	28 840

Note R12

CH8 - Dotations aux amortissements

	déc.-19	déc.-18
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	901	1 039
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	9 446	9 215
Total CH8 - Dotations aux amortissements	10 347	10 254

Note R13

Contribution par unité dans le résultat consolidé :

	Secteur Financier				Autres secteurs		déc.-19	déc.-18
	Activité Bancaire	Assurance	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	Autres	Immobilier	Promotion Touristique		
Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement								
BT	124 559						124 559	99 701
ASTREE		4 589					4 589	5 882
FOSA					149		149	66
GITSA					59		59	155
CARTHAGO						1 236	1 236	789
SCAN						-132	-132	-163
SPCB					158		158	277
GPT			1 054				1 054	-24
PT			842				842	756
SBT				200			200	129
BT SICAR				117			117	476
TFT				165			165	-19
SPPI				-4			-4	4
Total	124 559	4 589	1 896	478	366	1 104	132 992	108 029
Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence								
SVCR			-47				-47	466
SVRD			1 512				1 512	3 814
Total	0	0	1 465	0	0	0	1 465	4 280
Total Résultat	124 559	4 589	3 361	478	366	1 104	134 457	112 309

8. Notes sur l'état des flux de trésorerie consolidé

Note F1

Flux de trésorerie consolidé

	BT	Secteur Financier	Autres Secteurs	Effet des éliminations	déc.-19	déc.-18
Trésorerie groupe						
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	277 923	7 904	2 251	-4 583	283 495	163 850
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie			5 109	-526		
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	419 157	14 062	4 470	-3 494	434 195	283 495
Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie		2 123	1 371			

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

9. Notes sur les reclassements

La base d'estimation de la valeur des actifs donnés en garantie, présentée au niveau du poste « HB3 - Actifs donnés en garantie » a été changée pour utiliser le prix de revient comptable au lieu de la valeur marché. De ce fait, la colonne comparative de 2018 a été retraitée comme suit :

En K.TND	Déc-18 avant retraitement	Retraitement	Déc-18 après retraitement
Comptes de Hors Bilan			
HB3 - Actifs donnés en garantie			
Titres d'Etat / Appel d'offres BCT	254 455	482	254 937
Créances mobilisés / Appel d'offres BCT	384 042	16 503	400 545
Total	638 497	16 985	655 482

Un reclassement entre les rubriques du poste « PR4-Revenus du portefeuille d'investissement » pour un montant de 9 025 KDT représentant les revenus issus des contrats de portage. De ce fait, la colonne comparative de 2018 a été retraitée comme suit :

En K.TND	Déc-18 avant retraitement	Reclassement	Déc-18 après retraitement
Comptes de Résultat			
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement			
Revenus des obligations	44 196	(9 025)	35 171
Revenus des titres de participation	5 232	9 025	14 257
Total	49 428	-	49 428

10. Évènements postérieurs à la clôture

Au 31 décembre 2019, l'Organisation Mondiale de la Santé (« OMS ») a signalé un nombre limité de personnes atteintes d'un virus inconnu. Aucune preuve scientifique de transmission interhumaine à cette date n'est relevée. En effet, dans un premier temps, l'OMS n'a pas déclaré l'état d'urgence de santé publique de portée internationale, mais a simplement alerté la Chine et les autres membres de l'OMS sur la situation et les mesures qui étaient à prendre.

L'OMS a ensuite confirmé la transmission interhumaine du virus le 23 janvier 2020, puis prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020.

En Tunisie, des mesures de protection de la santé publique ont été entreprises à partir de mars 2020 à la suite de la propagation de la maladie.

La propagation ultérieure du virus et son identification en tant que nouveau coronavirus (« Covid-2019 ») ne fournissent pas d'éléments complémentaires d'appréciation de la situation qui existait au 31 décembre 2019. Ce sont des éléments nouveaux apparus en mars 2020 non liés à des conditions enregistrées à fin décembre 2019 et ne remettent pas en cause la continuité de l'exploitation de la banque.

Ainsi et dans le cadre de sa contribution à la lutte contre les répercussions économiques et sociales en général et sur les entreprises en particulier, la Banque Centrale de Tunisie (« BCT ») a décidé, le 17 mars 2020, de baisser son taux d'intérêt directeur de 7,75% à 6,75%.

Cette mesure représente une baisse de 100 points de base. Elle fait suite à la décision prise par son conseil d'administration, le même jour, au vu de l'aggravation de la situation économique tunisienne suite à la pandémie du coronavirus ayant impacté pratiquement toutes les activités.

Le 18 mars 2020, La BCT a annoncé un ensemble de décisions exceptionnelles visant à soutenir l'effort national dans cette période de crise ainsi d'assurer la stabilité du secteur financier, en émettant une circulaire aux banques et aux établissements financiers comprenant un certain nombre de mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises et contribuer à préserver le tissu économique et à protéger les emplois. A l'issue de cette circulaire, la banque est autorisée à :

1. Donner aux entreprises la possibilité de reporter leurs échéances bancaires (principal et intérêts) durant la période allant du début mars 2020 à fin septembre 2020 et de modifier le calendrier de paiement en fonction de la capacité de chaque bénéficiaire. Cette mesure concernera les prêts professionnels accordés aux clients classés 0 et 1 après avoir déposé une demande de rééchelonnement ;
2. Octroyer de nouveaux crédits aux bénéficiaires du report des échéances ; et
3. Appliquer les procédures de report susmentionnées sur les clients classés 2 et 3 et ce, au cas par cas et selon l'évaluation de la situation du client.

Pour faciliter cette opération et renforcer la capacité du secteur bancaire à soutenir les opérateurs économiques, une plus grande flexibilité sera exercée au niveau des règles prudentielles, à savoir :

1. Les procédures de soutien ne sont pas considérées comme une restructuration des crédits et la période du report n'est pas prise en compte dans le calcul de l'ancienneté des montants dus ;
2. Donner plus de flexibilité concernant la conformité au ratio crédit/dépôts (circulaire BCT n° 2020-06 du 19 mars 2020) ; et



3. Par ailleurs, et afin de réduire les déplacements des clients des banques, il a été décidé d'assurer la continuité des services de retrait d'espèces au niveau des distributeurs automatiques et gratuitement en annulant la commission de retrait de tout distributeur automatique.

Il s'agit donc d'événements non liés à des conditions existantes à la date de clôture qui ne sont pas de nature à nécessiter un ajustement des comptes. Un éventuel impact sur les comptes consolidés des prochaines années est assez probable mais, à la date de publication des comptes consolidés de 2019, nous ne disposons pas d'éléments probants permettant d'évaluer cet éventuel impact sur les prochaines années.

Il est à noter par ailleurs, que la société mère, dans le cadre de la lutte nationale contre la pandémie du Coronavirus, a décidé, courant le mois de mars 2020, de faire un don de 11 350 KDT au fonds 1818 de lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 12 mars 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus après cette date.